

JOURNAL OFFICIEL

DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

SERVICE DE L'IMPRIMERIE – 18 AVENUE PAUL DOUMER – 98800 NOUMÉA

PARAIT LES MARDI ET JEUDI DE CHAQUE SEMAINE

LE NUMERO : 140 FRANCS

SOMMAIRE GENERAL

Sommaire analytique page suivante

ETAT

Haut-commissaire de la République	
Textes généraux	4531

NOUVELLE-CALEDONIE

Congrès	
Arrêtés et décisions du président	4534
Gouvernement	
Textes généraux	4536
Mesures nominatives	4560
Présidence du gouvernement	
Mesures nominatives	4561

PROVINCES

Province Sud	
Délibérations	4574
Arrêtés et décisions	4575

AVIS ET COMMUNICATIONS

4581

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

4584

PUBLICATIONS LEGALES

4585

SOMMAIRE ANALYTIQUE

ÉTAT

Haut-commissaire de la République

Textes généraux

Arrêté n° 162/HC/DIRAG/BELP du 10 avril 2017 modifiant l'arrêté n° 247/HC/DIRAG/BELP du 22 août 2016 fixant la liste des bureaux de vote dans les communes de la Nouvelle-Calédonie (p. 4531).

Arrêté n° HC/DAIRCL/2180-22 du 13 avril 2017 portant nomination d'un représentant de l'État au conseil d'administration de la société d'équipement de la Nouvelle-Calédonie (SECAL) (p. 4532).

Arrêté HC/SAS n° 06 du 12 avril 2017 portant restriction exceptionnelle de la vente de boissons alcoolisées à emporter dans les débits de boissons de 3^e et 5^e classes, dans le périmètre de la commune de Bourail (p. 4532).

NOUVELLE-CALEDONIE

Congrès

Arrêtés et décisions du président

Arrêté n° 01-2017/CNC-PR du 7 avril 2017 portant état des restes à réaliser des dépenses d'investissement du congrès de la Nouvelle-Calédonie de l'exercice 2016 reportées sur l'exercice 2017 (p. 4534).

Arrêté n° 02-2017/CNC-PR du 7 avril 2017 portant état des dépenses de fonctionnement du congrès de la Nouvelle-Calédonie engagées non mandatées sur l'exercice 2016 reportées sur l'exercice 2017 (p. 4534).

Gouvernement

Textes généraux

Arrêté n° 2017-769/GNC du 28 mars 2017 portant attribution de subventions aux associations sportives (p. 4536).

Arrêté n° 2017-823/GNC du 18 avril 2017 statuant sur le caractère de calamité agricole du cyclone COOK et portant versement d'un acompte (p. 4538).

Arrêté n° 2017-825/GNC du 18 avril 2017 attribuant des subventions exceptionnelles d'investissement à certaines communes sinistrées par le passage du cyclone tropical COOK (p. 4538).

Arrêté n° 2017-881/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des attachés d'administration générale du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie (p. 4539).

Arrêté n° 2017-883/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des rédacteurs d'administration générale du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie (p. 4540).

Arrêté n° 2017-887/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des adjoints administratifs du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie (p. 4541).

Arrêté n° 2017-889/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des adjoints d'éducation du cadre des personnels d'éducation et de surveillance de Nouvelle-Calédonie (p. 4542).

Arrêté n° 2017-891/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des agents de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs du corps des pompiers de l'aviation civile de la Nouvelle-Calédonie (p. 4542).

Arrêté n° 2017-893/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des adjoints techniques normaux des établissements d'enseignement du second degré public de 1^{er} grade de la Nouvelle-Calédonie (p. 4543).

Arrêté n° 2017-895/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture de sélections professionnelles d'intégration pour l'accès aux corps des cadres spécialistes techniques et d'exploitation, des cadres techniques et d'exploitation, des techniciens, des contrôleurs, des techniciens de grade principal, des préposés à la distribution postale, des agents d'exploitation et techniques du cadre des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie (p. 4544).

Arrêté n° 2017-897/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des agents du patrimoine et des bibliothèques du cadre du patrimoine et des bibliothèques de la Nouvelle-Calédonie (p. 4544).

Arrêté n° 2017-899/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des assistants de conservation du cadre du patrimoine et des bibliothèques de la Nouvelle-Calédonie (p. 4545).

Arrêté n° 2017-901/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des attachés de conservation-conservateurs du cadre du patrimoine et des bibliothèques de la Nouvelle-Calédonie (p. 4546).

Arrêté n° 2017-905/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des opérateurs socio-éducatifs du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie (p. 4547).

Arrêté n° 2017-907/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des conseillers socio-éducatifs du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie (p. 4547).

Arrêté n° 2017-909/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des animateurs socio-éducatifs du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie (p. 4548).

Arrêté n° 2017-913/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des éducateurs des activités physiques et sportives du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie (p. 4548).

Arrêté n° 2017-917/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture de concours sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des techniciens de laboratoire du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 4549).

Arrêté n° 2017-919/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des techniciens de laboratoire du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 4550).

Arrêté n° 2017-921/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des aides-soignants du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 4550).

Arrêté n° 2017-923/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des infirmiers diplômés d'Etat du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 4551).

Arrêté n° 2017-925/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des infirmiers de bloc opératoire du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 4552).

Arrêté n° 2017-927/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des infirmiers anesthésistes du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 4552).

Arrêté n° 2017-929/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des infirmiers en soins généraux du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 4553).

Arrêté n° 2017-931/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des diététiciens du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 4554).

Arrêté n° 2017-933/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture de concours sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des masseurs kinésithérapeutes du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 4554).

Arrêté n° 2017-935/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des masseurs kinésithérapeutes du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 4555).

Arrêté n° 2017-937/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture de concours sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des auxiliaires puéricultrices du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 4556).

Arrêté n° 2017-939/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des puéricultrices du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 4556).

Arrêté n° 2017-943/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des manipulateurs en électroradiologie du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 4557).

Arrêté n° 2017-945/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des pédicures-podologues du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 4557).

Arrêté n° 2017-947/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des ergothérapeutes du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 4558).

Mesures nominatives (Extraits)

Arrêté n° 2017-865/GNC du 18 avril 2017 portant nomination de M. Lionel Bauvalet en qualité de directeur de l'agence pour le remboursement des taxes à l'importation de la Nouvelle-Calédonie (p. 4560).

Présidence du gouvernement

Mesures nominatives (Extraits)

Arrêté n° 2017-2504/GNC-Pr du 20 mars 2017 admettant M. Daniel Toto, instituteur du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie, à faire valoir ses droits à la retraite (p. 4561).

Arrêté n° 2017-2506/GNC-Pr du 20 mars 2017 relatif à la radiation de Mme Marie-Anaïs Hascoët, préparateur en pharmacie du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 4561).

Arrêté n° 2017-2524/GNC-Pr du 21 mars 2017 relatif à la radiation de Mme Isabelle Descamps, diététicienne du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 4561).

Arrêté n° 2017-2534/GNC-Pr du 21 mars 2017 relatif à l'affectation de Mme Karine Grondin, professeur des écoles du cadre de l'enseignement du 1^{er} degré de Nouvelle-Calédonie (p. 4561).

Arrêté n° 2017-2536/GNC-Pr du 21 mars 2017 admettant Mme Françoise Berthezene, assistant socio-éducatif du statut particulier du cadre des personnels socio-éducatifs de la Nouvelle-Calédonie, à faire valoir ses droits à la retraite (p. 4561).

Arrêté n° 2017-2558/GNC-Pr du 22 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Lydia Mathelon, adjoint administratif du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie (p. 4562).

Arrêté n° 2017-2560/GNC-Pr du 22 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Blanche Chaliot, technicien 1^{er} grade du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie (p. 4562).

Arrêté n° 2017-2582/GNC-Pr du 22 mars 2017 relatif à la nomination de Mme Peggy Schepers en qualité de technicien du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (p. 4562).

Arrêté n° 2017-2584/GNC-Pr du 22 mars 2017 relatif à la nomination de Mme Jeannine Alikie en qualité d'agent d'exploitation du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (p. 4562).

Arrêté n° 2017-2586/GNC-Pr du 22 mars 2017 relatif à la nomination de Mme Charlotte Toto en qualité d'agent d'exploitation du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (p. 4562).

Arrêté n° 2017-2588/GNC-Pr du 22 mars 2017 relatif à la nomination de Mme Barbara Juge en qualité d'agent d'exploitation du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (p. 4563).

Arrêté n° 2017-2590/GNC-Pr du 22 mars 2017 relatif à la nomination de Mme Corinne Truong en qualité d'agent d'exploitation du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (p. 4563).

Arrêté n° 2017-2592/GNC-Pr du 22 mars 2017 relatif à la nomination de Mme Aurélia Tokotuu en qualité d'agent d'exploitation du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (p. 4563).

Arrêté n° 2017-2594/GNC-Pr du 22 mars 2017 relatif à la nomination de Mme Cynthia Alexandre en qualité de préposé à la distribution postale du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (p. 4563).

Arrêté n° 2017-2598/GNC-Pr du 22 mars 2017 relatif à la nomination de M. Michel Boisso en qualité de préposé à la distribution postale du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (p. 4563).

Arrêté n° 2017-2600/GNC-Pr du 22 mars 2017 relatif à la nomination de M. Anthony Lozach en qualité de préposé à la distribution postale du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (p. 4564).

Arrêté n° 2017-2602/GNC-Pr du 22 mars 2017 relatif à la nomination de M. Eddy Martot en qualité de préposé à la distribution postale du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (p. 4564).

Arrêté n° 2017-2604/GNC-Pr du 22 mars 2017 relatif à la nomination de M. Damien Moulinié en qualité de préposé à la distribution postale du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (p. 4564).

Arrêté n° 2017-2606/GNC-Pr du 22 mars 2017 relatif à la nomination de M. Michel Uregei en qualité de préposé à la distribution postale du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (p. 4564).

Arrêté n° 2017-2608/GNC-Pr du 23 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Léa-Asmara Nomoredjo, adjoint administratif du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie (p. 4564).

Arrêté n° 2017-2610/GNC-Pr du 23 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Tatiana Saille en qualité de rédacteur du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie (p. 4564).

Arrêté n° 2017-2612/GNC-Pr du 23 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Elodie Andrea en qualité d'attaché normal du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie (p. 4565).

Arrêté n° 2017-2614/GNC-Pr du 23 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Lynda Supeno, adjoint administratif du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie (p. 4565).

Arrêté n° 2017-2616/GNC-Pr du 23 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Eurydice Fafin, adjoint administratif du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie (p. 4565).

Arrêté n° 2017-2622/GNC-Pr du 23 mars 2017 relatif à la nomination de M. Irvin Soekirno en qualité de technicien du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (p. 4565).

Arrêté n° 2017-2624/GNC-Pr du 23 mars 2017 relatif à la nomination de M. Didier Nuns en qualité de cadre d'exploitation du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (p. 4565).

Arrêté n° 2017-2626/GNC-Pr du 23 mars 2017 relatif à la nomination de M. Vétéa Maraea en qualité d'adjoint administratif du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie (p. 4566).

Arrêté n° 2017-2628/GNC-Pr du 23 mars 2017 relatif à la nomination de Mme Cynthia Tahiaata en qualité de cadre technique du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (p. 4566).

Arrêté n° 2017-2630/GNC-Pr du 23 mars 2017 relatif au recrutement de M. Ludovic Lucas en qualité d'ingénieur 1^{er} grade des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie (p. 4566).

Arrêté n° 2017-2632/GNC-Pr du 23 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Patricia Jolly, infirmier en soins généraux du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 4566).

Arrêté n° 2017-2634/GNC-Pr du 23 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Floriane Souenon, psychologue, qualification « médico-sociale et travail » du cadre territorial des psychologues (p. 4566).

Arrêté n° 2017-2892/GNC-Pr du 28 mars 2017 relatif à la titularisation de M. Julien Collet, cadre technique de grade normal du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (p. 4567).

Arrêté n° 2017-2894/GNC-Pr du 28 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Lynaïck Angsar, rédacteur d'administration générale du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie (p. 4567).

Arrêté n° 2017-2896/GNC-Pr du 28 mars 2017 relatif au recrutement par voie d'intégration de Mme Amélie Karim en qualité de professeur certifié du cadre de l'enseignement du second degré de Nouvelle-Calédonie (p. 4567).

Arrêté n° 2017-2916/GNC-Pr du 29 mars 2017 relatif au recrutement par voie d'intégration de M. Fabrice Coleux en qualité de professeur certifié du cadre de l'enseignement du second degré de Nouvelle-Calédonie (p. 4567).

Arrêté n° 2017-2918/GNC-Pr du 29 mars 2017 relatif au recrutement par voie d'intégration de M. Aurélien David en qualité de professeur certifié du cadre de l'enseignement du second degré de Nouvelle-Calédonie (p. 4568).

Arrêté n° 2017-2920/GNC-Pr du 29 mars 2017 relatif au recrutement par voie d'intégration de Mme Ingrid Dobigny en qualité de professeur certifié du cadre de l'enseignement du second degré de Nouvelle-Calédonie (p. 4568).

Arrêté n° 2017-2922/GNC-Pr du 29 mars 2017 relatif au recrutement par voie d'intégration de M. Neil Honakoko en qualité de professeur certifié du cadre de l'enseignement du second degré de Nouvelle-Calédonie (p. 4568).

Arrêté n° 2017-2924/GNC-Pr du 29 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Marie-Adèle Wahio, moniteur socio-éducatif du cadre des personnels socio-éducatifs de la Nouvelle-Calédonie (p. 4568).

Arrêté n° 2017-2926/GNC-Pr du 29 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Julie Dusart, assistant socio-éducatif du cadre des personnels socio-éducatifs de la Nouvelle-Calédonie (p. 4568).

Arrêté n° 2017-2930/GNC-Pr du 29 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Naouale Revercé, assistant socio-éducatif du cadre des personnels socio-éducatifs de la Nouvelle-Calédonie (p. 4569).

Arrêté n° 2017-2932/GNC-Pr du 29 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Yvonne Nekoeng, assistant socio-éducatif du cadre des personnels socio-éducatifs de la Nouvelle-Calédonie (p. 4569).

Arrêté n° 2017-2934/GNC-Pr du 29 mars 2017 relatif à l'intégration de Mme Sandrine Kerleroux dans le corps des professeurs de lycée professionnel de niveau 2 du cadre de l'enseignement du second degré de Nouvelle-Calédonie (p. 4569).

Arrêté n° 2017-2938/GNC-Pr du 29 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Roxanne Dutronc, infirmier diplômé d'État du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 4569).

Arrêté n° 2017-2940/GNC-Pr du 29 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Marion Verhieste, infirmier diplômé d'État du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 4569).

Arrêté n° 2017-2942/GNC-Pr du 29 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Céline Rey, infirmier diplômé d'État du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 4570).

Arrêté n° 2017-2944/GNC-Pr du 29 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Tafaneava Gowe, aide-soignant du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 4570).

Arrêté n° 2017-2948/GNC-Pr du 29 mars 2017 admettant Mme Huguette Paita épouse Konyi, institutrice du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie, à faire valoir ses droits à la retraite (p. 4570).

Arrêté n° 2017-2950/GNC-Pr du 29 mars 2017 admettant Mme Dominique Dalbourg, attaché principal du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie, à faire valoir ses droits à la retraite (p. 4570).

Arrêté n° 2017-2952/GNC-Pr du 29 mars 2017 admettant M. Alphonse Tahmumu, instituteur du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie, à faire valoir ses droits à la retraite (p. 4570).

Arrêté n° 2017-2960/GNC-Pr du 30 mars 2017 relatif à la nomination de Mme Stéphanie Toemino, en qualité d'adjoint administratif stagiaire du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie (p. 4571).

Arrêté n° 2017-2962/GNC-Pr du 30 mars 2017 relatif à la nomination de Mme Déborah Wiria, en qualité d'adjoint administratif stagiaire du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie (p. 4571).

Arrêté n° 2017-2964/GNC-Pr du 30 mars 2017 relatif à la nomination de Mme Marie-Pierre Tolofua dit Toluafé, en qualité d'adjoint administratif stagiaire du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie (p. 4571).

Arrêté n° 2017-2984/GNC-Pr du 30 mars 2017 admettant Mme Sylvie Larlet épouse Deroche, professeur des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie, à faire valoir ses droits à la retraite (p. 4571).

Arrêté n° 2017-2988/GNC-Pr du 30 mars 2017 relatif à l'habillement des membres d'équipage de l'Amborella (p. 4572).

Arrêté n° 2017-3000/GNC-Pr du 31 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Julie Cornaille, adjoint administratif du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie (p. 4572).

Arrêté n° 2017-3002/GNC-Pr du 31 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Jacqueline Watha, adjoint administratif du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie (p. 4572).

Arrêté n° 2017-3004/GNC-Pr du 31 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Loretta Maseng, aide-soignant du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 4572).

Arrêté n° 2017-3006/GNC-Pr du 31 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Valérie Tchaounyane, aide-soignant du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 4573).

Arrêté n° 2017-3008/GNC-Pr du 31 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Natacha Wamytan, aide-soignant du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 4573).

Arrêté n° 2017-3010/GNC-Pr du 31 mars 2017 relatif à la titularisation de M. Guillaume Collet, infirmier diplômé d'État du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 4573).

Arrêté n° 2017-3012/GNC-Pr du 31 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Anastasia Pollet-Villard, infirmier diplômé d'État du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 4573).

Arrêté n° 2017-3014/GNC-Pr du 31 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Arbia Ben Saad-Naffati, infirmier diplômé d'État du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (p. 4573).

PROVINCES

Province Sud

Délibérations

Délibération n° 903-2016/BAPS/DFA du 4 avril 2017 décidant la cession à titre gratuit d'un véhicule provincial au profit de la commune de Boulouparis (p. 4574).

Délibération n° 11-2017/APS du 31 mars 2017 modifiant la délibération n° 33-2016/APS du 16 septembre 2016 instituant le dispositif de soutien à la politique publique agricole provinciale (DISPPAP) (p. 4574).

Arrêtés et décisions

Arrêté n° 654-2017/ARR/DPASS du 9 mars 2017 modifiant l'arrêté modifié n° 1912-2015/ARR/DPASS du 3 août 2015 relatif à l'autorisation d'ouverture d'un centre d'enfants dénommé « Pikinini » (p. 4575).

Arrêté n° 502-2017/ARR/DC du 27 mars 2017 portant désignation d'un maître d'œuvre au titre de l'article n° 14-3 de la délibération n° 14-90/APS du 24 janvier 1990 relative à la protection et à la conservation du patrimoine dans la province Sud (p. 4575).

Arrêté n° 1045-2017/ARR/DIMENC du 30 mars 2017 imposant à la société SOFAPLAST des mesures d'urgence de protection de l'environnement au droit de son installation située 186 rue Jacques Iékawé - PK4, commune de Nouméa (p. 4575).

Arrêté n° 1140-2017/ARR/DEPS du 5 avril 2017 réglementant temporairement, hors agglomération, la circulation, au droit d'un chantier de curage le long de la VDE du PR3+500 au PR3+850, commune du Mont-Dore (p. 4578).

Arrêté n° 1179-2017/ARR/DIMENC du 10 avril 2017 autorisant la société Nickel Mining Company (NMC) à procéder à des travaux de recherches sur la concession « PINPIN 1B », située sur la commune du Mont-Dore (p. 4578).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Arrêté n° 2017/971 du 15 mars 2017 de la ville de Nouméa relatif au recrutement sur titre de Mme Fanny Martinez dans le cadre d'emplois des ingénieurs de la filière technique des communes de Nouvelle-Calédonie (p. 4581).

Arrêté n° 2017/1245 du 6 avril 2017 de la ville de Nouméa complétant l'arrêté n° 91/753 du 26 avril 1991 réservant des places de stationnement pour les véhicules particuliers des personnes handicapées (p. 4581).

Arrêté n° 2017/1246 du 6 avril 2017 de la ville de Nouméa modifiant et complétant l'arrêté n° 83/828 du 7 octobre 1983 réglementant la circulation et le roulage dans la ville de Nouméa (p. 4582).

Arrêté n° 2017/1247 du 6 avril 2017 de la ville de Nouméa portant ouverture d'un concours interne pour l'accès au corps de technicien 1^{er} grade des cadres d'emplois des personnels de la filière technique des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics (p. 4582).

Arrêté n° 2017/1248 du 6 avril 2017 de la ville de Nouméa portant ouverture d'un concours interne pour l'accès au corps d'ingénieur 1^{er} grade des cadres d'emplois des personnels de la filière technique des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics (p. 4582).

Déclarations d'associations (p. 4584).

Publications légales (p. 4585).

ETAT

HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE

TEXTES GÉNÉRAUX

Arrêté n° 162/HC/DIRAG/BELP du 10 avril 2017 modifiant l'arrêté n° 247/HC/DIRAG/BELP du 22 août 2016 fixant la liste des bureaux de vote dans les communes de la Nouvelle-Calédonie

Le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, officier de la légion d'honneur, officier de l'ordre national du mérite,

Vu le code électoral et notamment les articles L. 17 et R. 40 ;
Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2001-579 du 29 juin 2001 portant publication du code des communes de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2007-423 du 23 mars 2007 relatif aux pouvoirs du haut-commissaire de la République, à l'organisation et à l'action des services de l'État en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret du 25 mai 2016 portant nomination du haut-commissaire de la Nouvelle-Calédonie, M. Lataste (Thierry) ;

Vu le décret du 4 août 2015 portant nomination du secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie, M. Cabrera (Laurent) ;

Vu l'arrêté n° 2016-1584-DRHMI-BRH du 26 août 2016 portant détachement en qualité de chargé de mission auprès du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie exerçant les fonctions de secrétaire général adjoint ;

Vu l'arrêté HC/DIRAG/n° 2017/04 du 24 mars 2017 portant délégation de signature à M. Laurent Cabrera, secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté HC/DIRAG/n° 2017/05 du 24 mars 2017 portant délégation de signature à M. Jules Hmaloko, secrétaire général adjoint du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 247/HC/DIRAG/BELP du 22 août 2016 fixant la liste des bureaux de vote dans les communes de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu les demandes des maires des communes de Lifou, Maré et Pouébo ;

Considérant l'évènement cyclonique exceptionnel survenu sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Calédonie ;

Sur proposition du secrétaire général du haut-commissariat de la République,

Arrête :

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté modifié n° 247/HC/DIRAG/BELP susvisé est modifié comme suit :

Commune de Lifou

Au lieu de :

N° 1 – Mairie de Wé Tribus de Hnaman et Qanono.

Lire :

N° 1 – Faré de la province Tribus de Hnaman et Qanono.
des îles Loyauté

Commune de Maré

Au lieu de :

N° 9 – Ménaku Tribus de Ménaku, Peyece,
(école publique) lieux-dits Limite et Lion.

Lire :

N° 9 – Local de la paroisse Tribus de Ménaku, Peyece,
de Ménaku lieux-dits Limite et Lion.

Commune de Pouébo

Au lieu de :

N° 5 – Colnett Tribus de Diahoué (partie),
(maison commune) Colnett, Paalo
et le secteur de Galarino.

Lire :

N° 5 – Tribu de Paalo Tribus de Diahoué (partie),
(maison commune) Colnett, Paalo
et le secteur de Galarino.

Article 2 : Le reste demeure sans changement.

Article 3 : Le secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie, les commissaires délégués de la République pour les provinces Sud, Nord et des îles Loyauté et les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque maire et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le haut-commissaire de la République
en Nouvelle-Calédonie,
THIERRY LATASTE*

Arrêté n° HC/DAIRCL/2180-22 du 13 avril 2017 portant nomination d'un représentant de l'État au conseil d'administration de la société d'équipement de la Nouvelle-Calédonie (SECAL)

Le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, officier de la légion d'honneur, officier de l'ordre national du mérite,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret du 25 mai 2016 portant nomination du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, M. Thierry Lataste ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2017 portant nomination du commissaire délégué de la République pour la province Sud auprès du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, M. Denis Bruel ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur, en date du 27 mars 2013, nommant M. Michel Sallenave, ingénieur général des ponts, des eaux et forêts, commissaire délégué de la République pour la province Nord auprès du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté interministériel du 21 septembre 1970 autorisant la constitution de la société d'économie mixte d'équipement de la Nouvelle-Calédonie, ensemble les statuts de ladite société ;

Sur proposition du secrétaire général du haut-commissariat de la République,

Arrête :

Article 1^{er} : Les représentants de l'État au sein du conseil d'administration de la SECAL sont le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et le commissaire délégué de la République pour la province Sud.

En cas d'empêchement, le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ou le commissaire délégué de la République pour la province Sud seront remplacés par le commissaire délégué de la République pour la province Nord.

Article 2 : L'arrêté n° HC/DAIRCL/2180-14 du 21 avril 2015 est abrogé.

Article 3 : Le secrétaire général du haut-commissariat de la République et la directrice de la SECAL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le haut-commissaire de la République
en Nouvelle-Calédonie,
THIERRY LATASTE*

Arrêté HC/SAS n° 06 du 12 avril 2017 portant restriction exceptionnelle de la vente de boissons alcoolisées à emporter dans les débits de boissons de 3^e et 5^e classes, dans le périmètre de la commune de Bourail

Le commissaire délégué de la République pour la province Sud,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'article L. 131-2 du code des communes ;

Vu le décret n° 2007-423 du 23 mars 2007 modifié relatif aux pouvoirs du haut-commissaire de la République, à l'organisation et à l'action des services de l'État en Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 53 du 13 décembre 1989 modifiée de la province Sud relative aux débits de boissons, et notamment son article 21 ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2017 portant nomination de M. Denis Bruel en qualité de commissaire délégué de la République pour la province Sud auprès du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté HC/DIRAG/n° 2017/07 du 24 mars 2017 portant délégation de signature à M. Denis Bruel, commissaire délégué de la République pour la province Sud auprès du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ;

Vu la saisine du maire de la commune de Bourail du 12 avril 2017 et celle du 20 mars 2017 des coutumiers du District de Ny, organisateurs de la manifestation, faisant état de problèmes d'insécurité potentiels liés à une consommation d'alcool ;

Considérant l'organisation du grand rassemblement à la tribu de Pothé pour la fête de l'igname, le week-end des 15 et 16 avril 2017, sur la commune de Bourail ;

Considérant que les violences commises sur la voie publique par des personnes fortement alcoolisées sont la plupart du temps à l'origine d'ameutements, d'attroupements qui portent atteinte à l'ordre public ;

Considérant qu'il convient, à cette occasion de prendre des mesures conservatoires pour maintenir le bon ordre, prévenir les troubles à l'ordre public liés à la consommation abusive d'alcool et assurer la sécurité des familles participant à ces festivités sur la commune de Bourail,

Arrête :

Article 1^{er} : En complément des restrictions imposées par l'article 21 de la délibération n° 26-2016/APS du 22 juillet 2016 portant modification du code des débits de boissons susvisé, la vente de boissons alcooliques à emporter est interdite ainsi qu'il suit :

du vendredi 14 avril 2017 à 12 heures au dimanche 16 avril 2017 à minuit dans les débits de boissons de 3^e et 5^e classes sur l'ensemble du territoire de la commune de Bourail.

Article 2 : La présente interdiction ne vise pas les établissements installés dans la commune et détenteurs d'une licence de 2^e et 4^e classes (hôtels et restaurants).

Article 3 : Le maire de la commune de Bourail, le commandant de la compagnie de gendarmerie de La Foa, le commandant de la brigade de gendarmerie de Bourail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie ainsi qu'aux lieux habituels et publié au *Journal officiel* de Nouvelle-Calédonie.

Article 4 : Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Nouvelle Calédonie dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

*Le commissaire délégué de la République
pour la province Sud,*
DENIS BRUEL

NOUVELLE-CALÉDONIE

CONGRÈS

ARRÊTÉS ET DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Arrêté n° 01-2017/CNC-PR du 7 avril 2017 portant état des restes à réaliser des dépenses d'investissement du congrès de la Nouvelle-Calédonie de l'exercice 2016 reportées sur l'exercice 2017

Le président du congrès de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire ;

Vu la délibération n° 116 du 20 décembre 2010 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 158 du 10 décembre 2011 relative à l'application de l'instruction budgétaire et comptable M52 ;

Vu la délibération modifiée n° 93 du 29 décembre 2015 relative au budget principal de la Nouvelle-Calédonie - exercice 2016 ;

Vu la délibération n° 211 du 28 décembre 2016 relative au budget primitif propre de la Nouvelle-Calédonie exercice 2017 ;

Arrête :

Article 1^{er} : L'état des restes à réaliser des dépenses d'investissement du congrès de la Nouvelle-Calédonie de l'exercice 2016 reportées sur l'exercice 2017, joint en annexe, est arrêté à la somme de **cent quatre-vingt douze millions quatre cent trente mille cent onze francs CFP** (192 430 111 XPF).

SS-fonc	Nature	Chap	Intitulé nature	Ouverts	Reportés
03	238	900	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMO CORP	163 000 000	113 000 000
03	2031	900	FRAIS D'ETUDES	10 439 287	8 811 649
03	21311	900	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	279 636	279 636
03	21351	900	BATIMENTS PUBLICS	17 383 068	9 247 393
03	231311	900	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	29 532 636	29 532 636
03	2181	900	AUT. IMPOS CORPO INSTAL GEN	580 230	0
03	21352	900	BATIMENTS PRIVES	341 040	0
A0201-01 - Parc immobilier				221 555 897	160 871 314
03	2051	900	CONCESSIONS,DROITS SIMILAIRES	5 170 085	1 430 000
03	2185	900	MATERIEL DE TELEPHONIE	1 085 417	150 547
03	2188	900	AUTRES	9 562 352	903 554
03	21821	900	MATERIEL TRANSPORT TERRESTRE	31 860 800	12 434 500
03	21838	900	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	12 397 083	4 798 550
03	21848	900	AUTRES MATERIELS DE BUREAU	3 082 960	1 881 498
03	232	900	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	3 150 000	0
A0201-02 - Parc équipement				66 308 697	21 598 649
05	204281	900	BIENS MOB., MATERIEL,ETUDES	10 000 000	10 000 000
A0201-06 - Communication et partenariats institut.				10 000 000	10 000 000
TOTAL INVESTISSEMENT				297 864 594	192 469 963

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ainsi qu'au gouvernement et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du Congrès
de la Nouvelle-Calédonie,*
THIERRY SANTA

Arrêté n° 02-2017/CNC-PR du 7 avril 2017 portant état des dépenses de fonctionnement du congrès de la Nouvelle-Calédonie engagées non mandatées sur l'exercice 2016 reportées sur l'exercice 2017

Le président du congrès de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire ;

Vu la délibération n° 116 du 20 décembre 2010 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 158 du 10 décembre 2011 relative à l'application de l'instruction budgétaire et comptable M52 ;

Vu la délibération modifiée n° 93 du 29 décembre 2015 relative au budget principal de la Nouvelle-Calédonie - exercice 2016 ;

Vu la délibération n° 211 du 28 décembre 2016 relative au budget primitif propre de la Nouvelle-Calédonie - exercice 2017,

Arrête :

Article 1^{er} : L'état des dépenses de fonctionnement du congrès de la Nouvelle-Calédonie engagées non mandatées sur l'exercice 2016 reportées sur l'exercice 2017 est arrêté à la somme de **quarante-trois millions sept cent soixante-cinq mille huit cent soixante-trois francs CFP** (43 765 863 F CFP).

Ss-fonc	Nature	Chap.	Intitulé nature	Ouverts	Engagés non mandatés
03	6184	930	VERST ORGANISMES FORMATION	2 381 500	1 535 100
03	6535	930	FORMATION	4 033 200	2 879 000
03	62268	930	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS	639 560	623 700
A0201-04 - Formation				7 054 260	5 037 800
01	614	930	CHARG LOCATIVES COPROPRIETE	1 512 624	540 042
01	6064	930	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 127 405	54 588
03	6068	930	AUTRES MATIERES ET FOURNITURE	3 286 665	212 750
03	6135	930	LOCATIONS MOBILIERES	9 268 340	634 984
03	6182	930	DOCUMENTATION GENERALE ET TEC	5 747 119	1 685 877

Ss-fonc	Nature	Chap.	Intitulé nature	Ouverts	Engagés non mandatés
03	6227	930	FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEU	3 476 938	292 625
03	6228	930	DIVERS	8 785 709	564 200
03	6231	930	ANNONCES ET INSERTIONS	608 018	13 545
03	6232	930	FETES ET CEREMONIES	5 188 407	733 404
03	6234	930	RECEPTIONS	19 469 255	2 556 831
03	6241	930	TRANSPORT DE BIENS	765 250	15 750
03	6247	930	TRANSPORT COLLECTIF PERSONNEL	9 940 784	618 207
03	6262	930	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	16 589 667	553 845
03	6282	930	FRAIS DE GARDIENNAGE	11 152 492	534 327
03	6283	930	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	15 117 820	709 440
03	6285	930	FRAIS D'HÉBERG ET SÉJOUR D'INTERV EXT	254 284	150 000
03	6288	930	AUTRES	15 969 048	3 064 795
03	6532	930	FRAIS DE MISSIONS	49 339 782	992 408
03	6712	930	DOMMAGES, AMENDES	1 794 000	494 000
03	60623	930	ALIMENTATION	4 480 986	205 243
03	60631	930	FOURNITURES D'ENTRETIEN	105 000	7 930
03	60632	930	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEME	1 773 740	67 543
03	60636	930	VETEMENTS DE TRAVAIL	688 396	592 500
03	61521	930	ENT ET REPARATION TERRAINS	1 825 852	52 290
03	61522	930	ENTRETIEN REPARATIONS BATIMEN	15 454 409	2 251 105
03	61551	930	ENT MATERIEL TRANSPORT	8 915 302	665 885
03	61561	930	MAINTENANCE DES LOGICIELS	5 034 091	210 000
03	61568	930	MAINTENANCE SUR AUTRES BIENS	12 686 417	669 686
03	62268	930	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS	9 660 632	145 500
03	658621	944	LOCAL ADMIN CHARGES GRP ELUS	46 683 003	1 158 100
03	658625	944	FRAIS COURRIER GRP ELUS	2 081 000	397 329
A0201-05 - Soutien et pilotage				290 782 435	20 844 729
03	6231	930	ANNONCES ET INSERTIONS	9 565 595	1 830 000
03	6234	930	RECEPTIONS	20 363 781	5 308 524
03	6238	930	DIVERS	7 111 690	1 550 000
03	6288	930	AUTRES	13 436 224	2 765 750
03	62268	930	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS	3 000 000	1 725 060
A0201-06 - Communication et partenariats institut.				53 477 290	13 179 334
03	6288	930	AUTRES	4 892 750	4 704 000
A0201-07 - Comité consultatif de l'environnement				4 892 750	4 704 000
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				356 206 735	43 765 863

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ainsi qu'au gouvernement et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du Congrès
de la Nouvelle-Calédonie,*
THIERRY SANTA

GOUVERNEMENT

TEXTES GÉNÉRAUX

**Arrêté n° 2017-769/GNC du 28 mars 2017
portant attribution de subventions aux associations sportives**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 211 du 28 décembre 2016 relative au budget primitif principal propre de la Nouvelle-Calédonie, exercice 2017 ;

Vu la délibération n° 34 du 22 décembre 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2015-26D/GNC du 3 avril 2015 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et du contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2015-4082/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-4084/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-5972/GNC-Pr du 3 juin 2015 constatant la fin de fonctions de M. André-Jean Léopold et la prise de fonctions de Mme Hélène Iékawé en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-7760/GNC-Pr du 10 juillet 2015 constatant la fin de fonctions de Mme Sonia Backès et la prise de fonctions de Mme Isabelle Champmoreau en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2016-3856/GNC-Pr du 25 avril 2016 constatant la fin de fonctions de M. Thierry Cornaille et la prise de fonctions de M. Philippe Dunoyer en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Arrête :

Article 1^{er} : Une somme de onze millions trois cent cinquante mille (11 350 000) francs CFP est versée aux associations sportives pour l'organisation des différentes actions conformément à leurs demandes. La liste et le détail des bénéficiaires sont annexés au présent arrêté.

Article 2 : La dépense est imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie, exercice 2017, chapitre 933.32 « culture, jeunesse, sports et loisirs », article 65741 « subventions de fonctionnement aux associations », ligne de crédit n° 2227 « subventions diverses, grands événements internationaux ».

Article 3 : Les associations sportives sont tenues de fournir un compte rendu d'utilisation des sommes attribuées qui sera transmis à la direction de la jeunesse et des sports de la Nouvelle-Calédonie pour le compte du gouvernement, dans un délai d'un an à compter de la date de leur versement.

A défaut de ce justificatif ou en cas d'utilisation inadéquate ou partielle des fonds, un titre de recette sera émis à l'encontre des associations sportives, pour le montant des sommes non justifiées.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,*
PHILIPPE GERMAIN

*Le membre du gouvernement
chargé de la santé, de la jeunesse et des sports,*
VALENTINE EURISOUKE

ANNEXE

à l'arrêté n° 2017-769/GNC du 28 mars 2017

portant attribution de subventions aux associations sportives

ligne de crédit n° 2227 « subventions diverses, grands événements internationaux »

NOM du bénéficiaire	OBJET	Intitulé du RIB/RIP Numéro de Compte bancaire ou postal Numéro de Code fournisseur Numéro de Ridet	Montant de la subvention en F CFP
Association sportive de magenta	Préparation et organisation des matchs de poule du tournoi O'League 2017 de football et déplacement en Nlle Zélande pour les ½ finales.	ASSOCIATION SPORTIVE DE MAGENTA SECTION JEUNES SGCB 18319 06713 86012179000 21 Code fournisseur n° 024216 Ridet n° 283838.001	2 500 000 F CFP
Association Hienghène sports	Préparation et organisation des matchs de poule du tournoi O'League 2017 de football.	HIENGHENE SPORTS – SECTION FOOTBALL BCI 17499 00020 28250402014 48 Code fournisseur n° 020542 Ridet n° 886531.001	1 500 000 F CFP
Cercle des nageurs calédoniens	Organisation du meeting Quantas 2017.	ASSOCIATION CERCLE DES NAGEURS CALEDONIENS SGCB 18319 06709 90025027013 39 Code fournisseur n° 006163 Ridet n° 151282.001	350 000 F CFP
AS 6 ^{ème} KM	Participation de deux équipes de basket-ball H/F au tournoi des clubs champions à Tahiti.	AS 6^{ème} KM-SECTION BASKET BALL SGCB 18319 06711 52672627040 23 Code fournisseur n° 009973 Ridet n° 244889.001	1 000 000 F CFP
Coupe Yeiwéné	Aide à l'organisation du tournoi de la coupe Yeiwéné, édition 2017.	COMITE COUPE YEIWENE BCI 17499 00040 25957802010 16 Code fournisseur n° 000288 Ridet n° 285197.001	1 500 000 F CFP
AS PTT	Organisation de l'édition de la PWA, édition 2017.	AS PTT NOUMEA GLISSE SGCB 18319 06711 86001271000 34 Code fournisseur n° 017900 Ridet n° 377705.003	4 000 000 F CFP
SC Né Dréhu	Aide aux déplacements de l'équipe 1 ^{ère} au championnat super ligue 2017 de football.	SPORTING CLUB NE DREHU BCI 17499 00040 21681802015 67 Code fournisseur n° 025058 Ridet n° 905505.001	500 000 F CFP
TOTAL Ligne de credit 2227			11 350 000 F CFP

Arrêté n° 2017-823/GNC du 18 avril 2017 statuant sur le caractère de calamité agricole du cyclone COOK et portant versement d'un acompte

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 71/CP du 10 octobre 1990 relative aux conditions d'intervention du territoire en vue de l'indemnisation des exploitants agricoles victimes de calamités agricoles ;

Vu la délibération n° 34 du 22 décembre 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2015-26D/GNC du 3 avril 2015 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2015-4082/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-4084/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-5972/GNC-Pr du 3 juin 2015 constatant la fin de fonctions de M. André-Jean Léopold et la prise de fonctions de Mme Hélène Iékawé en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-7760/GNC-Pr du 10 juillet 2015 constatant la fin de fonctions de Mme Sonia Backès et la prise de fonctions de Mme Isabelle Champmoreau en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2016-3856/GNC-Pr du 25 avril 2016 constatant la fin de fonctions de M. Thierry Cornaille et la prise de fonctions de M. Philippe Dunoyer en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1287 du 3 septembre 1955 fixant les conditions de création d'une caisse locale d'assurances mutuelles agricoles contre les cyclones et inondations ;

Vu l'arrêté n° 6485-T du 3 décembre 1990 portant agrément de la caisse d'assurances mutuelles agricoles (CAMA) comme organisme chargé de la procédure des calamités agricoles ;

Vu l'arrêté n° 6967-T du 31 décembre 1990 précisant les conditions d'intervention de la CAMA dans le cadre de la procédure d'indemnisation des exploitants agricoles victimes de calamités agricoles et fixant le barème provisoire de ces indemnisations ;

Vu l'arrêté n° 2006-517/GNC du 23 février 2006 fixant la liste des biens indemnifiables, leurs caractéristiques et le barème d'indemnisation pour les sociétaires de la CAMA,

Arrête :

Article 1^{er} : Le cyclone Cook du 10 au 11 avril 2017 est déclaré accident climatique exceptionnel conformément aux dispositions de la délibération modifiée n° 71/CP du 10 octobre 1990 susvisée. Sont déclarées sinistrées toutes les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : Les sociétaires de la caisse d'assurances mutuelle agricole (CAMA) ayant déposé une déclaration de sinistre suite

au passage du cyclone Cook, recevable au sens du dispositif régissant la procédure d'indemnisation des dégâts de calamités agricoles, peuvent prétendre au versement d'un acompte au titre des dommages subis ; cet acompte correspond à 25 % au plus du capital assuré.

Article 3 : Le versement de l'acompte mentionné à l'article 2 est effectué par la CAMA sur la base d'un état récapitulatif par commune, certifié par le directeur des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR) et mentionnant l'identité de chaque demandeur (nom et prénom ou raison sociale), le code sociétaire, le montant du capital souscrit et le montant de l'acompte.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à la CAMA, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,
PHILIPPE GERMAIN*

Arrêté n° 2017-825/GNC du 18 avril 2017 attribuant des subventions exceptionnelles d'investissement à certaines communes sinistrées par le passage du cyclone tropical COOK

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 211 du 28 décembre 2016 relative au budget primitif principal propre de la Nouvelle-Calédonie – exercice 2017 ;

Vu la délibération n° 34 du 22 décembre 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2015-26D/GNC du 3 avril 2015 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et du contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2015-4082/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-4084/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-5972/GNC-Pr du 3 juin 2015 constatant la fin de fonctions de M. André-Jean Léopold et la prise de fonctions de Mme Hélène Iékawé en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-7760/GNC-Pr du 10 juillet 2015 constatant la fin de fonctions de Mme Sonia Backès et la prise de fonctions de Mme Isabelle Champmoreau en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2016-3856/GNC-Pr du 25 avril 2016 constatant la fin de fonctions de M. Thierry Cornaille et la prise de fonctions de M. Philippe Dunoyer en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Considérant le soutien à apporter aux communes sinistrées suite au passage du cyclone tropical COOK le 10 avril 2017,

Arrête :

Article 1^{er} : Une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 5 000 000 F CFP (cinq millions de francs CFP) est attribuée, pour l'exercice 2017, à chacune des communes suivantes :

- Boulouparis	- Mont-Dore
- Bourail	- Ouvéa
- Canala	- Païta
- Dumbéa	- Poindimié
- Farino	- Ponérihouen
- Hienghène	- Pouembout
- Houaïlou	- Poya
- Koné	- Sarraméa
- Kouaoua	- Thio
- La Foa	- Touho
- Lifou	- Voh
- Moindou	

Article 2 : La Nouvelle-Calédonie s'engage à verser un premier acompte égal à 80% de la subvention exceptionnelle d'investissement prévue à l'article 1^{er}, dès le rendu exécutoire du présent arrêté.

Un second acompte de 20 %, pour solde de la subvention exceptionnelle d'investissement prévue à l'article 1^{er}, est versé sur présentation des factures certifiées par la commune concernée valant réception des travaux d'un montant minimum de cinq (5) millions de francs CFP. En cas de non présentation par la commune concernée, la Nouvelle-Calédonie ne procédera pas au versement du second acompte.

Les versements se feront auprès du comptable assignataire de la commune concernée sur son compte ouvert auprès de l'Institut d'Emission d'Outre-mer.

Article 3 : La dépense est imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie sous l'imputation budgétaire suivante : section investissement - ligne de crédit n° 25842 « subvention d'équipement aux communes » - chapitre 907, sous fonction 75, article 204142.

Dans l'hypothèse d'une modification de cette imputation, la nouvelle imputation se substitue automatiquement à l'ancienne et la dépense s'impute sur cette nouvelle imputation.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,
PHILIPPE GERMAIN*

Arrêté n° 2017-881/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des attachés d'administration générale du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération n° 230 du 13 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 34 du 22 décembre 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2015-26D/GNC du 3 avril 2015 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et du contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2015-4082/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-4084/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-5972/GNC-Pr du 3 juin 2015 constatant la fin de fonctions de M. André-Jean Léopold et la prise de fonctions de Mme Hélène Iékawé en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-7760/GNC-Pr du 10 juillet 2015 constatant la fin de fonctions de Mme Sonia Backès et la prise de fonctions de Mme Isabelle Champmoreau en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2016-3856/GNC-Pr du 25 avril 2016 constatant la fin de fonctions de M. Thierry Cornaille et la prise de fonctions de M. Philippe Dunoyer en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Arrête :

Article 1^{er} : Une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des attachés d'administration générale du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie est ouverte à compter du 11 septembre 2017.

Article 2 : Le nombre de postes ouverts à cette sélection professionnelle est fixé à 47.

Article 3 : La date de clôture des inscriptions est fixée au 4 août 2017.

Article 4 : Les postes ouverts à la sélection professionnelle prévus par le présent arrêté le sont pour le compte de :

1° 15 postes pour le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

2° 8 postes pour le président de l'assemblée de la province Sud ;

3° 4 postes pour le président de l'assemblée de la province Nord ;

4° 5 postes pour le directeur de centre hospitalier territorial Gaston Bourret ;

5° 2 postes pour le directeur de la bibliothèque Bernheim ;

6° 1 poste pour le directeur de l'établissement de formation professionnelle des adultes ;

7° 2 postes pour le directeur de l'établissement provincial de l'emploi de la formation et de l'insertion professionnelle ;

8° 1 poste pour la directrice du centre de rencontres et d'échanges internationaux de pacifique ;

9° 1 poste pour le président de la province des îles Loyauté ;

10° 1 poste pour le président du congrès de la Nouvelle-Calédonie ;

11° 1 poste pour le directeur général de l'institut agronomique néo-calédonien ;

12° 5 postes pour le directeur par intérim de l'institut pour le développement des compétences en Nouvelle-Calédonie ;

13° 1 poste pour le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, directeur général des enseignements.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,*
PHILIPPE GERMAIN

*Le membre du gouvernement
chargé de la fonction publique
et de la sécurité routière,*
CYNTHIA LIGEARD

Arrêté n° 2017-883/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des rédacteurs d'administration générale du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération n° 230 du 13 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 34 du 22 décembre 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2015-26D/GNC du 3 avril 2015 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et du contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2015-4082/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-4084/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-5972/GNC-Pr du 3 juin 2015 constatant la fin de fonctions de M. André-Jean Léopold et la prise de fonctions de Mme Hélène Iékawé en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-7760/GNC-Pr du 10 juillet 2015 constatant la fin de fonctions de Mme Sonia Backès et la prise de fonctions de Mme Isabelle Champmoreau en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2016-3856/GNC-Pr du 25 avril 2016 constatant la fin de fonctions de M. Thierry Cornaille et la prise de fonctions de M. Philippe Dunoyer en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Arrête :

Article 1^{er} : Une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des rédacteurs d'administration générale du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie est ouverte à compter du 11 septembre 2017.

Article 2 : Le nombre de postes ouverts à cette sélection professionnelle est fixé à 109.

Article 3 : La date de clôture des inscriptions est fixée au 4 août 2017.

Article 4 : Les postes ouverts à la sélection professionnelle prévus par le présent arrêté le sont pour le compte de :

1° 23 postes pour le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

2° 5 postes pour le président de l'assemblée de la province Sud ;

3° 9 postes pour le président de l'assemblée de la province Nord ;

4° 35 postes pour le directeur de centre hospitalier territorial Gaston Bourret ;

5° 1 poste pour le directeur de la bibliothèque Bernheim ;

6° 3 postes pour le directeur de l'établissement de formation professionnelle des adultes ;

7° 2 postes pour le directeur de l'établissement provincial de l'emploi de la formation et de l'insertion professionnelle ;

8° 1 poste pour le directeur du centre hospitalier du Nord ;

9° 5 postes pour le président de la province des îles Loyauté ;

10° 2 postes pour le président du congrès de la Nouvelle-Calédonie ;

11° 2 postes pour le directeur de l'institut de la statistique et des études économiques ;

12° 4 postes pour le directeur par intérim de l'institut pour le développement des compétences en Nouvelle-Calédonie ;

13° 10 postes pour le directeur du centre hospitalier spécialisé Albert Bousquet ;

- 14° 2 postes pour le directeur de Cap emploi ;
- 15° 3 postes pour le directeur de l'établissement de régulation des prix agricoles ;
- 16° 1 poste pour le directeur de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie ;
- 17° 1 poste pour le directeur de l'école des métiers de la mer.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,*
PHILIPPE GERMAIN

*Le membre du gouvernement
chargé de la fonction publique
et de la sécurité routière,*
CYNTHIA LIGEARD

Arrêté n° 2017-887/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des adjoints administratifs du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération n° 230 du 13 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 34 du 22 décembre 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2015-26D/GNC du 3 avril 2015 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et du contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2015-4082/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-4084/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-5972/GNC-Pr du 3 juin 2015 constatant la fin de fonctions de M. André-Jean Léopold et la prise de fonctions de Mme Hélène Iékawé en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-7760/GNC-Pr du 10 juillet 2015 constatant la fin de fonctions de Mme Sonia Backès et la prise de fonctions

de Mme Isabelle Champmoreau en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2016-3856/GNC-Pr du 25 avril 2016 constatant la fin de fonctions de M. Thierry Cornaille et la prise de fonctions de M. Philippe Dunoyer en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Arrête :

Article 1^{er} : Une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des adjoints administratifs du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie est ouverte à compter du 12 septembre 2017.

Article 2 : Le nombre de postes ouverts à cette sélection professionnelle est fixé à 125.

Article 3 : La date de clôture des inscriptions est fixée au 4 août 2017.

Article 4 : Les postes ouverts à la sélection professionnelle prévus par le présent arrêté le sont pour le compte de :

1° 36 postes pour le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

2° 22 postes pour le président de l'assemblée de la province Sud ;

3° 17 postes pour le président de l'assemblée de la province Nord ;

4° 5 postes pour le directeur de centre hospitalier territorial Gaston Bourret ;

5° 4 postes pour le directeur de l'établissement provincial de l'emploi de la formation et de l'insertion professionnelle ;

6° 4 postes pour le directeur du centre hospitalier du Nord ;

7° 14 postes pour le président de la province des îles Loyauté ;

8° 2 postes pour le président du congrès de la Nouvelle-Calédonie ;

9° 4 postes pour le directeur de l'institut de la statistique et des études économiques ;

10° 1 poste pour le directeur par intérim de l'institut pour le développement des compétences en Nouvelle-Calédonie ;

11° 1 poste pour le directeur de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie ;

12° 10 postes pour le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, directeur général des enseignements ;

13° 1 poste pour la directrice de l'institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie ;

14° 4 postes pour le directeur de l'institut agronomique néo-calédonien.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,*
PHILIPPE GERMAIN

*Le membre du gouvernement
chargé de la fonction publique
et de la sécurité routière,*
CYNTHIA LIGEARD

Arrêté n° 2017-889/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des adjoints d'éducation du cadre des personnels d'éducation et de surveillance de Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération n° 29/CP du 6 octobre 2006 portant statut particulier des corps de surveillants d'éducation et d'adjoints d'éducation du cadre des personnels d'éducation et de surveillance de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 34 du 22 décembre 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2015-26D/GNC du 3 avril 2015 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et du contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2015-4082/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-4084/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-5972/GNC-Pr du 3 juin 2015 constatant la fin de fonctions de M. André-Jean Léopold et la prise de fonctions de Mme Hélène Iékawé en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-7760/GNC-Pr du 10 juillet 2015 constatant la fin de fonctions de Mme Sonia Backès et la prise de fonctions de Mme Isabelle Champmoreau en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2016-3856/GNC-Pr du 25 avril 2016 constatant la fin de fonctions de M. Thierry Cornaille et la prise de fonctions de M. Philippe Dunoyer en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Arrête :

Article 1^{er} : Une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des adjoints d'éducation du cadre des personnels d'éducation et de surveillance de Nouvelle-Calédonie est ouverte à compter du 13 octobre 2017.

Article 2 : Le nombre de postes ouverts à cette sélection professionnelle est fixé à 27.

Article 3 : La date de clôture des inscriptions est fixée au 4 août 2017.

Article 4 : Les postes ouverts à la sélection professionnelle prévus par le présent arrêté le sont pour le compte de :

1° 20 postes pour le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, directeur général des enseignements ;

2° 4 postes pour le président de l'assemblée de la province des îles Loyauté ;

3° 3 postes pour le président de l'assemblée de la province Nord.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,
PHILIPPE GERMAIN*

*Le membre du gouvernement
chargé de la fonction publique
et de la sécurité routière,
CYNTHIA LIGEARD*

Arrêté n° 2017-891/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des agents de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs du corps des pompiers de l'aviation civile de la Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération n° 35 du 9 décembre 2009 portant statut particulier du corps des pompiers de l'aviation civile de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 34 du 22 décembre 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2015-26D/GNC du 3 avril 2015 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et du contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2015-4082/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-4084/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-5972/GNC-Pr du 3 juin 2015 constatant la fin de fonctions de M. André-Jean Léopold et la prise de

fonctions de Mme Hélène Iékawé en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-7760/GNC-Pr du 10 juillet 2015 constatant la fin de fonctions de Mme Sonia Backès et la prise de fonctions de Mme Isabelle Champmoreau en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2016-3856/GNC-Pr du 25 avril 2016 constatant la fin de fonctions de M. Thierry Cornaille et la prise de fonctions de M. Philippe Dunoyer en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Arrête :

Article 1^{er} : Une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des agents de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs du corps des pompiers de l'aviation civile de la Nouvelle-Calédonie est ouverte à compter du 22 novembre 2017.

Article 2 : Le nombre de postes ouverts à cette sélection professionnelle est fixé à 6.

Article 3 : La date de clôture des inscriptions est fixée au 4 août 2017.

Article 4 : Les postes ouverts à la sélection professionnelle prévus par le présent arrêté le sont pour le compte de :

1° 4 postes pour le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

2° 2 postes pour le président de l'assemblée de la province des îles Loyauté.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,
PHILIPPE GERMAIN*

*Le membre du gouvernement
chargé de la fonction publique
et de la sécurité routière,
CYNTHIA LIGEARD*

Arrêté n° 2017-893/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des adjoints techniques normaux des établissements d'enseignement du second degré public de 1^{er} grade de la Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération n° 248 du 27 décembre 2012 portant statut particulier des adjoints techniques des établissements d'enseignement du second degré public de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 34 du 22 décembre 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2015-26D/GNC du 3 avril 2015 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et du contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2015-4082/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-4084/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-5972/GNC-Pr du 3 juin 2015 constatant la fin de fonctions de M. André-Jean Léopold et la prise de fonctions de Mme Hélène Iékawé en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-7760/GNC-Pr du 10 juillet 2015 constatant la fin de fonctions de Mme Sonia Backès et la prise de fonctions de Mme Isabelle Champmoreau en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2016-3856/GNC-Pr du 25 avril 2016 constatant la fin de fonctions de M. Thierry Cornaille et la prise de fonctions de M. Philippe Dunoyer en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Arrête :

Article 1^{er} : Une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des adjoints techniques normaux des établissements d'enseignement du second degré public de 1^{er} grade de la Nouvelle-Calédonie est ouverte à compter du 10 novembre 2017.

Article 2 : Le nombre de postes ouverts à cette sélection professionnelle est fixé à 28.

Article 3 : La date de clôture des inscriptions est fixée au 4 août 2017.

Article 4 : Les postes ouverts à la sélection professionnelle prévus par le présent arrêté le sont pour le compte du vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, directeur général des enseignements.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,
PHILIPPE GERMAIN*

*Le membre du gouvernement
chargé de la fonction publique
et de la sécurité routière,
CYNTHIA LIGEARD*

Arrêté n° 2017-895/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture de sélections professionnelles d'intégration pour l'accès aux corps des cadres spécialistes techniques et d'exploitation, des cadres techniques et d'exploitation, des techniciens, des contrôleurs, des techniciens de grade principal, des préposés à la distribution postale, des agents d'exploitation et techniques du cadre des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération n° 357 du 24 avril 2014 portant statut particulier du cadre des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 34 du 22 décembre 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2015-26D/GNC du 3 avril 2015 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et du contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2015-4082/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-4084/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-5972/GNC-Pr du 3 juin 2015 constatant la fin de fonctions de M. André-Jean Léopold et la prise de fonctions de Mme Hélène Lékawé en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-7760/GNC-Pr du 10 juillet 2015 constatant la fin de fonctions de Mme Sonia Backès et la prise de fonctions de Mme Isabelle Champmoreau en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2016-3856/GNC-Pr du 25 avril 2016 constatant la fin de fonctions de M. Thierry Cornaille et la prise de fonctions de M. Philippe Dunoyer en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Arrête :

Article 1^{er} : Des sélections professionnelles d'intégration pour l'accès aux corps des cadres spécialistes techniques et d'exploitation, des cadres techniques et d'exploitation, des techniciens, des contrôleurs, des techniciens de grade principal, des préposés à la distribution postale, des agents d'exploitation et techniques du cadre des postes et télécommunications de la

Nouvelle-Calédonie sont ouvertes respectivement à compter des 9 octobre 2017, 10 octobre 2017, 20 octobre 2017 et 2 novembre 2017.

Article 2 : Le nombre de postes ouverts à ces sélections professionnelles est fixé à :

1° 2 postes pour le corps des cadres spécialistes techniques de grade normal ;

2° 4 postes pour le corps des cadres spécialistes d'exploitation de grade normal ;

3° 4 postes pour le corps des cadres techniques de grade normal ;

4° 5 postes pour le corps des cadres d'exploitation de grade normal ;

5° 2 postes pour le corps des techniciens de grade principal ;

6° 7 postes pour le corps des techniciens de grade normal ;

7° 6 postes pour le corps des contrôleurs de grade normal ;

8° 2 postes pour le corps des préposés à la distribution postale de grade normal ;

9° 6 postes pour le corps des agents techniques de grade normal ;

10° 74 postes pour le corps des agents d'exploitation de grade normal.

Article 3 : La date de clôture des inscriptions est fixée au 4 août 2017.

Article 4 : Les postes ouverts aux sélections professionnelles prévus par le présent arrêté le sont pour le compte du directeur général de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,
PHILIPPE GERMAIN*

*Le membre du gouvernement
chargé de la fonction publique
et de la sécurité routière,
CYNTHIA LIGEARD*

Arrêté n° 2017-897/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des agents du patrimoine et des bibliothèques du cadre du patrimoine et des bibliothèques de la Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération n° 51/CP du 20 mai 2016 portant statut particulier du cadre du patrimoine et des bibliothèques de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 34 du 22 décembre 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2015-26D/GNC du 3 avril 2015 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et du contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2015-4082/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-4084/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-5972/GNC-Pr du 3 juin 2015 constatant la fin de fonctions de M. André-Jean Léopold et la prise de fonctions de Mme Hélène Iékawé en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-7760/GNC-Pr du 10 juillet 2015 constatant la fin de fonctions de Mme Sonia Backès et la prise de fonctions de Mme Isabelle Champmoreau en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2016-3856/GNC-Pr du 25 avril 2016 constatant la fin de fonctions de M. Thierry Cornaille et la prise de fonctions de M. Philippe Dunoyer en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Arrête :

Article 1^{er} : Une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des agents du patrimoine et des bibliothèques du cadre du patrimoine et des bibliothèques de la Nouvelle-Calédonie est ouverte à compter du 8 décembre 2017.

Article 2 : Le nombre de postes ouverts à cette sélection professionnelle est fixé à 10.

Article 3 : La date de clôture des inscriptions est fixée au 4 août 2017.

Article 4 : Les postes ouverts à la sélection professionnelle prévus par le présent arrêté le sont pour le compte de :

1° 2 postes pour le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

2° 3 postes pour la députée-maire de la ville de Nouméa ;

3° 1 poste pour le président de l'assemblée de la province des îles Loyauté ;

4° 1 poste pour le maire de la ville du Mont-Dore ;

5° 1 poste pour le maire de la commune de Yaté ;

6° 2 postes pour le directeur de l'agence de développement de la culture kanak.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,
PHILIPPE GERMAIN*

*Le membre du gouvernement
chargé de la fonction publique
et de la sécurité routière,
CYNTHIA LIGEARD*

Arrêté n° 2017-899/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des assistants de conservation du cadre du patrimoine et des bibliothèques de la Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération n° 51/CP du 20 mai 2016 portant statut particulier du cadre du patrimoine et des bibliothèques de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 34 du 22 décembre 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2015-26D/GNC du 3 avril 2015 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et du contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2015-4082/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-4084/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-5972/GNC-Pr du 3 juin 2015 constatant la fin de fonctions de M. André-Jean Léopold et la prise de fonctions de Mme Hélène Iékawé en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-7760/GNC-Pr du 10 juillet 2015 constatant la fin de fonctions de Mme Sonia Backès et la prise de fonctions de Mme Isabelle Champmoreau en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2016-3856/GNC-Pr du 25 avril 2016 constatant la fin de fonctions de M. Thierry Cornaille et la prise de fonctions de M. Philippe Dunoyer en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Arrête :

Article 1^{er} : Une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des assistants de conservation du cadre du patrimoine et des bibliothèques de la Nouvelle-Calédonie est ouverte à compter du 7 décembre 2017.

Article 2 : Le nombre de postes ouverts à cette sélection professionnelle est fixé à 12.

Article 3 : La date de clôture des inscriptions est fixée au 4 août 2017.

Article 4 : Les postes ouverts à la sélection professionnelle prévus par le présent arrêté le sont pour le compte de :

- 1° 10 postes pour le directeur de la bibliothèque Bernheim ;
- 2° 1 poste pour la députée-maire de la ville de Nouméa ;
- 3° 1 poste pour le président de l'assemblée de la province Nord.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,*
PHILIPPE GERMAIN

*Le membre du gouvernement
chargé de la fonction publique
et de la sécurité routière,*
CYNTHIA LIGEARD

Arrêté n° 2017-901/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des attachés de conservation-conservateurs du cadre du patrimoine et des bibliothèques de la Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération n° 51/CP du 20 mai 2016 portant statut particulier du cadre du patrimoine et des bibliothèques de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 34 du 22 décembre 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2015-26D/GNC du 3 avril 2015 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et du contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2015-4082/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-4084/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-5972/GNC-Pr du 3 juin 2015 constatant la fin de fonctions de M. André-Jean Léopold et la prise de fonctions de Mme Hélène Iékawé en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-7760/GNC-Pr du 10 juillet 2015 constatant la fin de fonctions de Mme Sonia Backès et la prise de fonctions de Mme Isabelle Champmoreau en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2016-3856/GNC-Pr du 25 avril 2016 constatant la fin de fonctions de M. Thierry Cornaille et la prise de fonctions de M. Philippe Dunoyer en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Arrête :

Article 1^{er} : Une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des attachés de conservation-conservateurs du cadre du patrimoine et des bibliothèques de la Nouvelle-Calédonie est ouverte à compter du 23 novembre 2017.

Article 2 : Le nombre de postes ouverts à cette sélection professionnelle est fixé à 6.

Article 3 : La date de clôture des inscriptions est fixée au 4 août 2017.

Article 4 : Les postes ouverts à la sélection professionnelle prévus par le présent arrêté le sont pour le compte de :

- 1° 1 poste pour le maire de la commune de Thio ;
- 2° 1 poste pour la députée-maire de la ville de Nouméa ;
- 3° 2 postes pour le président de l'assemblée de la province Nord ;
- 4° 2 postes pour le directeur de l'institut d'archéologie de la Nouvelle-Calédonie et du pacifique.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,*
PHILIPPE GERMAIN

*Le membre du gouvernement
chargé de la fonction publique
et de la sécurité routière,*
CYNTHIA LIGEARD

Arrêté n° 2017-905/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des opérateurs socio-éducatifs du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération n° 52/CP du 20 mai 2016 portant statut particulier du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 34 du 22 décembre 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2015-26D/GNC du 3 avril 2015 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et du contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2015-4082/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-4084/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-5972/GNC-Pr du 3 juin 2015 constatant la fin de fonctions de M. André-Jean Léopold et la prise de fonctions de Mme Hélène Iékawé en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-7760/GNC-Pr du 10 juillet 2015 constatant la fin de fonctions de Mme Sonia Backès et la prise de fonctions de Mme Isabelle Champmoreau en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2016-3856/GNC-Pr du 25 avril 2016 constatant la fin de fonctions de M. Thierry Cornaille et la prise de fonctions de M. Philippe Dunoyer en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Arrête :

Article 1^{er} : Une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des opérateurs socio-éducatifs du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie est ouverte à compter du 8 décembre 2017.

Article 2 : Le nombre de poste ouvert à cette sélection professionnelle est fixé à 1.

Article 3 : La date de clôture des inscriptions est fixée au 4 août 2017.

Article 4 : Le poste ouvert à la sélection professionnelle prévu par le présent arrêté l'est pour le compte de la ville du Mont-Dore.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,*
PHILIPPE GERMAIN

*Le membre du gouvernement
chargé de la fonction publique
et de la sécurité routière,*
CYNTHIA LIGEARD

Arrêté n° 2017-907/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des conseillers socio-éducatifs du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération n° 52/CP du 20 mai 2016 portant statut particulier du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 34 du 22 décembre 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2015-26D/GNC du 3 avril 2015 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et du contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2015-4082/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-4084/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-5972/GNC-Pr du 3 juin 2015 constatant la fin de fonctions de M. André-Jean Léopold et la prise de fonctions de Mme Hélène Iékawé en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-7760/GNC-Pr du 10 juillet 2015 constatant la fin de fonctions de Mme Sonia Backès et la prise de fonctions de Mme Isabelle Champmoreau en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2016-3856/GNC-Pr du 25 avril 2016 constatant la fin de fonctions de M. Thierry Cornaille et la prise de fonctions de M. Philippe Dunoyer en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Arrête :

Article 1^{er} : Une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des conseillers socio-éducatifs du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie est ouverte à compter du 23 novembre 2017.

Article 2 : Le nombre de poste ouvert à cette sélection professionnelle est fixé à 1.

Article 3 : La date de clôture des inscriptions est fixée au 4 août 2017.

Article 4 : Le poste ouvert à la sélection professionnelle prévu par le présent arrêté l'est pour le compte de la ville de Nouméa.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,
PHILIPPE GERMAIN*

*Le membre du gouvernement
chargé de la fonction publique
et de la sécurité routière,
CYNTHIA LIGEARD*

Arrêté n° 2017-909/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des animateurs socio-éducatifs du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération n° 52/CP du 20 mai 2016 portant statut particulier du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 34 du 22 décembre 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2015-26D/GNC du 3 avril 2015 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-

Calédonie d'une mission d'animation et du contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2015-4082/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-4084/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-5972/GNC-Pr du 3 juin 2015 constatant la fin de fonctions de M. André-Jean Léopold et la prise de fonctions de Mme Hélène Iékwé en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-7760/GNC-Pr du 10 juillet 2015 constatant la fin de fonctions de Mme Sonia Backès et la prise de fonctions de Mme Isabelle Champmoreau en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2016-3856/GNC-Pr du 25 avril 2016 constatant la fin de fonctions de M. Thierry Cornaille et la prise de fonctions de M. Philippe Dunoyer en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Arrête :

Article 1^{er} : Une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des animateurs socio-éducatifs du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie est ouverte à compter du 7 décembre 2017.

Article 2 : Le nombre de postes ouverts à cette sélection professionnelle est fixé à 8.

Article 3 : La date de clôture des inscriptions est fixée au 4 août 2017.

Article 4 : Les postes ouverts à la sélection professionnelle prévus par le présent arrêté le sont pour le compte de :

- 1° 1 poste pour la commune de Kouaoua ;
- 2° 4 postes pour la ville de Nouméa ;
- 3° 2 postes pour la province Nord ;
- 4° 1 poste pour la province des îles Loyauté.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,
PHILIPPE GERMAIN*

*Le membre du gouvernement
chargé de la fonction publique
et de la sécurité routière,
CYNTHIA LIGEARD*

Arrêté n° 2017-913/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des éducateurs des activités physiques et sportives du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération n° 52/CP du 20 mai 2016 portant statut particulier du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 34 du 22 décembre 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2015-26D/GNC du 3 avril 2015 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et du contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2015-4082/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-4084/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-5972/GNC-Pr du 3 juin 2015 constatant la fin de fonctions de M. André-Jean Léopold et la prise de fonctions de Mme Hélène Iékawé en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-7760/GNC-Pr du 10 juillet 2015 constatant la fin de fonctions de Mme Sonia Backès et la prise de fonctions de Mme Isabelle Champmoreau en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2016-3856/GNC-Pr du 25 avril 2016 constatant la fin de fonctions de M. Thierry Cornaille et la prise de fonctions de M. Philippe Dunoyer en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Arrête :

Article 1^{er} : Une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des éducateurs des activités physiques et sportives du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie est ouverte à compter du 7 décembre 2017.

Article 2 : Le nombre de postes ouverts à cette sélection professionnelle est fixé à 7.

Article 3 : La date de clôture des inscriptions est fixée au 4 août 2017.

Article 4 : Les postes ouverts à la sélection professionnelle prévus par le présent arrêté le sont pour le compte de :

- 1° 1 poste pour la commune de Poindimié ;
- 2° 2 postes pour la ville de Nouméa ;
- 3° 1 poste pour la province Nord ;
- 4° 1 poste pour la province Sud ;
- 5° 2 postes pour la ville du Mont-Dore.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,
PHILIPPE GERMAIN*

*Le membre du gouvernement
chargé de la fonction publique
et de la sécurité routière,
CYNTHIA LIGEARD*

Arrêté n° 2017-917/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture de concours sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des techniciens de laboratoire du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération n° 352 du 7 mars 2014 portant statut particulier du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 34 du 22 décembre 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2015-26D/GNC du 3 avril 2015 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et du contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2015-4082/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-4084/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-5972/GNC-Pr du 3 juin 2015 constatant la fin de fonctions de M. André-Jean Léopold et la prise de fonctions de Mme Hélène Iékawé en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-7760/GNC-Pr du 10 juillet 2015 constatant la fin de fonctions de Mme Sonia Backès et la prise de fonctions de Mme Isabelle Champmoreau en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2016-3856/GNC-Pr du 25 avril 2016 constatant la fin de fonctions de M. Thierry Cornaille et la prise de fonctions de M. Philippe Dunoyer en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2017-569/GNC du 7 mars 2017 fixant le tableau des corps et cadres d'emploi pris en application de l'article 4 bis de la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie,

Arrête :

Article 1^{er} : Deux concours sur titres avec épreuve pour le recrutement de techniciens de laboratoire du cadre des

personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie sont ouverts à compter des 21 juin 2017 et 22 juin 2017.

Article 2 : Le nombre de postes ouverts à ces concours est fixé à 3.

Article 3 : La date de clôture des inscriptions est fixée au 23 mai 2017.

Article 4 : Les postes ouverts aux concours prévus par le présent arrêté le sont pour le compte de :

1° 1 poste pour le centre hospitalier territorial Gaston Bourret ;

2° 2 postes pour le centre hospitalier du Nord.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,
PHILIPPE GERMAIN*

*Le membre du gouvernement
chargé de la fonction publique
et de la sécurité routière,
CYNTHIA LIGEARD*

Arrêté n° 2017-919/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des techniciens de laboratoire du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération n° 352 du 7 mars 2014 portant statut particulier du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 34 du 22 décembre 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2015-26D/GNC du 3 avril 2015 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et du contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2015-4082/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-4084/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-5972/GNC-Pr du 3 juin 2015 constatant la fin de fonctions de M. André-Jean Léopold et la prise de fonctions de Mme Hélène Iékawé en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-7760/GNC-Pr du 10 juillet 2015 constatant la fin de fonctions de Mme Sonia Backès et la prise de fonctions de Mme Isabelle Champmoreau en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2016-3856/GNC-Pr du 25 avril 2016 constatant la fin de fonctions de M. Thierry Cornaille et la prise de fonctions de M. Philippe Dunoyer en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Arrête :

Article 1^{er} : Une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des techniciens de laboratoire du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie est ouverte à compter du 18 décembre 2017.

Article 2 : Le nombre de poste ouvert à cette sélection professionnelle est fixé à 2.

Article 3 : La date de clôture des inscriptions est fixée au 4 août 2017.

Article 4 : Les postes ouverts à la sélection professionnelle prévus par le présent arrêté le sont pour le centre hospitalier territorial Gaston Bourret.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,
PHILIPPE GERMAIN*

*Le membre du gouvernement
chargé de la fonction publique
et de la sécurité routière,
CYNTHIA LIGEARD*

Arrêté n° 2017-921/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des aides-soignants du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération n° 352 du 7 mars 2014 portant statut particulier du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 34 du 22 décembre 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2015-26D/GNC du 3 avril 2015 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et du contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2015-4082/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-4084/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-5972/GNC-Pr du 3 juin 2015 constatant la fin de fonctions de M. André-Jean Léopold et la prise de fonctions de Mme Hélène Iékawé en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-7760/GNC-Pr du 10 juillet 2015 constatant la fin de fonctions de Mme Sonia Backès et la prise de fonctions de Mme Isabelle Champmoreau en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2016-3856/GNC-Pr du 25 avril 2016 constatant la fin de fonctions de M. Thierry Cornaille et la prise de fonctions de M. Philippe Dunoyer en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

A r r ê t e :

Article 1^{er} : Une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des aides-soignants du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie est ouverte à compter du 19 décembre 2017.

Article 2 : Le nombre de poste ouvert à cette sélection professionnelle est fixé à 8.

Article 3 : La date de clôture des inscriptions est fixée au 4 août 2017.

Article 4 : Les postes ouverts à la sélection professionnelle prévus par le présent arrêté le sont pour le centre hospitalier territorial Gaston Bourret.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,*
PHILIPPE GERMAIN

*Le membre du gouvernement
chargé de la fonction publique
et de la sécurité routière,*
CYNTHIA LIGEARD

Arrêté n° 2017-923/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des infirmiers diplômés d'Etat du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération n° 352 du 7 mars 2014 portant statut particulier du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 34 du 22 décembre 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2015-26D/GNC du 3 avril 2015 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et du contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2015-4082/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-4084/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-5972/GNC-Pr du 3 juin 2015 constatant la fin de fonctions de M. André-Jean Léopold et la prise de fonctions de Mme Hélène Iékawé en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-7760/GNC-Pr du 10 juillet 2015 constatant la fin de fonctions de Mme Sonia Backès et la prise de fonctions de Mme Isabelle Champmoreau en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2016-3856/GNC-Pr du 25 avril 2016 constatant la fin de fonctions de M. Thierry Cornaille et la prise de fonctions de M. Philippe Dunoyer en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

A r r ê t e :

Article 1^{er} : Une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des infirmiers diplômés d'Etat du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie est ouverte à compter du 18 décembre 2017.

Article 2 : Le nombre de poste ouvert à cette sélection professionnelle est fixé à 7.

Article 3 : La date de clôture des inscriptions est fixée au 4 août 2017.

Article 4 : Les postes ouverts à la sélection professionnelle prévus par le présent arrêté le sont pour le compte de :

1° 4 postes pour le centre hospitalier territorial Gaston Bourret ;

2° 3 postes pour la province Nord.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,
PHILIPPE GERMAIN*

*Le membre du gouvernement
chargé de la fonction publique
et de la sécurité routière,
CYNTHIA LIGEARD*

Arrêté n° 2017-925/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des infirmiers de bloc opératoire du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération n° 352 du 7 mars 2014 portant statut particulier du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 34 du 22 décembre 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2015-26D/GNC du 3 avril 2015 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et du contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2015-4082/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-4084/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-5972/GNC-Pr du 3 juin 2015 constatant la fin de fonctions de M. André-Jean Léopold et la prise de fonctions de Mme Hélène Iékawé en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-7760/GNC-Pr du 10 juillet 2015 constatant la fin de fonctions de Mme Sonia Backès et la prise de fonctions de Mme Isabelle Champmoreau en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2016-3856/GNC-Pr du 25 avril 2016 constatant la fin de fonctions de M. Thierry Cornaille et la prise de fonctions de M. Philippe Dunoyer en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Arrête :

Article 1^{er} : Une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des infirmiers de bloc opératoire du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie est ouverte à compter du 1^{er} décembre 2017.

Article 2 : Le nombre de poste ouvert à cette sélection professionnelle est fixé à 1.

Article 3 : La date de clôture des inscriptions est fixée au 4 août 2017.

Article 4 : Le poste ouvert à la sélection professionnelle prévu par le présent arrêté l'est pour le centre hospitalier territorial Gaston Bourret.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,
PHILIPPE GERMAIN*

*Le membre du gouvernement
chargé de la fonction publique
et de la sécurité routière,
CYNTHIA LIGEARD*

Arrêté n° 2017-927/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des infirmiers anesthésistes du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération n° 352 du 7 mars 2014 portant statut particulier du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 34 du 22 décembre 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2015-26D/GNC du 3 avril 2015 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et du contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2015-4082/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-4084/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-5972/GNC-Pr du 3 juin 2015 constatant la fin de fonctions de M. André-Jean Léopold et la prise de fonctions de Mme Hélène Iékawé en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-7760/GNC-Pr du 10 juillet 2015 constatant la fin de fonctions de Mme Sonia Backès et la prise de fonctions de Mme Isabelle Champmoreau en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2016-3856/GNC-Pr du 25 avril 2016 constatant la fin de fonctions de M. Thierry Cornaille et la prise de fonctions de M. Philippe Dunoyer en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

A r r ê t e :

Article 1^{er} : Une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des infirmiers anesthésistes du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie est ouverte à compter du 1^{er} décembre 2017.

Article 2 : Le nombre de poste ouvert à cette sélection professionnelle est fixé à 1.

Article 3 : La date de clôture des inscriptions est fixée au 4 août 2017.

Article 4 : Le poste ouvert à la sélection professionnelle prévu par le présent arrêté l'est pour le centre hospitalier territorial Gaston Bourret.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,*
PHILIPPE GERMAIN

*Le membre du gouvernement
chargé de la fonction publique
et de la sécurité routière,*
CYNTHIA LIGEARD

Arrêté n° 2017-929/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des infirmiers en soins généraux du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération n° 352 du 7 mars 2014 portant statut particulier du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 34 du 22 décembre 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2015-26D/GNC du 3 avril 2015 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et du contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2015-4082/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-4084/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-5972/GNC-Pr du 3 juin 2015 constatant la fin de fonctions de M. André-Jean Léopold et la prise de fonctions de Mme Hélène Iékawé en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-7760/GNC-Pr du 10 juillet 2015 constatant la fin de fonctions de Mme Sonia Backès et la prise de fonctions de Mme Isabelle Champmoreau en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2016-3856/GNC-Pr du 25 avril 2016 constatant la fin de fonctions de M. Thierry Cornaille et la prise de fonctions de M. Philippe Dunoyer en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

A r r ê t e :

Article 1^{er} : Une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des infirmiers en soins généraux du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie est ouverte à compter du 1^{er} décembre 2017.

Article 2 : Le nombre de poste ouvert à cette sélection professionnelle est fixé à 11.

Article 3 : La date de clôture des inscriptions est fixée au 4 août 2017.

Article 4 : Les postes ouverts à la sélection professionnelle prévus par le présent arrêté le sont pour le centre hospitalier territorial Gaston Bourret.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,*
PHILIPPE GERMAIN

*Le membre du gouvernement
chargé de la fonction publique
et de la sécurité routière,*
CYNTHIA LIGEARD

Arrêté n° 2017-931/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des diététiciens du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération n° 352 du 7 mars 2014 portant statut particulier du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 34 du 22 décembre 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2015-26D/GNC du 3 avril 2015 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et du contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2015-4082/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-4084/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-5972/GNC-Pr du 3 juin 2015 constatant la fin de fonctions de M. André-Jean Léopold et la prise de fonctions de Mme Hélène Iékawé en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-7760/GNC-Pr du 10 juillet 2015 constatant la fin de fonctions de Mme Sonia Backès et la prise de fonctions de Mme Isabelle Champmoreau en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2016-3856/GNC-Pr du 25 avril 2016 constatant la fin de fonctions de M. Thierry Cornaille et la prise de fonctions de M. Philippe Dunoyer en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Arrête :

Article 1^{er} : Une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des diététiciens du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie est ouverte à compter du 18 décembre 2017.

Article 2 : Le nombre de poste ouvert à cette sélection professionnelle est fixé à 2.

Article 3 : La date de clôture des inscriptions est fixée au 4 août 2017.

Article 4 : Les postes ouverts à la sélection professionnelle prévus par le présent arrêté le sont pour le compte de :

1° 1 poste pour le centre hospitalier territorial Gaston Bourret ;

2° 1 poste pour l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,*
PHILIPPE GERMAIN

*Le membre du gouvernement
chargé de la fonction publique
et de la sécurité routière,*
CYNTHIA LIGEARD

Arrêté n° 2017-933/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture de concours sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des masseurs kinésithérapeutes du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération n° 352 du 7 mars 2014 portant statut particulier du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 34 du 22 décembre 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2015-26D/GNC du 3 avril 2015 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et du contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2015-4082/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-4084/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-5972/GNC-Pr du 3 juin 2015 constatant la fin de fonctions de M. André-Jean Léopold et la prise de fonctions de Mme Hélène Iékawé en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-7760/GNC-Pr du 10 juillet 2015 constatant la fin de fonctions de Mme Sonia Backès et la prise de fonctions de Mme Isabelle Champmoreau en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2016-3856/GNC-Pr du 25 avril 2016 constatant la fin de fonctions de M. Thierry Cornaille et la prise de fonctions de M. Philippe Dunoyer en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2017-569/GNC du 7 mars 2017 fixant le tableau des corps et cadres d'emploi pris en application de l'article 4 bis de la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie,

Arrête :

Article 1^{er} : Deux concours sur titres avec épreuve pour le recrutement de masseurs kinésithérapeutes du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie sont ouverts à compter des 28 juin 2017 et 29 juin 2017.

Article 2 : Le nombre de postes ouverts à ces concours est fixé à 5.

Article 3 : La date de clôture des inscriptions est fixée au 24 mai 2017.

Article 4 : Les postes ouverts aux concours prévus par le présent arrêté le sont pour le compte du centre hospitalier territorial Gaston Bourret.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,
PHILIPPE GERMAIN*

*Le membre du gouvernement
chargé de la fonction publique
et de la sécurité routière,
CYNTHIA LIGEARD*

Arrêté n° 2017-935/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des masseurs kinésithérapeutes du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération n° 352 du 7 mars 2014 portant statut particulier du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 34 du 22 décembre 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2015-26D/GNC du 3 avril 2015 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et du contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2015-4082/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-4084/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-5972/GNC-Pr du 3 juin 2015 constatant la fin de fonctions de M. André-Jean Léopold et la prise de fonctions de Mme Hélène Iékawé en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-7760/GNC-Pr du 10 juillet 2015 constatant la fin de fonctions de Mme Sonia Backès et la prise de fonctions de Mme Isabelle Champmoreau en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2016-3856/GNC-Pr du 25 avril 2016 constatant la fin de fonctions de M. Thierry Cornaille et la prise de fonctions de M. Philippe Dunoyer en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Arrête :

Article 1^{er} : Une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des masseurs kinésithérapeutes du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie est ouverte à compter du 18 décembre 2017.

Article 2 : Le nombre de poste ouvert à cette sélection professionnelle est fixé à 3.

Article 3 : La date de clôture des inscriptions est fixée au 4 août 2017.

Article 4 : Les postes ouverts à la sélection professionnelle prévus par le présent arrêté le sont pour le centre hospitalier territorial Gaston Bourret.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,
PHILIPPE GERMAIN*

*Le membre du gouvernement
chargé de la fonction publique
et de la sécurité routière,
CYNTHIA LIGEARD*

Arrêté n° 2017-937/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture de concours sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des auxiliaires puéricultrices du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération n° 352 du 7 mars 2014 portant statut particulier du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 34 du 22 décembre 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2015-26D/GNC du 3 avril 2015 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et du contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2015-4082/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-4084/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-5972/GNC-Pr du 3 juin 2015 constatant la fin de fonctions de M. André-Jean Léopold et la prise de fonctions de Mme Hélène Iékawé en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-7760/GNC-Pr du 10 juillet 2015 constatant la fin de fonctions de Mme Sonia Backès et la prise de fonctions de Mme Isabelle Champmoreau en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2016-3856/GNC-Pr du 25 avril 2016 constatant la fin de fonctions de M. Thierry Cornaille et la prise de fonctions de M. Philippe Dunoyer en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2017-569/GNC du 7 mars 2017 fixant le tableau des corps et cadres d'emploi pris en application de l'article 4 *bis* de la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie,

Arrête :

Article 1^{er} : Deux concours sur titres avec épreuve pour le recrutement d'auxiliaires puéricultrices du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie sont ouverts à compter des 12 juin 2017 et 19 juin 2017.

Article 2 : Le nombre de postes ouverts à ces concours est fixé à 3.

Article 3 : La date de clôture des inscriptions est fixée au 18 mai 2017.

Article 4 : Les postes ouverts aux concours prévus par le présent arrêté le sont pour le compte du centre hospitalier territorial Gaston Bourret.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,
PHILIPPE GERMAIN*

*Le membre du gouvernement
chargé de la fonction publique
et de la sécurité routière,
CYNTHIA LIGEARD*

Arrêté n° 2017-939/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des puéricultrices du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération n° 352 du 7 mars 2014 portant statut particulier du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 34 du 22 décembre 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2015-26D/GNC du 3 avril 2015 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et du contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2015-4082/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-4084/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-5972/GNC-Pr du 3 juin 2015 constatant la fin de fonctions de M. André-Jean Léopold et la prise de fonctions de Mme Hélène Iékawé en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-7760/GNC-Pr du 10 juillet 2015 constatant la fin de fonctions de Mme Sonia Backès et la prise de fonctions de Mme Isabelle Champmoreau en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2016-3856/GNC-Pr du 25 avril 2016 constatant la fin de fonctions de M. Thierry Cornaille et la prise de fonctions de M. Philippe Dunoyer en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Arrête :

Article 1^{er} : Une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des puéricultrices du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie est ouverte à compter du 1^{er} décembre 2017.

Article 2 : Le nombre de poste ouvert à cette sélection professionnelle est fixé à 1.

Article 3 : La date de clôture des inscriptions est fixée au 4 août 2017.

Article 4 : Le poste ouvert à la sélection professionnelle prévu par le présent arrêté l'est pour le centre hospitalier territorial Gaston Bourret.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,*
PHILIPPE GERMAIN

*Le membre du gouvernement
chargé de la fonction publique
et de la sécurité routière,*
CYNTHIA LIGEARD

Arrêté n° 2017-943/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des manipulateurs en électroradiologie du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération n° 352 du 7 mars 2014 portant statut particulier du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 34 du 22 décembre 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2015-26D/GNC du 3 avril 2015 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et du contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2015-4082/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-4084/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-5972/GNC-Pr du 3 juin 2015 constatant la fin de fonctions de M. André-Jean Léopold et la prise de fonctions de Mme Hélène Iékawé en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-7760/GNC-Pr du 10 juillet 2015 constatant la fin de fonctions de Mme Sonia Backès et la prise de fonctions de Mme Isabelle Champmoreau en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2016-3856/GNC-Pr du 25 avril 2016 constatant la fin de fonctions de M. Thierry Cornaille et la prise de fonctions de M. Philippe Dunoyer en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Arrête :

Article 1^{er} : Une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des manipulateurs en électroradiologie du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie est ouverte à compter du 18 décembre 2017.

Article 2 : Le nombre de poste ouvert à cette sélection professionnelle est fixé à 6.

Article 3 : La date de clôture des inscriptions est fixée au 4 août 2017.

Article 4 : Les postes ouverts à la sélection professionnelle prévus par le présent arrêté le sont pour le centre hospitalier territorial Gaston Bourret.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,*
PHILIPPE GERMAIN

*Le membre du gouvernement
chargé de la fonction publique
et de la sécurité routière,*
CYNTHIA LIGEARD

Arrêté n° 2017-945/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des pédicures-podologues du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération n° 352 du 7 mars 2014 portant statut particulier du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 34 du 22 décembre 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2015-26D/GNC du 3 avril 2015 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et du contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2015-4082/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-4084/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-5972/GNC-Pr du 3 juin 2015 constatant la fin de fonctions de M. André-Jean Léopold et la prise de fonctions de Mme Hélène Iékawé en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-7760/GNC-Pr du 10 juillet 2015 constatant la fin de fonctions de Mme Sonia Backès et la prise de fonctions de Mme Isabelle Champmoreau en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2016-3856/GNC-Pr du 25 avril 2016 constatant la fin de fonctions de M. Thierry Cornaille et la prise de fonctions de M. Philippe Dunoyer en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

A r r ê t e :

Article 1^{er} : Une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des pédicures-podologues du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie est ouverte à compter du 18 décembre 2017.

Article 2 : Le nombre de poste ouvert à cette sélection professionnelle est fixé à 1.

Article 3 : La date de clôture des inscriptions est fixée au 4 août 2017.

Article 4 : Le poste ouvert à la sélection professionnelle prévu par le présent arrêté l'est pour le centre hospitalier territorial Gaston Bourret.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,*
PHILIPPE GERMAIN

*Le membre du gouvernement
chargé de la fonction publique
et de la sécurité routière,*
CYNTHIA LIGEARD

Arrêté n° 2017-947/GNC du 18 avril 2017 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des ergothérapeutes du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération n° 352 du 7 mars 2014 portant statut particulier du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 34 du 22 décembre 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2015-26D/GNC du 3 avril 2015 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et du contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2015-4082/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-4084/GNC-Pr du 1^{er} avril 2015 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-5972/GNC-Pr du 3 juin 2015 constatant la fin de fonctions de M. André-Jean Léopold et la prise de fonctions de Mme Hélène Iékawé en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-7760/GNC-Pr du 10 juillet 2015 constatant la fin de fonctions de Mme Sonia Backès et la prise de fonctions de Mme Isabelle Champmoreau en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2016-3856/GNC-Pr du 25 avril 2016 constatant la fin de fonctions de M. Thierry Cornaille et la prise de fonctions de M. Philippe Dunoyer en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

A r r ê t e :

Article 1^{er} : Une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des ergothérapeutes du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie est ouverte à compter du 18 décembre 2017.

Article 2 : Le nombre de poste ouvert à cette sélection professionnelle est fixé à 1.

Article 3 : La date de clôture des inscriptions est fixée au 4 août 2017.

Article 4 : Le poste ouvert à la sélection professionnelle prévu par le présent arrêté l'est pour le centre hospitalier territorial Gaston Bourret.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,*
PHILIPPE GERMAIN

*Le membre du gouvernement
chargé de la fonction publique
et de la sécurité routière,*
CYNTHIA LIGEARD

MESURES NOMINATIVES <i>(Extraits)</i>

Arrêté n° 2017-865/GNC du 18 avril 2017 portant nomination de M. Lionel Bauvalet en qualité de directeur de l'agence pour le remboursement des taxes à l'importation de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : A compter de la notification du présent arrêté, M. Bauvalet (Lionel) est nommé directeur de l'agence pour le remboursement des taxes à l'importation de la Nouvelle-Calédonie pour une durée de trois ans.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

PRÉSIDENCE DU GOUVERNEMENT

MESURES NOMINATIVES
(Extraits)**Arrêté n° 2017-2504/GNC-Pr du 20 mars 2017 admettant M. Daniel Toto, instituteur du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie, à faire valoir ses droits à la retraite**

Article 1^{er} : À compter du 17 mars 2017, M. Toto (Daniel), instituteur 11^e échelon du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2 : M. Toto (Daniel) perçoit son traitement d'activité au titre du mois de mars 2017, à l'exclusion de toutes primes et indemnités qui cessent de lui être servies à compter de sa date de radiation des cadres.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2506/GNC-Pr du 20 mars 2017 relatif à la radiation de Mme Marie-Anaïs Hascoët, préparateur en pharmacie du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 23 février 2017, Mme Hascoët (Marie-Anaïs), préparateur en pharmacie du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie, est radiée des cadres.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2524/GNC-Pr du 21 mars 2017 relatif à la radiation de Mme Isabelle Descamps, diététicienne du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} avril 2017, Mme Descamps (Isabelle), diététicien du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie, est radiée des cadres.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2534/GNC-Pr du 21 mars 2017 relatif à l'affectation de Mme Karine Grondin, professeur des écoles du cadre de l'enseignement du 1^{er} degré de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 10 février 2017, Mme Grondin (Karine), professeur des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie est placée en position d'activité pour servir sous l'autorité du président de l'assemblée de la province Nord.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2536/GNC-Pr du 21 mars 2017 admettant Mme Françoise Berthezene, assistant socio-éducatif du statut particulier du cadre des personnels socio-éducatifs de la Nouvelle-Calédonie, à faire valoir ses droits à la retraite

Article 1^{er} : À compter du 19 mars 2017, Mme Berthezene (Françoise), assistant socio-éducatif 12^e échelon du statut particulier du cadre des personnels socio-éducatifs de la Nouvelle-Calédonie, est admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2 : Mme Berthezene (Françoise) perçoit son traitement d'activité au titre du mois de mars 2017, à l'exclusion de toutes primes et indemnités qui cessent de lui être servies à compter de sa date de radiation des cadres.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2558/GNC-Pr du 22 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Lydia Mathelon, adjoint administratif du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 25 décembre 2016, Mme Mathelon (Lydia) :

1° est titularisée dans le corps des adjoints administratifs du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie ;

2° est classée à l'échelon 1 (IB 268 ; INM 276) du grade normal de son corps ;

3° conserve une ancienneté de douze mois acquise au titre de son stage probatoire.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'agent, transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2560/GNC-Pr du 22 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Blanche Chaliot, technicien 1^{er} grade du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} décembre 2016, Mme Chaliot (Blanche) :

1° est titularisée dans le corps des techniciens 1^{er} grade relevant du statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie ;

2° est classée au 1^{er} échelon (IB 313 ; INM 302) de son corps ;

3° conserve une ancienneté de douze mois acquise au titre de son stage probatoire.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2582/GNC-Pr du 22 mars 2017 relatif à la nomination de Mme Peggy Schepers en qualité de technicien du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} avril 2017, Mme Schepers (Peggy) :

1° est nommée à titre précaire dans le corps des techniciens du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie ;

2° est classée au 10^e échelon du grade normal de son corps ;

3° conserve une ancienneté d'un an, cinq mois et deux jours au titre de son corps de provenance ;

4° est maintenue en position d'activité pour servir sous l'autorité du directeur général de l'office des postes et télécommunications.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2584/GNC-Pr du 22 mars 2017 relatif à la nomination de Mme Jeannine Alikie en qualité d'agent d'exploitation du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} avril 2017, Mme Alikie (Jeannine) :

1° est nommée en qualité d'agent d'exploitation du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie ;

2° est classée à l'échelon stagiaire du grade normal ;

3° est soumise à un stage probatoire d'une durée d'un an ;

4° est placée en position d'activité pour servir sous l'autorité du directeur général de l'office des postes et télécommunications.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2586/GNC-Pr du 22 mars 2017 relatif à la nomination de Mme Charlotte Toto en qualité d'agent d'exploitation du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} avril 2017, Mme (Charlotte) Toto :

1° est nommée en qualité d'agent d'exploitation du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie ;

2° est classée à l'échelon stagiaire du grade normal ;

3° est soumise à un stage probatoire d'une durée d'un an ;

4° est placée en position d'activité pour servir sous l'autorité du directeur général de l'office des postes et télécommunications.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2588/GNC-Pr du 22 mars 2017 relatif à la nomination de Mme Barbara Juge en qualité d'agent d'exploitation du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} avril 2017, Mme Juge (Barbara) :

1° est nommée en qualité d'agent d'exploitation du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie ;

2° est classée à l'échelon stagiaire du grade normal ;

3° est soumise à un stage probatoire d'une durée d'un an ;

4° est placée en position d'activité pour servir sous l'autorité du directeur général de l'office des postes et télécommunications.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2590/GNC-Pr du 22 mars 2017 relatif à la nomination de Mme Corinne Truong en qualité d'agent d'exploitation du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} avril 2017, Mme Truong (Corinne) :

1° est nommée en qualité d'agent d'exploitation du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie ;

2° est classée à l'échelon stagiaire du grade normal ;

3° est soumise à un stage probatoire d'une durée d'un an ;

4° est placée en position d'activité pour servir sous l'autorité du directeur général de l'office des postes et télécommunications.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2592/GNC-Pr du 22 mars 2017 relatif à la nomination de Mme Aurélia Tokotuu en qualité d'agent d'exploitation du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} avril 2017, Mme Tokotuu (Aurélia) :

1° est nommée en qualité d'agent d'exploitation du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie ;

2° est classée à l'échelon stagiaire du grade normal ;

3° est soumise à un stage probatoire d'une durée d'un an ;

4° est placée en position d'activité pour servir sous l'autorité du directeur général de l'office des postes et télécommunications.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2594/GNC-Pr du 22 mars 2017 relatif à la nomination de Mme Cynthia Alexandre en qualité de préposé à la distribution postale du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} avril 2017, Mme Alexandre (Cynthia) :

1° est nommée en qualité de préposé à la distribution postale du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie ;

2° est classée à l'échelon stagiaire du grade normal ;

3° est soumise à un stage probatoire d'une durée d'un an ;

4° est placée en position d'activité pour servir sous l'autorité du directeur général de l'office des postes et télécommunications.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2598/GNC-Pr du 22 mars 2017 relatif à la nomination de M. Michel Boisso en qualité de préposé à la distribution postale du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} avril 2017, M. Boisso (Michel) :

1° est nommé en qualité de préposé à la distribution postale du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie ;

2° est classé à l'échelon stagiaire du grade normal ;

3° est soumis à un stage probatoire d'une durée d'un an ;

4° est placé en position d'activité pour servir sous l'autorité du directeur général de l'office des postes et télécommunications.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2600/GNC-Pr du 22 mars 2017 relatif à la nomination de M. Anthony Lozach en qualité de préposé à la distribution postale du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} avril 2017, M. Lozach (Anthony) :

- 1° est nommé en qualité de préposé à la distribution postale du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie ;
- 2° est classé à l'échelon stagiaire du grade normal ;
- 3° est soumis à un stage probatoire d'une durée d'un an ;
- 4° est placé en position d'activité pour servir sous l'autorité du directeur général de l'office des postes et télécommunications.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2602/GNC-Pr du 22 mars 2017 relatif à la nomination de M. Eddy Martot en qualité de préposé à la distribution postale du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} avril 2017, M. Martot (Eddy) :

- 1° est nommé en qualité de préposé à la distribution postale du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie ;
- 2° est classé à l'échelon stagiaire du grade normal ;
- 3° est soumis à un stage probatoire d'une durée d'un an ;
- 4° est placé en position d'activité pour servir sous l'autorité du directeur général de l'office des postes et télécommunications.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2604/GNC-Pr du 22 mars 2017 relatif à la nomination de M. Damien Moulinié en qualité de préposé à la distribution postale du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} avril 2017, M. Moulinié (Damien) :

- 1° est nommé en qualité de préposé à la distribution postale du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie ;
- 2° est classé à l'échelon stagiaire du grade normal ;
- 3° est soumis à un stage probatoire d'une durée d'un an ;
- 4° est placé en position d'activité pour servir sous l'autorité du directeur général de l'office des postes et télécommunications.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2606/GNC-Pr du 22 mars 2017 relatif à la nomination de M. Michel Uregei en qualité de préposé à la distribution postale du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} avril 2017, M. Uregei (Michel) :

- 1° est nommé en qualité de préposé à la distribution postale du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie ;
- 2° est classé à l'échelon stagiaire du grade normal ;
- 3° est soumis à un stage probatoire d'une durée d'un an ;
- 4° est placé en position d'activité pour servir sous l'autorité du directeur général de l'office des postes et télécommunications.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2608/GNC-Pr du 23 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Léa-Asmara Nomoredjo, adjoint administratif du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 4 janvier 2017, Mme Nomoredjo (Léa-Asmara) :

- 1° est titularisée dans le corps des adjoints administratifs du cadre d'administration générale ;
- 2° est classée au 1^{er} échelon (IB 268 ; INM 276) de son corps ;
- 3° conserve une ancienneté de douze mois acquise au titre de son stage probatoire.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2610/GNC-Pr du 23 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Tatiana Saille en qualité de rédacteur du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 2 janvier 2017, Mme Saille (Tatiana) :

- 1° est titularisée dans le corps des rédacteurs du cadre d'administration générale de Nouvelle-Calédonie ;

2° est classée au 1^{er} échelon (IB 313 ; INM 302) du grade normal ;

3° conserve une ancienneté d'un an au titre de son stage probatoire.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2612/GNC-Pr du 23 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Elodie Andrea en qualité d'attaché normal du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 2 février 2017, Mme Andrea (Elodie) :

1° est titularisée dans le corps des attachés du cadre d'administration générale de Nouvelle-Calédonie ;

2° est classée au 1^{er} échelon (IB 395 ; INM 359) du grade normal ;

3° conserve une ancienneté d'un an au titre de son stage probatoire.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2614/GNC-Pr du 23 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Lynda Supeno, adjoint administratif du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 11 janvier 2017, Mme Supeno (Lynda) :

1° est titularisée dans le corps des adjoints administratifs du cadre d'administration générale ;

2° est classée au 1^{er} échelon (IB 268 ; INM 276) de son corps ;

3° conserve une ancienneté de douze mois acquise au titre de son stage probatoire.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2616/GNC-Pr du 23 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Eurydice Fafin, adjoint administratif du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 4 janvier 2017, Mme Fafin (Eurydice) :

1° est titularisée dans le corps des adjoints administratifs du cadre d'administration générale ;

2° est classée au 1^{er} échelon (IB 268 ; INM 276) de son corps ;

3° conserve une ancienneté de douze mois acquise au titre de son stage probatoire.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2622/GNC-Pr du 23 mars 2017 relatif à la nomination de M. Irvin Soekirno en qualité de technicien du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} avril 2017, M. Soekirno (Irvin) :

1° est nommé à titre précaire dans le corps des techniciens du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie ;

2° est classé au 7^e échelon du grade principal de son corps ;

3° conserve une ancienneté d'un an, trois mois et treize jours au titre de son corps de provenance ;

4° est placé en position d'activité pour servir sous l'autorité du directeur général de l'office des postes et télécommunications.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2624/GNC-Pr du 23 mars 2017 relatif à la nomination de M. Didier Nuns en qualité de cadre d'exploitation du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} avril 2017, M. Nuns (Didier) :

1° est nommé en qualité de cadre d'exploitation du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie ;

2° est classé à l'échelon stagiaire du grade normal ;

3° est soumis à un stage probatoire d'une durée d'un an ;

4° est placé en position d'activité pour servir sous l'autorité du directeur général de l'office des postes et télécommunications.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2626/GNC-Pr du 23 mars 2017 relatif à la nomination de M. Vétéa Maraëa en qualité d'adjoint administratif du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} avril 2017, M. Maraëa (Vétéa) est :

- 1° nommé en qualité d'adjoint administratif du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie ;
- 2° classé à l'échelon stagiaire du grade normal ;
- 3° soumis à un stage probatoire d'une durée d'un an ;
- 4° placé en position d'activité pour servir sous l'autorité du président de l'assemblée de la province Sud.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2628/GNC-Pr du 23 mars 2017 relatif à la nomination de Mme Cynthia Tahiaata en qualité de cadre technique du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} avril 2017, Mme Tahiaata (Cynthia) :

- 1° est nommée en qualité de cadre technique du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie ;
- 2° est classée à l'échelon 2 du grade normal ;
- 3° est soumise à un stage probatoire d'une durée d'un an ;
- 4° est placée en position d'activité pour servir sous l'autorité du directeur général de l'office des postes et télécommunications.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2630/GNC-Pr du 23 mars 2017 relatif au recrutement de M. Ludovic Lucas en qualité d'ingénieur 1^{er} grade des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} avril 2017, M. Lucas (Ludovic), titulaire de la licence professionnelle bâtiment et construction, spécialité écoconstruction et énergie dans le domaine sciences, technologies, santé de l'université du Mans est :

- 1° recruté en qualité d'ingénieur 1^{er} grade des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie, domaine de l'équipement ;
- 2° classé à l'échelon 2 de son grade ;
- 3° soumis à un stage probatoire d'une durée d'un an ;
- 4° maintenu en position d'activité pour servir sous l'autorité du président de l'assemblée de la province Sud.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2632/GNC-Pr du 23 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Patricia Jolly, infirmier en soins généraux du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} janvier 2017, Mme Jolly (Patricia) :

- 1° est titularisée dans le corps des infirmiers en soins généraux du cadre des personnels paramédicaux Nouvelle-Calédonie ;
- 2° est classée au 1^{er} échelon de son corps ;
- 3° conserve une ancienneté d'un an acquise au titre de son stage probatoire.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2634/GNC-Pr du 23 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Floriane Souenon, psychologue, qualification « médico-sociale et travail » du cadre territorial des psychologues

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} janvier 2017, Mme Souenon (Floriane) :

- 1° est titularisée dans le corps des psychologues du cadre territorial des psychologues ;
- 2° est classée au 1^{er} échelon de son corps ;
- 3° conserve une ancienneté d'un an acquise au titre de son stage probatoire.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2892/GNC-Pr du 28 mars 2017 relatif à la titularisation de M. Julien Collet, cadre technique de grade normal du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} novembre 2016, M. Collet (Julien) :

1° est titularisé dans le corps des cadres techniques du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie ;

2° est classé au 1^{er} échelon du grade normal de son corps ;

3° conserve une ancienneté d'un an acquise au titre de son stage probatoire.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2894/GNC-Pr du 28 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Lynaïck Angsar, rédacteur d'administration générale du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} janvier 2017, Mme Angsar (Lynaïck) :

1° est titularisée dans le corps des rédacteurs d'administration générale du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie ;

2° est classée au 3^e échelon du grade normal de son corps ;

3° conserve une ancienneté d'un an acquise au titre de son stage probatoire et d'un an et deux mois au titre du corps de provenance.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2896/GNC-Pr du 28 mars 2017 relatif au recrutement par voie d'intégration de Mme Amélie Karim en qualité de professeur certifié du cadre de l'enseignement du second degré de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} avril 2017, Mme Karim (Amélie), sous réserve de son aptitude physique et de la compatibilité de l'exercice des fonctions avec les mentions éventuellement portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire :

1° est recrutée par voie d'intégration en qualité de professeur certifié de lettres modernes de grade normal du cadre de l'enseignement du second degré de Nouvelle-Calédonie ;

2° est classée au 5^e échelon de son grade ;

3° conserve une ancienneté de vingt-deux mois et quatorze jours au titre de son corps d'origine ;

4° est placée en position d'activité pour servir sous l'autorité du vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2916/GNC-Pr du 29 mars 2017 relatif au recrutement par voie d'intégration de M. Fabrice Coleux en qualité de professeur certifié du cadre de l'enseignement du second degré de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} avril 2017, M. Coleux (Fabrice), sous réserve de son aptitude physique et de la compatibilité de l'exercice des fonctions avec les mentions éventuellement portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire :

1° est recruté par voie d'intégration en qualité de professeur certifié d'histoire-géographie, de grade normal du cadre de l'enseignement du second degré de Nouvelle-Calédonie ;

2° est classé au 6^e échelon de son grade ;

3° conserve une ancienneté de huit mois et dix-sept jours au titre de son corps d'origine ;

4° est placé en position d'activité pour servir sous l'autorité du vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2918/GNC-Pr du 29 mars 2017 relatif au recrutement par voie d'intégration de M. Aurélien David en qualité de professeur certifié du cadre de l'enseignement du second degré de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} avril 2017, M. David (Aurélien), sous réserve de son aptitude physique et de la compatibilité de l'exercice des fonctions avec les mentions éventuellement portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire :

1° est recruté par voie d'intégration en qualité de professeur certifié de mathématiques, de grade normal du cadre de l'enseignement du second degré de Nouvelle-Calédonie ;

2° est classé au 5^e échelon de son grade ;

3° conserve une ancienneté de treize mois au titre de son corps d'origine ;

4° est placé en position d'activité pour servir sous l'autorité du vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2920/GNC-Pr du 29 mars 2017 relatif au recrutement par voie d'intégration de Mme Ingrid Dobigny en qualité de professeur certifié du cadre de l'enseignement du second degré de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} avril 2017, Mme Dobigny (Ingrid), sous réserve de son aptitude physique et de la compatibilité de l'exercice des fonctions avec les mentions éventuellement portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire :

1° est recrutée par voie d'intégration en qualité de professeur certifié de lettres modernes de grade normal du cadre de l'enseignement du second degré de Nouvelle-Calédonie ;

2° est classée au 5^e échelon de son grade ;

3° conserve une ancienneté de dix-neuf mois au titre de son corps d'origine ;

4° est placée en position d'activité pour servir sous l'autorité du vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2922/GNC-Pr du 29 mars 2017 relatif au recrutement par voie d'intégration de M. Neil Honakoko en qualité de professeur certifié du cadre de l'enseignement du second degré de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} avril 2017, M. Honakoko (Neil), sous réserve de son aptitude physique et de la compatibilité de

l'exercice des fonctions avec les mentions éventuellement portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire :

1° est recruté par voie d'intégration en qualité de professeur certifié de physiques-chimie, de grade normal du cadre de l'enseignement du second degré de Nouvelle-Calédonie ;

2° est classé au 5^e échelon de son grade ;

3° conserve une ancienneté de vingt-sept mois et un jour au titre de son corps d'origine ;

4° est placé en position d'activité pour servir sous l'autorité du vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2924/GNC-Pr du 29 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Marie-Adèle Wahio, moniteur socio-éducatif du cadre des personnels socio-éducatifs de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 19 décembre 2016, Mme Wahio (Marie-Adèle) :

1° est titularisée dans le corps des moniteurs socio-éducatifs du cadre des personnels socio-éducatifs de la Nouvelle-Calédonie ;

2° est classée au 1^{er} échelon de son corps ;

3° conserve une ancienneté d'un an acquise au titre de son stage probatoire.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2926/GNC-Pr du 29 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Julie Dusart, assistant socio-éducatif du cadre des personnels socio-éducatifs de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} décembre 2016, Mme Dusart (Julie) :

1° est titularisée dans le corps des assistants socio-éducatifs du cadre des personnels socio-éducatifs de la Nouvelle-Calédonie ;

2° est classée au 1^{er} échelon de son corps ;

3° conserve une ancienneté d'un an acquise au titre de son stage probatoire.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2930/GNC-Pr du 29 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Naouale Revercé, assistant socio-éducatif du cadre des personnels socio-éducatifs de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 3 janvier 2017, Mme Revercé (Naouale) :

- 1° est titularisée dans le corps des assistants socio-éducatifs du cadre des personnels socio-éducatifs de la Nouvelle-Calédonie ;
- 2° est classée au 1^{er} échelon de son corps ;
- 3° conserve une ancienneté d'un an acquise au titre de son stage probatoire.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2932/GNC-Pr du 29 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Yvonne Nekoeng, assistant socio-éducatif du cadre des personnels socio-éducatifs de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} janvier 2017, Mme Nekoeng (Yvonne) :

- 1° est titularisée dans le corps des assistants socio-éducatifs du cadre des personnels socio-éducatifs de la Nouvelle-Calédonie ;
- 2° est classée au 1^{er} échelon de son corps ;
- 3° conserve une ancienneté d'un an acquise au titre de son stage probatoire.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2934/GNC-Pr du 29 mars 2017 relatif à l'intégration de Mme Sandrine Kerleroux dans le corps des professeurs de lycée professionnel de niveau 2 du cadre de l'enseignement du second degré de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} janvier 2017, Mme Kerleroux (Sandrine), sous réserve de la compatibilité des mentions éventuellement portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire

avec l'exercice des fonctions de professeur de lycée professionnel de niveau 2 du cadre de l'enseignement du second degré de Nouvelle-Calédonie :

- 1° est intégrée dans le corps des professeurs de lycée professionnel de niveau 2 du cadre de l'enseignement du second degré de Nouvelle-Calédonie ;
- 2° est classée au 9^e échelon de la classe normale ;
- 3° conserve une ancienneté de quatre mois et onze jours au titre de l'ancienneté acquise dans son corps d'origine ;
- 4° est placée en position d'activité pour servir sous l'autorité du vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2938/GNC-Pr du 29 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Roxanne Dutronc, infirmier diplômé d'État du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} novembre 2016, Mme Dutronc (Roxanne) :

- 1° est titularisée dans le corps des infirmiers diplômés d'État du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie ;
- 2° est classée au 1^{er} échelon de son corps ;
- 3° conserve une ancienneté d'un an acquise au titre de son stage probatoire.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2940/GNC-Pr du 29 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Marion Verhieste, infirmier diplômé d'État du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 13 janvier 2017, Mme Verhieste (Marion) :

- 1° est titularisée dans le corps des infirmiers diplômés d'État du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie ;
- 2° est classée au 1^{er} échelon de son corps ;
- 3° conserve une ancienneté d'un an acquise au titre de son stage probatoire.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2942/GNC-Pr du 29 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Céline Rey, infirmier diplômé d'État du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} décembre 2016, Mme Rey (Céline) :

1° est titularisée dans le corps des infirmiers diplômés d'État du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie ;

2° est classée au 1^{er} échelon de son corps ;

3° conserve une ancienneté d'un an acquise au titre de son stage probatoire.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2944/GNC-Pr du 29 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Tafaneava Gowe, aide-soignant du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 27 mars 2016, Mme Gowe (Tafaneava) :

1° est titularisée dans le corps des aides-soignants du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie ;

2° est classée au 1^{er} échelon de son corps ;

3° conserve une ancienneté d'un an acquise au titre de son stage probatoire.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2948/GNC-Pr du 29 mars 2017 admettant Mme Huguette Paita épouse Konyi, institutrice du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie, à faire valoir ses droits à la retraite

Article 1^{er} : À compter du 30 mars 2017, Mme Paita épouse Konyi (Huguette), institutrice 11^e échelon du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie, est admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2 : Mme Paita épouse Konyi (Huguette) perçoit son traitement d'activité au titre du mois de mars 2017, à l'exclusion de toutes primes et indemnités qui cessent de lui être servies à compter de sa date de radiation des cadres.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2950/GNC-Pr du 29 mars 2017 admettant Mme Dominique Dalbourg, attaché principal du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie, à faire valoir ses droits à la retraite

Article 1^{er} : À compter du 7 avril 2017, Mme Dalbourg (Dominique), attaché principal 9^e échelon du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie, est admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2 : Mme Dalbourg (Dominique) perçoit son traitement d'activité au titre du mois d'avril 2017, à l'exclusion de toutes primes et indemnités qui cessent de lui être servies à compter de sa date de radiation des cadres.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2952/GNC-Pr du 29 mars 2017 admettant M. Alphonse Tahmumu, instituteur du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie, à faire valoir ses droits à la retraite

Article 1^{er} : À compter du 21 mars 2017, M. Tahmumu (Alphonse), instituteur 10^e échelon du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2 : M. Tahmumu (Alphonse) perçoit son traitement d'activité au titre du mois de mars 2017, à l'exclusion de toutes primes et indemnités qui cessent de lui être servies à compter de sa date de radiation des cadres.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2960/GNC-Pr du 30 mars 2017 relatif à la nomination de Mme Stéphanie Toemino, en qualité d'adjoint administratif stagiaire du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} avril 2017, Mme Toemino (Stéphanie) est :

1° nommée dans le corps des adjoints administratifs du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie ;

2° classée à l'échelon de stagiaire (IB 238 ; INM 272) du grade normal de son corps ;

3° soumise à un stage probatoire d'une durée d'un an ;

4° placée en position d'activité pour servir sous l'autorité du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : À compter de la même date, l'intéressée est affectée au service de l'administration générale de la direction des affaires sanitaires et sociales, en qualité d'assistant administratif.

Article 3 : À compter de la même date, l'intéressée bénéficie du versement mensuel de la prime spéciale dont le montant est fixé à 1/12^e de la valeur de 22 points d'indice nouveau majoré et prévue par la délibération modifiée n° 418 du 26 novembre 2008.

Article 4 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2962/GNC-Pr du 30 mars 2017 relatif à la nomination de Mme Déborah Wiria, en qualité d'adjoint administratif stagiaire du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} avril 2017, Mme Wiria (Déborah) est :

1° nommée dans le corps des adjoints administratifs du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie ;

2° classée à l'échelon de stagiaire (IB 238 ; INM 272) du grade normal de son corps ;

3° soumise à un stage probatoire d'une durée d'un an ;

4° placée en position d'activité pour servir sous l'autorité du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : À compter de la même date, l'intéressée est affectée au service de l'administration générale de la direction des affaires sanitaires et sociales, en qualité d'assistant administratif polyvalent.

Article 3 : À compter de la même date, l'intéressée bénéficie du versement mensuel de la prime spéciale dont le montant est fixé à 1/12^e de la valeur de 22 points d'indice nouveau majoré et prévue par la délibération modifiée n° 418 du 26 novembre 2008.

Article 4 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2964/GNC-Pr du 30 mars 2017 relatif à la nomination de Mme Marie-Pierre Tolofua dit Toluafe, en qualité d'adjoint administratif stagiaire du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} avril 2017, Mme Tolofua (Marie-Pierre) dit Toluafe :

1° est nommée dans le corps des adjoints administratifs du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie ;

2° bénéficie d'une ancienneté militaire de huit ans ;

3° est classée au 4^e échelon (IB 315 ; INM 303) du grade normal de son corps ;

3° est soumise à un stage probatoire d'une durée d'un an ;

4° est placée en position d'activité pour servir sous l'autorité du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : À compter de la même date, l'intéressée est affectée au bureau administratif et financier du pôle coordination administrative et financière de la direction de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse, en qualité d'assistante comptable.

Article 3 : À compter de la même date, l'intéressée bénéficie du versement mensuel de la prime spéciale dont le montant est fixé à 1/12^e de la valeur de 22 points d'indice nouveau majoré et prévue par la délibération modifiée n° 418 du 26 novembre 2008.

Article 4 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-2984/GNC-Pr du 30 mars 2017 admettant Mme Sylvie Larlet épouse Deroche, professeur des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie, à faire valoir ses droits à la retraite

Article 1^{er} : À compter du 14 avril 2017, Mme Larlet épouse Deroche (Sylvie), professeur des écoles 10^e échelon du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie, est admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2 : Mme Larlet épouse Deroche (Sylvie) perçoit son traitement d'activité au titre du mois d'avril 2017, à l'exclusion de toutes primes et indemnités qui cessent de lui être servies à compter de sa date de radiation des cadres.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

**Arrêté n° 2017-2988/GNC-Pr du 30 mars 2017
relatif à l'habillement des membres d'équipage de l'Amborella**

Article 1^{er} : Dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, les membres d'équipage de l'Amborella, navire de la Nouvelle-Calédonie, agents de la direction des affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie seront équipés gratuitement, conformément aux prescriptions définies ci-après.

Article 2 : Au titre de l'exercice 2017, dans la limite des crédits inscrits, il leur est attribué les vêtements suivants :

- quatre chemises ;
- trente-et-un tee-shirts ;
- quatre shorts ;
- huit casquettes ;
- deux paires de chaussures ou de bottes de sécurité.

L'ensemble sera réparti entre les agents, en fonction des besoins exprimés.

Article 3 : Chaque agent recruté comme membre d'équipage de l'Amborella, reçoit à l'occasion de sa prise de fonctions, une collection complète des effets prévus à l'article 2 du présent arrêté.

La Nouvelle-Calédonie met à disposition des personnes appelées à exercer occasionnellement les fonctions visées à l'article 1^{er} les équipements correspondants.

Article 4 : Ces effets demeurent la propriété de la Nouvelle-Calédonie.

A l'occasion de la fin de leurs fonctions, les personnels concernés restituent les effets qui leur ont été attribués.

Article 5 : En dehors de son service, il est strictement interdit à l'agent de porter tout ou partie des effets qui lui ont été confiés.

Article 6 : L'agent est responsable des effets qui lui sont confiés. À ce titre, il doit signaler à sa hiérarchie tout défaut ou altération des effets durant la période d'utilisation réglementaire, les effets dégradés seront alors condamnés, retirés ou remplacés gratuitement sans délai.

Si la détérioration des effets s'avère imputable à la malveillance ou à la négligence du détenteur, le remplacement des effets détériorés aura lieu aux frais de l'agent.

Article 7 : La dépense est imputable au budget de la Nouvelle-Calédonie, sous fonction 92, chapitre 939, article 60636, ligne de crédit 21208, programme P1305 opération A1305-03.

Article 8 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-3000/GNC-Pr du 31 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Julie Cornaille, adjoint administratif du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 4 janvier 2017, Mme Cornaille (Julie) :

1° est titularisée dans le corps des adjoints administratifs du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie ;

2° est classée au 1^{er} échelon (IB 268 ; INM 276) du grade normal de son corps ;

3° conserve une ancienneté de douze mois acquise au titre de son stage probatoire.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-3002/GNC-Pr du 31 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Jacqueline Watha, adjoint administratif du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 25 décembre 2016, Mme Watha (Jacqueline) :

1° est titularisée dans le corps des adjoints administratifs du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie ;

2° est classée au 1^{er} échelon (IB 268 ; INM 276) du grade normal de son corps ;

3° conserve une ancienneté de douze mois acquise au titre de son stage probatoire.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-3004/GNC-Pr du 31 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Loretta Maseng, aide-soignant du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} décembre 2016, Mme Maseng (Loretta) :

1° est titularisée dans le corps des aides-soignants du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie ;

2° est classée au 1^{er} échelon de son corps ;

3° conserve une ancienneté d'un an acquise au titre de son stage probatoire.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-3006/GNC-Pr du 31 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Valérie Tchaounyane, aide-soignant du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 2 novembre 2016, Mme Tchaounyane (Valérie) :

1° est titularisée dans le corps des aides-soignants du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie ;

2° est classée au 1^{er} échelon de son corps ;

3° conserve une ancienneté d'un an acquise au titre de son stage probatoire.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-3008/GNC-Pr du 31 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Natacha Wamytan, aide-soignant du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 21 décembre 2016, Mme Wamytan (Natacha) :

1° est titularisée dans le corps des aides-soignants du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie ;

2° est classée au 1^{er} échelon de son corps ;

3° conserve une ancienneté d'un an acquise au titre de son stage probatoire.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-3010/GNC-Pr du 31 mars 2017 relatif à la titularisation de M. Guillaume Collet, infirmier diplômé d'État du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} février 2017, M. Collet (Guillaume) :

1° est titularisé dans le corps des infirmiers diplômés d'État du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie ;

2° est classé au 1^{er} échelon de son corps ;

3° conserve une ancienneté d'un an acquise au titre de son stage probatoire.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-3012/GNC-Pr du 31 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Anastasia Pollet-Villard, infirmier diplômé d'État du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 6 novembre 2016, Mme Pollet-Villard (Anastasia) :

1° est titularisée dans le corps des infirmiers diplômés d'État du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie ;

2° est classée au 1^{er} échelon de son corps ;

3° conserve une ancienneté d'un an acquise au titre de son stage probatoire.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2017-3014/GNC-Pr du 31 mars 2017 relatif à la titularisation de Mme Arbba Ben Saad-Naffati, infirmier diplômé d'État du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie

Article 1^{er} : À compter du 20 octobre 2016, Mme Ben Saad-Naffati (Arbba) :

1° est titularisée dans le corps des infirmiers diplômés d'État du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie ;

2° est classée au 1^{er} échelon de son corps ;

3° conserve une ancienneté d'un an acquise au titre de son stage probatoire.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

PROVINCES

PROVINCE SUD

DÉLIBÉRATIONS

**Délibération n° 903-2016/BAPS/DFA du 4 avril 2017
décidant la cession à titre gratuit d'un véhicule provincial
au profit de la commune de Boulouparis**

Le bureau de l'assemblée de la province Sud,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 54-2016/APS du 16 décembre 2016 relative au budget de la province Sud pour l'exercice 2017 ;

Vu la demande de cession d'un véhicule provincial de la commune de Boulouparis du 28 octobre 2016 ;

Vu le rapport n° 9457-2016/1-ACTS du 9 décembre 2016,

A adopté en sa séance publique du 4 avril 2017 les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la cession d'un véhicule provincial cité ci-dessous à titre gracieux au profit de la commune de Boulouparis :

- un véhicule de marque CASE modèle 580 SLE.

Celui-ci est cédé dans l'état où il se trouve sans garantie d'aucune sorte et sans que le cessionnaire puisse exercer un recours contre la province Sud pour quelle que cause que ce soit.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à M. le commissaire délégué de la République, publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifiée à l'intéressée.

Le président,
PHILIPPE MICHEL

La première vice-présidente,
MARTINE LAGNEAU

**Délibération n° 11-2017/APS du 31 mars 2017 modifiant la
délibération n° 33-2016/APS du 16 septembre 2016
instituant le dispositif de soutien à la politique publique
agricole provinciale (DISPPAP)**

L'assemblée de la province Sud,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 33-2016/APS du 16 septembre 2016 instituant le dispositif de soutien à la politique agricole provinciale (DISPPAP) ;

Entendu le rapport n° 11-2017/APS de la commission du développement rural ;

Vu l'avis de la commission du développement rural réunie le 17 mars 2017 ;

Vu le rapport n° 5729-2017/1-ACTS de la commission du développement rural du 14 février 2017,

A adopté en sa séance publique du 31 mars 2017 les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : L'article 86 de la délibération du 16 septembre 2016 susvisée est complété d'un alinéa ainsi rédigé :

« L'aide et la prime forfaitaire sont doublées pour les projets portés par des associations. ».

Article 2 : Au premier alinéa de l'article 94 de la délibération du 16 septembre 2016 susvisée, les mots : *« pendant cinq années, »* sont insérés après les mots : *« La province Sud peut prendre en charge ».*

Article 3 : La présente délibération sera transmise à M. le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le président,
PHILIPPE MICHEL

ARRÊTÉS ET DÉCISIONS**Arrêté n° 654-2017/ARR/DPASS du 9 mars 2017 modifiant l'arrêté modifié n° 1912-2015/ARR/DPASS du 3 août 2015 relatif à l'autorisation d'ouverture d'un centre d'enfants dénommé « Pikinini »**

Le président de l'assemblée de la province Sud,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 299 du 8 juin 1961 relative à la réglementation des pouponnières, des crèches, des garderies, des jardins d'enfants et des centres d'enfants ;

Vu la délibération n° 120/CP du 18 octobre 1996 relative aux délégations de compétence accordées par le congrès du territoire en matière de santé ;

Vu l'arrêté n° 1912-2015/ARR/DPASS du 3 août 2015 modifiant l'arrêté n° 142-2008/PS du 25 janvier 2008 relatif à l'autorisation d'ouverture d'un centre d'enfants dénommé « Pikinini » ;

Vu la demande présentée par Mme Virginie Babel en date du 1^{er} juin 2016 ;

Vu les pièces constitutives du dossier ;

Vu le rapport n° 6644-2017/1-ACTS du 20 février 2017,

Arrête :

Article 1^{er} : Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 3 août 2015 susvisé, sont remplacées par les dispositions suivantes : « La direction du centre d'enfants est confiée à Mme Clémence Denis, née le 15 mars 1991 à Amiens. ».

Article 2 : L'intéressée dispose d'un délai de deux (2) mois à compter de la date de notification du présent arrêté pour former un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à M. le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié à l'intéressée.

Pour le président
et par délégation :
Le secrétaire général,
ROGER KERJOUAN

Arrêté n° 502-2017/ARR/DC du 27 mars 2017 portant désignation d'un maître d'œuvre au titre de l'article n° 14-3 de la délibération n° 14-90/APS du 24 janvier 1990 relative à la protection et à la conservation du patrimoine dans la province Sud

Le président de l'assemblée de la province Sud,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 14-90/APS du 24 janvier 1990, relative à la protection et à la conservation du patrimoine dans la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 1094-92/PS du 20 août 1992 portant classement de la cathédrale Saint-Joseph au titre des monuments historiques sise 3 rue Frédéric Surleau, Nouméa ;

Vu le rapport n° 5171-2017/1-ACTS du 21 février 2017,

Arrête :

Article 1^{er} : M. Julien Labaune représentant le bureau d'études ERP BTP, est désigné comme maître d'œuvre chargé de la restauration de la Cathédrale Saint-Joseph.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à M. le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié à l'intéressé.

Pour le président et par délégation,
Le secrétaire général,
ROGER KERJOUAN

Arrêté n° 1045-2017/ARR/DIMENC du 30 mars 2017 imposant à la société SOFAPLAST des mesures d'urgence de protection de l'environnement au droit de son installation située 186 rue Jacques Iékawé - PK4, commune de Nouméa

Le président de l'assemblée de la province Sud,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le code de l'environnement de la province Sud ;

Vu la délibération n° 244-2011/BAPS/DIMENC du 1^{er} juin 2011 relative à l'exploitation d'un dépôt de bois, papiers, cartons et matériaux combustibles analogues ;

Vu le récépissé de déclaration n° CS12-3160-SI-2717/DIMENC du 26 octobre 2012 relatif à l'exploitation d'un dépôt de bois, papiers, carton et matériaux combustibles analogues ;

Vu le compte-rendu de l'inspection effectuée le 13 mars 2017 par l'inspecteur des installations classées et transmis à l'exploitant par courrier du 17 mars 2017 conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement ;

Considérant l'incendie survenu dans la nuit du 12 mars 2017 au niveau du complexe regroupant les enseignes de SOFAPLAST et CELLOCAL ;

Considérant que les intérêts mentionnés à l'article 412-1 du code de l'environnement, notamment pour la commodité du voisinage, pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, l'agriculture et pour la protection de la nature et de l'environnement sont menacées ;

Considérant la nécessité d'encadrer en urgence la mise en sécurité, les opérations de confinement, de nettoyage et de gestion des déchets issus du sinistre afin d'éviter et limiter les impacts sanitaires et environnementaux ;

En application de l'article 416-8 du code précipité ;

Sur proposition de l'inspection des installations classées de la Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie de la Nouvelle-Calédonie (rapport n° 06-2017/ARR du 17 mars 2017) ;

L'exploitant entendu,

Arrête :

Article 1^{er} : La société SOFAPLAST, situé 186 rue Jacques Iékawé PK4, met en œuvre, sans délai, les mesures suivantes afin d'assurer la protection des intérêts mentionnés à l'article 412-1 du code de l'environnement :

- mettre en sécurité et surveiller la totalité du site ;
- prendre des dispositions pour se prémunir de tout risque de malveillance et de sur-accident ;
- mettre en place des mesures pour assurer le confinement du premier flot des eaux de pluies ;
- optimiser les capacités de rétention du site ;
- nettoyer l'extérieur du bâtiment pour éviter tout entraînement de produit susceptible de polluer ;
- évacuer les terres souillées vers des installations autorisées à cet effet.

Article 2 : La société SOFAPLAST transmet à l'inspection des installations classées, dans les plus brefs délais :

- une procédure d'évacuation des déchets et des produits non consommés ;
- un protocole destiné à éviter et éliminer la présence de moustiques, de gîtes larvaires, d'insectes et de tous autres animaux nuisibles.

Article 3 : La société SOFAPLAST met en œuvre, sans délai, des analyses des rejets au niveau de deux points de prélèvements mentionnés sur la carte annexée au présent arrêté :

Les paramètres analysés sur l'ensemble des échantillons sont :

- pH,
- température,
- DBO₅,
- DCO,
- MES,
- COT,
- Oxygène dissous,
- Métaux lourds (Al, As, Mn, Zn, Cu, Pb, Fe, Ni, Cr, Cr₆, Cd, Co, Hg),
- Hydrocarbures totaux,
- HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques),
- Indice phénol,
- PCB,
- COV,
- Mercure et chrome VI,
- Toluène.

Ces échantillonnages sont réalisés sur deux campagnes :

- une durant les opérations d'extinction de l'incendie et la deuxième au moment de leur cessation ;
- une nouvelle campagne est déclenchée si des épisodes pluvieux intenses ont lieu, au niveau des eaux confinées sur le site et en parallèle sur la zone de prélèvement P1 de l'arroyo mentionné sur la carte annexée au présent arrêté.

Les résultats d'analyses sont transmis à l'inspection des installations classées dans un délai de quinze (15) jours suivant leur réception par l'exploitant.

Article 4 : L'exploitant met en place un suivi du milieu naturel récepteur, notamment au niveau des formations de mangrove sous influence de l'exutoire du réseau de collecte des eaux résiduaires. Ce suivi consiste à :

- analyser les conditions environnementales de la zone abritant de la mangrove sous influence de l'exutoire, notamment :
 - densité et état des palétuviers ;
 - extension / régression des peuplements de palétuviers ;
 - apparition ou disparition d'espèces ou d'individus.
- suivre par photographies l'évolution de la mangrove attenante au sein d'une placette de taille moyenne de 10 mètres par 10 mètres représentative de l'ensemble des compartiments écologiques identifiables de la zone d'étude ;
- apprécier les impacts qui pourraient être le résultat du rejet des eaux d'extinction en définissant une station de référence établie selon le même protocole dans un rayon d'environ 1 kilomètre, hors influence de l'exutoire ;
- évaluer les effets résiduels sur l'environnement et élaborer, le cas échéant, un programme de mesures de réparation ou de compensation correspondantes, à mettre en œuvre, par l'exploitant.

Ce suivi est réalisé sur deux (2) campagnes : une première dans un délai d'un (1) mois et une seconde dans un délai de six (6) mois. Ces délais courent à compter de la notification du présent arrêté.

Les deux (2) placettes mentionnées au point 2 et 3 du présent article, seront repérées précisément sur une carte au 1/5000^e et physiquement, sur site, à l'aide de deux (2) piquets marquant les extrémités du layon central.

Un rapport final sur les investigations menées et les résultats obtenus est transmis à l'inspection des installations classées dans un délai de un (1) mois à compter de la fin de la dernière campagne de suivi.

Article 5 : Un diagnostic amiante de la structure du bâtiment sera à réaliser, en fonction du résultat du diagnostic réalisé et de l'état de dégradabilité du matériau qui en contiendrait, un plan d'échantillonnage de la qualité de l'air sera mis en place.

Des mesures conservatoires seront prises pour limiter la dispersion des fibres dans l'environnement si nécessaire dans l'attente de la remise en état du site.

Article 6 : La société SOFAPLAST transmet à l'inspection des installations classées, dès réception des conclusions des experts et des résultats du diagnostic amiante, un plan d'actions accompagné d'un calendrier de réalisation :

- de déconstruction ou de démolition du bâtiment ;
- de remise en état du site.

Article 7 : La société SOFAPLAST met en œuvre, en fin de chantier et après la remise en état de l'extérieur du bâtiment, le nettoyage du réseau d'eaux usées de la société ainsi que de tous les regards associés.

Article 8 : La société SOFAPLAST transmet, dans un délai de quinze (15) jours à compter de l'incident, à l'inspection des installations classées un rapport d'accident ou d'incident conformément à l'article 416-3 du code susvisé.

Article 9 : L'ensemble des frais afférents à l'exécution des mesures prescrites au présent arrêté sont à la charge de l'exploitant.

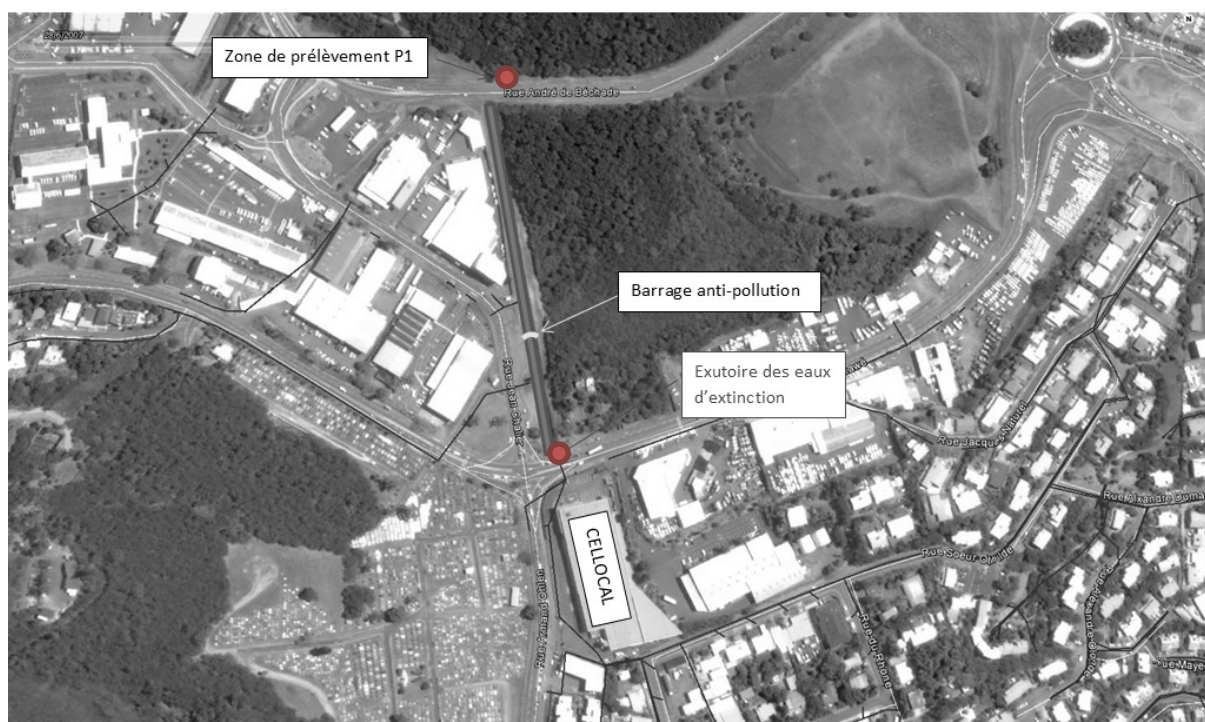
Article 10 : Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent arrêté est de deux mois à compter de la publication de ce dernier.

Article 11 : Le présent arrêté est transmis à M. le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié à l'intéressée, chargée de l'afficher en permanence de façon visible dans l'établissement.

Pour le président et par délégation :
Le secrétaire général,
ROGER KERJOUAN

ANNEXE

Plan d'échantillonnage et de suivi environnemental



Arrêté n° 1140-2017/ARR/DEPS du 5 avril 2017 réglementant temporairement, hors agglomération, la circulation, au droit d'un chantier de curage le long de la VDE du PR3+500 au PR3+850, commune du Mont-Dore

Le président de l'assemblée de la province Sud,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le code de la route de Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2010-837/GNC du 9 février 2010 relatif à la signalisation routière en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 12-2016/ARR/DJA du 13 janvier 2016 modifiant l'arrêté modifié n° 1379-2014/ARR/DJA du 16 mai 2014 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints, chefs de service et chefs de service adjoints de la province Sud ;

Considérant qu'il importe de définir les prescriptions en matière de circulation applicables à tous travaux sur la voie publique afin d'assurer le bon déroulement du chantier et de préserver la sécurité des usagers sur les routes provinciales,

Arrête :

Article 1^{er} : Objet

Le présent arrêté a pour objet de fixer les conditions de circulation sur la zone concernée par les travaux de curage le long de la VDE du PR3+500 au PR3+850, commune du Mont-Dore, réalisés par la province Sud.

Le présent arrêté est valable pour une durée d'une (1) semaine, à compter du Mercredi 12 avril 2017, jusqu'au mercredi 19 avril 2017.

Ce délai pourra être augmenté des jours d'intempéries constatés contradictoirement.

Article 2 : Circulation – mesures de police

Les travaux de curage le long de la VDE entre le PR3+500 et PR3+850 impliquent les modifications de la circulation comme suit :

- Dans le sens Nouméa/Mont-Dore, la circulation sera déviée sur la voie de gauche au droit de l'échangeur de Normandie par la mise en place de séparateurs modulaires de voie de type K16. Les panneaux seront de gamme grande limitant la vitesse de circulation à 50 km/h avec une pré-signalisation lumineuse à l'approche des travaux.
- Dans le sens Mont-Dore/Nouméa, la circulation sera fermée au droit du Giratoire VDE/RP1. Un itinéraire de déviation vers Nouméa sera mis en place du barreau VDE/RP1 jusqu'au la bretelle d'insertion Sud-Ouest de l'échangeur de Normandie, via la Route Provincial n° 1 et la Rue Georges Lèques.

Les travaux se feront de 10h00 à 20h00, du lundi au vendredi uniquement.

Le stationnement ainsi que le dépôt de matériaux sont interdits sur la chaussée et accotement de la zone de travaux.

Le retour à la circulation normale se fera sans préavis dès la fin des travaux.

Les véhicules, les camions et le personnel circulant sur le chantier devront bénéficier d'un équipement conforme à l'arrêté n° 2010-837/GNC du 9 février 2010 relatif à la signalisation routière en Nouvelle-Calédonie.

Article 3 : Signalisation temporaire

La signalisation temporaire est conforme à la réglementation en vigueur, notamment aux dispositions de l'arrêté n° 2010-837/GNC du 9 février 2010 relatif à la signalisation routière en Nouvelle-Calédonie susvisé.

Les panneaux de signalisation sont de gamme GRANDE.

La signalisation existante dans la zone est temporairement masquée afin qu'une cohérence vis-à-vis des usagers soit conservée.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à M. le commissaire délégué de la République pour la province Sud, aux maires des villes de Nouméa et du Mont-Dore, notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Pour le président de l'assemblée
de la province Sud et par délégation :
Le chef adjoint de la subdivision Sud,
ERIC SIEGLE

Arrêté n° 1179-2017/ARR/DIMENC du 10 avril 2017 autorisant la société Nickel Mining Company (NMC) à procéder à des travaux de recherches sur la concession « PINPIN 1B », située sur la commune du Mont-Dore

Le président de l'assemblée de la province Sud,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le code minier de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la demande en date du 24 novembre 2016, considérée comme recevable le 17 février 2017, par laquelle la société NMC sollicite l'autorisation de procéder à une campagne de recherches par voies terrestre et hélicoptée sur la concession « PINPIN 1B », située sur le massif du Mont-Krapé, sur la commune de Poya ;

Vu les avis des services et de la commune consultés ;

Vu le rapport n° 16243-2017/1-ACTS du 5 avril 2017 ;

Le pétitionnaire entendu ;

Considérant que le projet de recherches, eu égard aux engagements pris par le pétitionnaire ainsi qu'aux prescriptions contenus dans le présent arrêté, est de nature à préserver les intérêts visés à l'article Lp. 142-5 du code minier ;

Sur proposition de l'inspection des mines (direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie),

Arrête :

Article 1^{er} : La société Nickel Mining Company (NMC), dénommée l'explorateur, dont le siège social est situé à Ouaco, est autorisée à réaliser une campagne de recherches par voies terrestre et hélicoptée sur la concession « PINPIN 1B », située sur le massif du Mont-Krapé, sur la commune de Poya.

Article 2 : La présente autorisation porte sur la réalisation de 59 sondages, dont 25 terrestres et 34 héliportés, tels que présentés et référencés dans la demande d'autorisation déposée le 24 novembre 2016. Elle est accordée sous réserve des droits des tiers et ne préjuge en rien des autorisations administratives nécessaires, notamment pour tout prélèvement d'eau dans le milieu naturel.

Article 3 : La présente autorisation vaut jusqu'à réalisation complète de la campagne dans les conditions définies par l'article R. 142-10-27 du code minier de la Nouvelle-Calédonie.

Article 4 : L'accès aux sites et aux forages se fait par voies terrestre et héliportée tel que défini dans la demande d'autorisation susvisée. Aucun défrichement n'est autorisé pour l'ouverture de pistes.

Article 5 : L'explorateur respecte l'ensemble des prescriptions du présent arrêté, ainsi que les dispositions figurant dans sa demande d'autorisation susvisée, notamment celles de sa notice d'impact, sous réserve qu'elles ne soient pas contraires aux dispositions suivantes :

Droit du travail

L'explorateur se conforme strictement aux dispositions édictées par le code du travail et la délibération n° 34/CP du 23 février 1989 relative aux mesures générales en matière d'hygiène et de sécurité, dans l'intérêt de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs.

L'explorateur se conforme notamment aux dispositions relatives au travail isolé et garantit en permanence une liaison entre les équipes au sol et les moyens héliportés.

Principes généraux

L'explorateur prend toutes les dispositions nécessaires dans la conduite des recherches pour limiter les risques de pollution des eaux, de l'air ou des sols.

Travaux nécessaires pour les pistes et plateformes

La surface des plateformes est limitée à 70 m² pour les sondages terrestres, et à 50 m² pour les sondages héliportés. Afin de réduire les surfaces des plateformes, celles-ci sont préférentiellement intégrées aux pistes. La coupe au ras du sol et l'écrasement sont préférés au défrichement.

Les plateformes sont conçues et aménagées durablement de sorte à empêcher l'érosion des terrains par l'eau de ruissellement et permettre une revégétalisation naturelle. Dans le but de limiter les risques d'érosion, les plateformes seront réalisées en dehors des axes principaux d'écoulements superficiels, des zones sensibles à l'érosion présentant une évolution active, et sur des pentes ne dépassant pas 35°.

Aucun sondage n'est réalisé à moins de 4 m d'un cours d'eau, et également au niveau ou à proximité immédiate de thalwegs.

Gestion des eaux

Chaque traversée de piste est aménagée d'un dispositif de ralentissement et d'évacuation des eaux, garantissant l'intégrité de la piste et la stabilité de l'exutoire naturel.

Les ouvrages temporaires destinés à la collecte des eaux, à leur dérivation ainsi que les déversoirs des bassins et retenues de décantation temporaires sont dimensionnés au regard de la durée de vie du chantier et des enjeux environnementaux.

Les déversoirs sont positionnés dans l'axe d'écoulement et confectionnés en blocs rocheux ou en tout autre matériau présentant une résistance similaire à l'érosion. Ils sont conçus de sorte à ce que la lame d'eau n'excède pas 50 cm de hauteur lors d'une crue centennale, et comportent en outre une revanche de sécurité adaptée aux critères dimensionnants de l'ouvrage.

L'explorateur tient à jour le registre général de la gestion des eaux de la zone, notamment des eaux de ruissellement. Le registre comprend des plans, à échelle appropriée, précisant l'emplacement et les caractéristiques des principaux ouvrages destinés à cet usage.

Il s'assure que l'ensemble des ouvrages est en permanence en état de fonctionnement et ne présente pas de désordre. Le cas échéant, il procède dans les meilleurs délais aux interventions nécessaires. Les ouvrages de décantation présentant un taux de remplissage supérieur à 30 % du volume d'eau nécessaire sont curés dans les meilleurs délais. Les produits de curage sont stockés dans des zones hors d'eau appropriées et sont protégés des phénomènes d'érosion des talus.

Réhabilitation des plateformes

Une fois le sondage réalisé, la plateforme est réhabilitée par la remise en place des terres de découverte ainsi que des débris végétaux stockés précédemment en bordure de plateforme. Toutes les terres sont régénées sur la plateforme. Le compactage est proscrit afin de favoriser la reprise de la végétation.

Hydrocarbures

Le ravitaillement et la maintenance régulière des moyens utiles à la campagne de forages sont réalisés de sorte à limiter les risques de pollution. A cet effet, des moyens adaptés de neutralisation, d'absorption et de récupération de produits dangereux, tels que des hydrocarbures, accidentellement répandus sont maintenus en permanence à proximité des zones concernées.

Le stockage des hydrocarbures et des lubrifiants ainsi que les motopompes destinés au ravitaillement et à la maintenance des engins est organisé au minimum dans des sur-fûts étanches et fermés.

Le stockage en cuve n'est autorisé que dans le cas où ces dernières sont équipées d'un bac de rétention dont le volume est au moins égal au volume contenu.

Toutes les huiles et autres lubrifiants sont récupérés au fur et à mesure et remis à un éliminateur.

Bruits et vibration

Les matériels et engins de chantier utilisés pour les travaux sont conformes à la réglementation en vigueur. En particulier, les silencieux d'échappement sont maintenus en bon état de fonctionnement.

Mesures de protection contre les feux

L'explorateur prévoit les procédures et mesures permettant d'éviter ou d'enrayer un départ accidentel de feu.

Découvertes archéologiques

L'explorateur informe rapidement le service en charge de la surveillance administrative et technique des mines en cas de découverte fortuite.

Entretien et nettoyage du site

Pendant toute la durée des travaux, l'entretien et le nettoyage du site et de ses abords sont régulièrement effectués.

Article 6 : L'administration se réserve le droit de fixer ultérieurement toutes nouvelles prescriptions que le déroulement ou la transformation de cette campagne de recherches rendraient nécessaires pour la protection des intérêts visés à l'article Lp. 142-5 du code minier sans que l'explorateur puisse prétendre à aucune indemnité ou à aucun dédommagement.

Article 7 : L'explorateur déclare dans les meilleurs délais au service en charge de la surveillance administrative et technique des mines, les accidents et incidents survenus lors de ces travaux de recherches.

Article 8 : A tout moment, l'explorateur permet la visite des sites aux agents du service en charge de la surveillance administrative et technique des mines. A cet effet, il fournit les moyens nécessaires à la réalisation de ces visites.

Article 9 : L'explorateur fait connaître au service en charge de la surveillance administrative et technique des mines toute modification qu'il envisage d'apporter à ses travaux, ses installations ou ses méthodes de travail dès lors qu'elles sont de nature à entraîner un changement notable des données initiales du dossier de demande d'autorisation.

Article 10 : Le changement d'explorateur est subordonné à l'autorisation préalable du président de l'assemblée de la province Sud.

Article 11 : Dans le mois qui suit la fin des travaux, l'explorateur adresse, en double exemplaire, au service en charge de la surveillance administrative et technique un mémoire descriptif des travaux de remise en état réalisés, les plans de récolement des sondages réalisés accompagnés de photos prises dans les mêmes conditions et sous le même angle que celles figurant dans la notice d'impact initiale. A cette date, l'ensemble du site doit être nettoyé et débarrassé de tout vestige et matériel d'exploration.

Article 12 : Conformément aux dispositions de l'article R. 142-5-4 du code minier, le président de l'assemblée de la province Sud peut, après avis du chef du service en charge des mines, prescrire des mesures d'urgence propres à assurer la protection des intérêts mentionnés à l'article Lp. 142-5 du code minier.

En cas de non-respect des prescriptions susvisées, et indépendamment des poursuites pénales qui peuvent être exercées, le président de l'assemblée de la province Sud peut faire application des mesures prévues par l'article 142-5-5 du code minier, lesquelles peuvent aller jusqu'à la suspension des travaux jusqu'à exécution des conditions imposées.

Article 13 : L'explorateur est informé que cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification.

Article 14 : Le président de l'assemblée de la province Sud est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis à M. le commissaire délégué de la République, notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Pour le président et par délégation :
Le secrétaire général,
ROGER KERJOUAN

AVIS ET COMMUNICATIONS

VILLE DE NOUMEA

Arrêté n° 2017/971 du 15 mars 2017 relatif au recrutement sur titre de Mme Fanny Martinez dans le cadre d'emplois des ingénieurs de la filière technique des communes de Nouvelle-Calédonie

Arrête :

Article 1^{er} : À compter du 20 mars 2017, Mme Fanny Martinez, née le 17 juin 1989 à Fontenay-aux-Roses (France), titulaire du master sciences, technologies, santé à finalité professionnelle mention sciences de la terre et de l'environnement, spécialité gestion de projet hydro-technologiques et environnementaux : hydroprotech, est recrutée sur titre, ingénieur 2^e grade, échelon stagiaire (INA 369 ; IB 469) dans le domaine de l'équipement du statut particulier de la filière technique des communes de Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : À compter de la même date, l'intéressée est soumise à un stage probatoire d'un (1) an.

Article 3 : À compter de la même date, Mme Fanny Martinez est affectée à la division études et travaux voirie eau et assainissement de la direction de l'espace public, en qualité de chef de bureau.

Article 4 : À compter de la même date, il est versé à Mme Fanny Martinez :

– la prime statutaire de technicité d'un montant équivalent à 1/12^e de la valeur de 38 points d'indice nouveau majoré de la grille locale des traitements convertie en monnaie locale et affectés du coefficient de majoration applicable aux fonctionnaires territoriaux ;

– l'indemnité spéciale d'un montant équivalent à 1/12^e de la valeur de 27 points d'indice nouveau majoré de la grille locale des traitements convertie en monnaie locale et affectés du coefficient de majoration applicable aux fonctionnaires territoriaux ;

– l'indemnité de sujétion des personnels d'encadrement et assimilés d'un montant équivalent à 1/12^e de la valeur de 12 points d'indice nouveau majoré de la grille locale des traitements convertie en monnaie locale et affectée du coefficient de majoration applicable aux fonctionnaires territoriaux.

Article 5 : La dépense est imputable au budget de la ville de Nouméa, chapitre 012, charges de personnel et frais assimilés.

Article 6 : Le délai de recours contre le présent arrêté auprès du tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 7 : Le présent arrêté sera enregistré, transmis à M. le commissaire délégué de la République pour la province Sud, notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

La députée-maire,
SONIA LAGARDE

Arrêté n° 2017/1245 du 6 avril 2017 complétant l'arrêté n° 91/753 du 26 avril 1991 réservant des places de stationnement pour les véhicules particuliers des personnes handicapées

Arrête :

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n° 91/753 du 26 avril 1991 susvisé est modifié et complété comme suit :

Au lieu de lire :

– parking Victoire, six places.

Lire :

– deux (02) places sur le parking de l'avenue de la Victoire-Henri Lafleur, portion comprise entre les rues Charles De Verneilh et du Docteur Le Scour, sis au centre ville ;

– deux (02) places sur le parking de l'avenue de la Victoire-Henri Lafleur, portion comprise entre les rues du Docteur Le Scour et du Docteur Guégan, sis au centre ville ;

– trois (03) places sur le parking de l'avenue de la Victoire-Henri Lafleur, portion comprise entre les rues du Docteur Guégan et de Sébastopol sis au centre ville.

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, transmis à M. le commissaire délégué de la République pour la province Sud et publié par voie d'affichage.

Pour la députée-maire
et par délégation :
Le directeur de l'espace public,
JEAN BRUDI

Arrêté n° 2017/1246 du 6 avril 2017 modifiant et complétant l'arrêté n° 83/828 du 7 octobre 1983 réglementant la circulation et le roulage dans la ville de Nouméa

Arrête :

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n° 2016/4212 du 1^{er} décembre 2016 susvisé est modifié et complété comme suit :

Au lieu de lire :

c) Arrêts réservés aux transports touristiques

Les véhicules de transports touristiques sont autorisés à s'arrêter 10 minutes face au n° 21 de la rue Jules Garnier du lundi au dimanche de 8 h à 17 h.

Arrêts touristiques	
Nom de l'arrêt	Adresse de situation
Plage de l'Anse Vata	95 promenade Roger Laroque
Aquarium	1 route de l'Aquarium rue Michel Laubreaux
Lagon	151 route de l'Anse Vata
Musée Nouvelle-Calédonie	45 avenue Maréchal Foch
Musée de la ville	39 rue Jean Jaurès
Jules Ferry	20 rue Jules Ferry

Lire :

c) Arrêts réservés aux transports touristiques

Les véhicules de transports touristiques sont autorisés à s'arrêter 10 minutes face au n° 21 de la rue Jules Garnier du lundi au dimanche de 8 h à 17 h.

Arrêts touristiques	
Nom de l'arrêt	Adresse de situation
Plage de l'Anse Vata	95 promenade Roger Laroque
Aquarium	1 route de l'Aquarium rue Michel Laubreaux
Lagon	151 route de l'Anse Vata
Marché municipal	50 bis rue Clemenceau entre les rues Auguste Brun et Duquesne
Musée Nouvelle-Calédonie	45 avenue Maréchal Foch
Musée de la ville	39 rue Jean Jaurès
Jules Ferry	20 rue Jules Ferry

Article 2 : Les contrevenants sont passibles des sanctions prévues par l'article R. 225 du code de la route de Nouvelle-Calédonie.

Article 3 : Les contrevenants sont passibles des sanctions prévues par l'article R. 610/5° du code pénal applicable en Nouvelle-Calédonie, ainsi que les mesures administratives prévues par les articles 258 et suivants du code de la route de Nouvelle-Calédonie.

Article 4 : Le présent arrêté sera enregistré, transmis à M. le commissaire délégué de la République pour la province Sud, publié par voie d'affichage et au JONC.

Pour la députée-maire
et par délégation :
Le directeur de l'espace public,
JEAN BRUDI

Arrêté n° 2017/1247 du 6 avril 2017 portant ouverture d'un concours interne pour l'accès au corps de technicien 1^{er} grade des cadres d'emplois des personnels de la filière technique des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics

Arrête :

Article 1^{er} : Un concours interne pour l'accès au corps de technicien 1^{er} grade des cadres d'emplois des personnels de la filière technique des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics sera ouvert à compter du lundi 10 avril 2017.

Article 2 : Le nombre de postes ouverts à ce concours est fixé à 3.

Article 3 : La date de clôture des inscriptions est fixée au 15 mai 2017.

Article 4 : Le présent arrêté sera enregistré, transmis à M. le commissaire délégué de la République pour la province Sud et publié par voie d'affichage et au *Journal officiel* de Nouvelle-Calédonie.

La députée-maire,
SONIA LAGARDE

Arrêté n° 2017/1248 du 6 avril 2017 portant ouverture d'un concours interne pour l'accès au corps d'ingénieur 1^{er} grade des cadres d'emplois des personnels de la filière technique des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics

Arrête :

Article 1^{er} : Un concours interne pour l'accès au corps d'ingénieur 1^{er} grade des cadres d'emplois des personnels de la filière technique des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics sera ouvert à compter du lundi 10 avril 2017.

Article 2 : Le nombre de postes ouverts à ce concours est fixé à 3.

Article 3 : La date de clôture des inscriptions est fixée au 15 mai 2017.

Article 4 : Le présent arrêté sera enregistré, transmis à M. le commissaire délégué de la République pour la province Sud et publié par voie d'affichage et au *Journal officiel* de Nouvelle-Calédonie.

La députée-maire,
SONIA LAGARDE

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

DECLARATION DE CREATION D'UNE ASSOCIATION

Titre : **CÂWII**

Siège social : tribu de Congouma – BP 04 – 98831 Touho

Récépissé de déclaration de création n° W9N3001841 du
10 mars 2017

DECLARATION DE CREATION D'UNE ASSOCIATION

Titre : **XÊÊ KÄ**

Siège social : paroisse de Kōxea – BP 198 – tribu de Gélima –
98813 Canala

Récépissé de déclaration de création n° W9N3001863 du
27 mars 2017

DECLARATION DE MODIFICATION D'UNE ASSOCIATION

Titre : **COMITÉ CENTENAIRE DE HAVILA**

Siège social : collège de Havila – BP 9 – Wé – 98820 Lifou

Récépissé de déclaration de modification n° W9N4000877 du
11 janvier 2017 (dirigeants, statuts, titre)

PUBLICATIONS LÉGALES

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 3 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940311
Numéro chrono : 4407
Identification :
Dénomination sociale : MURS ET MOELLONS DE CALEDONIE
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2012 B 1 104 496 - n° de gestion 2012 B 93
Sigle : 2MC
Forme juridique : société à responsabilité limitée à associé unique
Adresse du siège : 57 bis, rue de la Montagne - lotissement Reverce - Yahoué - BP 2420 - 98874 Mont-Dore
Radiation du RCS :
Date d'effet de la radiation : 22 octobre 2014
Objet de la formalité : clôture de la liquidation

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 3 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940314
Numéro chrono : 4410
Identification :
NOM, prénom(s) : Mlle MASSABO Evelyne, Françoise
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2015 A 972 109 - n° de gestion 2015 A 401
Adresse : 123, rue Roger Laroque - HOTEL NOUVATA PARC - Anse Vata - 98800 Nouméa
Radiation du RCS :
Date de cessation d'activité : 19 septembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 3 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940315
Numéro chrono : 4411
Identification :
Nom, prénom(s) : M. TALAFILI Kenji, Alain, Raymond
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2015 A 937 052 - n° de gestion 2015 A 66
Adresse : 150, rue Marcel Lacourt - Robinson - 98809 Mont-Dore
Radiation du RCS :
Date de cessation d'activité : 3 octobre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 3 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940316
Numéro chrono : 4412
Identification :
Nom, prénom(s) : M. BROCK Cédric
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2011 A 1 078 278 - n° de gestion 2011 A 1165
Adresse : 07, bis rue du Docteur Lescour - Quartier Latin - 98800 Nouméa
Radiation du RCS :
Date de cessation d'activité : 22 septembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 4 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940347
Numéro chrono : 4423
Identification :
Nom, prénom(s) : M. DEDANE Elisé
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 A 772 434 - n° de gestion 2016 A 90
Adresse : 9, rue Copernic - Tindu - 98800 Nouméa
Radiation du RCS :
Date de cessation d'activité : 20 septembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 5 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940394
Numéro chrono : 4450
Identification :
Nom, prénom(s) : M. SIRENG Tony
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2012 A 532 861 - n° de gestion 2012 A 270
Adresse : 5, voie privé Giozzi - Auteuil - 98835 Dumbéa
Radiation du RCS :
Date de cessation d'activité : 15 septembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 5 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940395

Numéro chrono : 4451

Identification :

Nom, prénom(s) : Mme NONQUET Marie, Rosaire, Boiwi

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 A 1 064 781 -
n° de gestion 2016 A 173

Adresse : squat de la Pointe de Sable - Ile Nou - 98800 Nouméa

Radiation du RCS :

Date de cessation d'activité : 4 juin 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 5 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940396

Numéro chrono : 4452

Identification :

Nom, prénom(s) : Mme NIUOLA Sandy, Mickaëlle

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2012 A 1 145 424 -
n° de gestion 2012 A 533

Adresse : lot 6 Bellevue - 98890 Païta

Radiation du RCS :

Date de cessation d'activité : 15 septembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 7 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940405

Numéro chrono : 4461

Identification :

Nom, prénom(s) : M. WATERNEAUX Alan

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2005 A 778 399 -
n° de gestion 2006 A 332

Adresse : 4, lotissement Ardmani - La Coulée - 98809 Mont-Dore

Radiation du RCS :

Date de cessation d'activité : 30 juin 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 7 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940410

Numéro chrono : 4466

Identification :

Dénomination sociale : AGENCE GENERALE DE PROPRIETE

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2009 B 946 145 -
n° de gestion 2009 B 309

Sigle : AGP

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Adresse du siège : 152, rue Bénébig - Haut Magenta -
98800 Nouméa

Radiation du RCS :

Date d'effet de la radiation : 22 août 2016

Objet de la formalité : fusion par absorption

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 7 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940420

Numéro chrono : 4476

Identification :

Dénomination sociale : WARENS DISTRIBUTION

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 95 B 444 083 -
n° de gestion 95 B 444083

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Adresse du siège : 26, rue Papin - Ducos - BP 6118 -
98806 Nouméa Cedex

Radiation du RCS :

Date d'effet de la radiation : 30 avril 2016

Objet de la formalité : clôture de la liquidation

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 10 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940439

Numéro chrono : 4496

Identification :

Dénomination sociale : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
G3SNuméro d'identification : R.C.S. NOUMEA 98 D 518 274 -
n° de gestion 98 D 518274

Forme juridique : société civile

Adresse du siège : 213, route territoriale 13 - Vallée des Colons -
98800 Nouméa

Radiation du RCS :

Date d'effet de la radiation : 6 septembre 2016

Objet de la formalité : clôture de la liquidation

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 10 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940440

Numéro chrono : 4497

Identification :

Nom, prénom(s) : WAHEO Jacob

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2002 A 645 291 -
n° de gestion 2002 A 64Adresse : tribu de Wakatr - Fuaoué - Ouvéa - 98811 Ouvéa -
Nouvelle-Calédonie

Radiation du RCS :

Date de cessation d'activité : 31 décembre 2013

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 10 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940441

Numéro chrono : 4498

Identification :

Nom, prénoms) : Mme SOUBARI Daïna, Jocelyne, Marie

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2015 A 1 260 249 -
n° de gestion 2015 A 158

Adresse : 127, A lotissement - Baronnet - Val Boisé - 98890 Païta

Radiation du RCS :

Date de cessation d'activité : 30 septembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 10 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940456

Numéro chrono : 4513

Identification :

Dénomination sociale : FEELING NC - société en liquidation

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2012 B 1 123 223 -
n° de gestion 2012 B 403

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Adresse du siège : 11, rue Sako - Parc des Entreprises de
Yahoué - Normandie - BP 13904 - 98803 Nouméa Cedex

Radiation du RCS :

Date d'effet de la radiation : 1^{er} avril 2016

Objet de la formalité : clôture de la liquidation

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 10 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940457

Numéro chrono : 4514

Identification :

Nom, prénom(s) : Mlle KOTEUREU Marie, Nicole, Ohune

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2009 A 692 066 -
n° de gestion 2009 A 531

Adresse : tribu de Gadji - Ile des Pins - Nouvelle-Calédonie

Radiation du RCS :

Date de cessation d'activité : 26 septembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 11 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940487

Numéro chrono : 4544

Identification :

Dénomination sociale : VA'A STORE NC

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2019 B 1 237 445 -
n° de gestion 2011 B 595

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Adresse du siège : 31, rue Guy Esparbes - Vallée de Tina -
98800 Nouméa

Radiation du RCS :

Date d'effet de la radiation : 31 Août 2016

Objet de la formalité : clôture de la liquidation

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 11 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940488

Numéro chrono : 4545

Identification :

Dénomination sociale : SARL NEM D'ICI

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2014 B 1 214 899 -
n° de gestion 2014 B 208

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Adresse du siège : 22, lotissement Domaine Paddon - BP 1511 -
98830 Dumbéa

Radiation du RCS :

Date d'effet de la radiation : 31 août 2016

Objet de la formalité : clôture de la liquidation

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 11 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940489

Numéro chrono : 4546

Identification :

Nom, prénom(s) : GROCHAIN Jean-Candide

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2004 A 449 371 -
n° de gestion 2004 A 308Adresse : lieudit Tiakam - BP 57 - 98823 Ponérihouen -
Nouvelle-Calédonie

Radiation du RCS :

Date de cessation d'activité : 13 juillet 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 11 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940490

Numéro chrono : 4547

Identification :

Nom, prénom(s) : BOUILLANT Cécile

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 87 A 160 572 -
n° de gestion 87 A 160572Adresse : tribu de Poyes - Touho - 98831 Touho - Nouvelle-
Calédonie

Radiation du RCS :

Date de cessation d'activité : 1^{er} janvier 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 13 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940522

Numéro chrono : 4579

Identification :

Dénomination sociale : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE TRIUM

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2005 D 779 496 - n° de gestion 2005 D 363

Forme juridique : société civile immobilière

Adresse du siège : 5, rue Rolland Garros, Motor Pool - BP 8001 - 98807 Nouméa

Radiation du RCS :

Date d'effet de la radiation : 30 septembre 2016

Objet de la formalité : Fusion par absorption

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 13 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940524

Numéro chrono : 4581

Identification :

Dénomination sociale : PACIFIC CONSULTING SERVICE

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2012 B 1 138 007 - n° de gestion 2012 B 655

Sigle : P.C.S

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Adresse du siège : 2, rue de Sébastopol - Centre Ville - 98800 Nouméa

Radiation du RCS :

Date d'effet de la radiation : 2 décembre 2015

Objet de la formalité : Clôture de la liquidation

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 13 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940525

Numéro chrono : 4582

Identification :

Nom, prénom(s) : M. POSSET Louis-François

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2011 A 1 082 387 - n° de gestion 2011 A 1211

Adresse : 333, rue des Pluies d'Or - Mont-Dore Sud - BP 5341 - 98809 Mont-Dore

Radiation du RCS :

Date de cessation d'activité : 18 mars 2015

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 13 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940526

Numéro chrono : 4583

Identification :

Nom, prénom(s) : CARDONNET Christian, Georges

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2003 A 699 801 - n° de gestion 2003 A 322

Adresse : 10, rue Kiolet Née Galet - Lotissement Giozzi - Dumbéa - 98830 Dumbéa - Nouvelle-Calédonie

Radiation du RCS :

Date de cessation d'activité : 1^{er} octobre 2016**DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES****RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 13 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940527

Numéro chrono : 4584

Identification :

Nom, prénom(s) : M. DAMBREVILLE Sylvio, René

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2009 A 203 208 - n° de gestion 2009 A 617

Adresse : 98835 Dumbéa

Radiation du RCS :

Date de cessation d'activité : 1^{er} janvier 2016**DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES****RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 13 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940532

Numéro chrono : 4589

Identification :

Nom, prénom(s) : Mme COCCONI Catherine

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2014 A 1 233 626 - n° de gestion 2014 A 370

Adresse : 34, bis avenue Foch - Centre Ville - 98800 Nouméa

Radiation du RCS :

Date de cessation d'activité : 31 décembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 14 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940558

Numéro chrono : 4616

Identification :

Dénomination sociale : SOCIETE D'IMPORTATION DE MATERIAUX INDUSTRIELS

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2013 B 1 193 697 - n° de gestion 2013 B 778

Sigle : SIMI

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Adresse du siège : 28, Morcellement Vergoz - Mont Mou - 98890 Païta

Radiation du RCS :

Date d'effet de la radiation : 30 juin 2016

Objet de la formalité : Clôture de la liquidation

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 14 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940559

Numéro chrono : 4617

Identification :

Dénomination sociale : CHABAR CONSTRUCTIONS

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2008 B 885 988 -
n° de gestion 2008 B 90

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Adresse du siège : 35bis, route du Port Despointes - Faubourg
Blanchot - 98800 Nouméa

Radiation du RCS :

Date d'effet de la radiation : 4 août 2016

Objet de la formalité : Clôture des opérations de liquidation

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 14 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940560

Numéro chrono : 4618

Identification :

Nom, prénom(s) : FERAUD Christian, Loïc, Paul

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2000 A 604 660 -
n° de gestion 2000 A 473Adresse : 8, rue Jules Garnier, Val Plaisance - Nouméa - 98800
Nouméa - Nouvelle-Calédonie

Radiation du RCS :

Date de cessation d'activité : 31 juillet 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 14 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940561

Numéro chrono : 4619

Identification :

Nom, prénom(s) : Mlle CHANUSSOT Estelle, Gisèle

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2015 A 1 176 155 -
n° de gestion 2015 A 485Adresse : 34, rue Carlo Leoni - Montagne Coupé - 98800
Nouméa

Radiation du RCS :

Date de cessation d'activité : 29 septembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 17 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940592

Numéro chrono : 4650

Identification :

Dénomination sociale : BDL

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2002 B 647 990 -
n° de gestion 2002 B 73

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Adresse du siège : 01, rue Georgette Mourin - Parc
d'Entreprises de Yahoué - BP 30244 - 98895 Nouméa Belle Vie
Cedex

Radiation du RCS :

Date d'effet de la radiation : 31 août 2016

Objet de la formalité : Clôture de la liquidation

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 17 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940593

Numéro chrono : 4651

Identification :

Dénomination sociale : FACTORY OMBRAGES

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2002 B 667 352 -
n° de gestion 2002 B 338

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Adresse du siège : 01, rue Georgette Mourin - Parc
d'Entreprises de Yahoué - BP 30244 - 98895 Nouméa Belle Vie
Cedex

Radiation du RCS :

Date d'effet de la radiation : 31 août 2016

Objet de la formalité : Clôture de la liquidation

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 17 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940594

Numéro chrono : 4652

Identification :

Dénomination sociale : HENVER IMPORT

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 1999 B 545 004 -
n° de gestion 1999 B 545004

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Adresse du siège : 21, rue du Général Mangin - Centre Ville -
98800 Nouméa

Radiation du RCS :

Date d'effet de la radiation : 1^{er} juillet 2016

Objet de la formalité : Clôture de la liquidation

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 17 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940595

Numéro chrono : 4653

Identification :

Dénomination sociale : SCI L'OKAVANGO

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2008 D 916 510 -
n° de gestion 2008 D 389

Sigle : SCI L'OKAVANGO

Forme juridique : société civile

Adresse du siège : 20, rue de Monaco - Baie des Citrons - (BP
8199 - 98807 NOUMEA CEDEX) - 98800 Nouméa

Radiation du RCS :
Date d'effet de la radiation : 1^{er} juillet 2016
Objet de la formalité : Transmission universelle du patrimoine

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 17 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940596
Numéro chrono : 4654
Identification :
Nom, prénom(s) : M. SIMUTOGA Vincent
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2011 A 1 046 069 -
n° de gestion 2011 A 776
Adresse : 36, rue Gabrielle Laroque - Val Plaisance - 98800
Nouméa
Radiation du RCS :
Date de cessation d'activité : 3 octobre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 17 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940597
Numéro chrono : 4655
Identification :
Nom, prénom(s) : M. SURGET Eddy, Georges, Claude
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2010 A 1 019 629 -
n° de gestion 2010 A 492
Adresse : Basse Poya - BP 184 - 98827 Poya
Radiation du RCS :
Date de cessation d'activité : 30 septembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 17 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940598
Numéro chrono : 4656
Identification :
Nom, prénom(s) : Mme FOURRE Anne, Sophie, Patricia né(e)
FREULON
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 A 881 163 -
n° de gestion 2016 A 351
Adresse : 31 Ter, rue Edouard Spahr - Val Plaisance - 98800
Nouméa
Radiation du RCS :
Date de cessation d'activité : 2 septembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 17 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940599
Numéro chrono : 4657

Identification :
Nom, prénom(s) : M. CINEDRAWA André, Jean, Ngaiohni
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2006 A 305 565 -
n° de gestion 2006 A 144
Adresse : Tribu de Rawa - La Roche - 98828 Maré
Radiation du RCS :
Date de cessation d'activité : 3 octobre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 17 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940600
Numéro chrono : 4658
Identification :
Nom, prénom(s) : LACROSE Henri-Philippe
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2004 A 296 574 -
n° de gestion 2004 A 250
Adresse : Nily B.P. 399 - La Foa - 98880 La Foa - Nouvelle-
Calédonie
Radiation du RCS :
Date de cessation d'activité : 1^{er} septembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 17 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940601
Numéro chrono : 4659
Identification :
Nom, prénom(s) : Mme DOMINE Laura, Sandrine, Chantal,
Marie né(e) MARY
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2015 A 1 238 849 -
n° de gestion 2015 A 37
Adresse : 360, route Provinciale n° 5 - Fonwhary - 98880 La
Foa
Radiation du RCS :
Date de cessation d'activité : 30 septembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 18 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940621
Numéro chrono : 4677
Identification :
Nom, prénom(s) : M. WAMYTAN Yan, Arold
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2013 A 434 852 -
n° de gestion 2013 A 291
Adresse : 70, rue Malaoui - Yahoué - 98809 Mont-Dore
Radiation du RCS :
Date de cessation d'activité : 1^{er} février 2014

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 19 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940654

Numéro chrono : 4689

Identification :

Nom, prénom(s): M. SIMON Yannick

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2012 A 837 542 -
n° de gestion 2012 A 402Adresse : 11, rue BON, Trianon, "LES SALINES",
Appartement n° 12 - 98800 Nouméa

Radiation du RCS :

Date de cessation d'activité : 5 octobre 2026

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 19 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940669

Numéro chrono : 4704

Identification :

Dénomination sociale : SOCIETE DE TERRASSEMENT
MINIER TIEBAGHI - société en liquidationNuméro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2015 B 1 273 366 -
n° de gestion 2015 B 396

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Adresse du siège : Lot 51 - Rue Georges Montagnat - Zone
Industrielle Kokondo - 98850 Koumac

Radiation du RCS :

Date d'effet de la radiation : 10 juillet 2016

Objet de la formalité : clôture de la liquidation

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 19 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940670

Numéro chrono : 4705

Identification :

Dénomination sociale : ELEWEN

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2014 B 1 248 756 -
n° de gestion 2014 B 767

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Adresse du siège : 324, rue des Nautes Boulari - 98809 Mont-
Dore

Radiation du RCS :

Date d'effet de la radiation : 30 juin 2016

Objet de la formalité : clôture de la liquidation

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 19 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940671

Numéro chrono : 4706

Identification :

Nom, prénom(s) : M. AUBLET Olivier, Patrick, Eric

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2011 A 644 815 -
n° de gestion 2011 A 795

Adresse : lieu-dit Tanguy - 98819 Moindou

Radiation du RCS :

Date de cessation d'activité : 1^{er} janvier 2011**DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES****RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 19 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940672

Numéro chrono : 4707

Identification :

Nom, prénom(s) : Mme HANYE Marie-Claire, Xeciehnie
né(e) QAPITRONuméro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 A 1 308 709 -
n° de gestion 2016 A 154

Adresse : tribu de Luécilla - 98820 Lifou

Radiation du RCS :

Date de cessation d'activité : 9 septembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 20 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940689

Numéro chrono : 4723

Identification :

Dénomination sociale : BRASIL NEA

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2013 B 1 194 174 -
n° de gestion 2013 B 791

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Adresse du siège : 34, rue Paul Wantiez - 98800 Nouméa

Radiation du RCS :

Date d'effet de la radiation : 31 décembre 2015

Objet de la formalité : clôture de la liquidation

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 24 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940713

Numéro chrono : 4749

Identification :

Nom, prénom(s) : M. SAM-JACOB Bryann, Willyam

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2011 A 899 542 -
n° de gestion 2011 A 944

Adresse : RT 1 Néméara - BP 1080 - 98870 Bourail

Radiation du RCS :

Date de cessation d'activité : 31 décembre 2015

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 24 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940715

Numéro chrono : 4751

Identification :

Nom, prénom(s) : Mme DEVUN Catherine né(e)
DABRIGEONNuméro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 A 1 207 117 -
n° de gestion 2016 A 11Adresse : 65, impasse Guillaume - La Conception - 98809
Mont-Dore

Radiation du RCS :

Date de cessation d'activité : 30 septembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 24 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940718

Numéro chrono : 4754

Identification :

Dénomination sociale : LC DISTRIBUTION

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2012 B 1 117 696 -
n° de gestion 2012 B 294

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Adresse du siège : 33, rue de la Havraise - BP 1258 - 98830
Dumbéa

Radiation du RCS :

Date d'effet de la radiation : 31 décembre 2015

Objet de la formalité : clôture de la liquidation

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 24 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940719

Numéro chrono : 4755

Identification :

Dénomination sociale : LKGM

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2013 B 1 193 994 -
n° de gestion 2013 B 786Forme juridique : société à responsabilité limitée à associé
uniqueAdresse du siège : Angle des rues Percheron et Guégan -
Galerie Moana Center - Local n° 16 - RDC - Quartier Latin -
98800 Nouméa

Radiation du RCS :

Date d'effet de la radiation : 31 juillet 2016

Objet de la formalité : clôture de la liquidation

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 24 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940720

Numéro chrono : 4756

Identification :

Dénomination sociale : MIO PALMO

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2011 B 1 078 245 -
n° de gestion 2011 B 1575

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Adresse du siège : 45, rue Guillerrnet - Tina - 98800 Nouméa

Radiation du RCS :

Date d'effet de la radiation : 3 octobre 2016

Objet de la formalité : clôture de la liquidation

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 24 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940721

Numéro chrono : 4757

Identification :

Dénomination sociale : FAPS GESTION

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2012 B 1 139 815 -
n° de gestion 2012 B 690

Sigle : FAPS GESTION

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Adresse du siège : 1, rue Michel Ange, angle Route de l'Anse
Vata - BP 9327 - 98807 Nouméa

Radiation du RCS :

Date d'effet de la radiation : 15 septembre 2016

Objet de la formalité : clôture de la liquidation

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 24 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940732

Numéro chrono : 4768

Identification :

Nom, prénom(s) : M. JEAN Anthony, Georges, Ismaël

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2014 A 1 246 362 -
n° de gestion 2014 A 499Adresse : Résidence Tontoulund Lot n° 2 - commune de
Boulouparis Lieu-dit Ouinané - (BP 659 - 98840 Tontouta
98810 Païta

Radiation du RCS :

Date de cessation d'activité : 10 octobre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**RADIATION AU RCS**

Publicité éditée le 24 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940733

Numéro chrono : 4769

Identification :

Nom, prénom(s) : M. GUIRAUD Yannick, Jacques

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2014 A 1 199 272 -
n° de gestion 2014 A 7Adresse : Centre Equestre La Gourmette - RP 14 - 98800
Nouméa

Radiation du RCS :
Date de cessation d'activité : 7 octobre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 24 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940735
Numéro chrono : 4771
Identification :
Dénomination sociale : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
NATHALIE
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 97 D 488 346 -
n° de gestion 97 D 488346
Sigle : SCI NATHALIE
Forme juridique : société civile immobilière
Adresse du siège : 12 rue Georges Cassier - Val Plaisance - 98800
Nouméa
Radiation du RCS :
Date d'effet de la radiation : 17 décembre 2013
Objet de la formalité : clôture de la liquidation

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 24 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940736
Numéro chrono : 4772
Identification :
Dénomination sociale : GAPAT
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 96 B 467 860 -
n° de gestion 96 B 467860
Forme juridique : société en nom collectif
Adresse du siège : tribu de Teganpaik - 98831 Touho
Radiation du RCS :
Date d'effet de la radiation : 30 juin 2016
Objet de la formalité : transmission universelle du patrimoine

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 24 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940737
Numéro chrono : 4773
Identification :
Dénomination sociale : LENASARA
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2012 D 1 106 574 -
n° de gestion 2012 D 74
Forme juridique : société civile
Adresse du siège : 47bis, rue du Maréchal Juin - 98800
Nouméa
Radiation du RCS :
Date d'effet de la radiation : 29 février 2016
Objet de la formalité : clôture de la liquidation

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 24 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940738
Numéro chrono : 4774
Identification :
Dénomination sociale : THEO
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2005 D 753 566 -
n° de gestion 2005 D 61
Forme juridique : société civile immobilière
Adresse du siège : route de l'Anse Vata - Nouméa Shop Center -
98800 Nouméa
Radiation du RCS :
Date d'effet de la radiation : 7 septembre 2016
Objet de la formalité : clôture de la liquidation

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 24 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940739
Numéro chrono : 4775
Identification :
Dénomination sociale : S.C.G.R.
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 85 B 121 079 -
n° de gestion 85 B 121079
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Adresse du siège : village de, Koumac - 98850 Koumac
Radiation du RCS :
Date d'effet de la radiation : 10 juillet 2016
Objet de la formalité : clôture de la liquidation

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 24 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940740
Numéro chrono : 4776
Identification :
Dénomination sociale : SCI VILLA HAGEN
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2011 D 1 075 530 -
n° de gestion 2011 D 797
Forme juridique : société civile
Adresse du siège : 2502, route du Sud - C/o Mme Gumula
Eveline - 98809 Plum
Radiation du RCS :
Date d'effet de la radiation : 24 août 2016
Objet de la formalité : clôture de la liquidation

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 25 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940749
Numéro chrono : 4785

Identification :
Nom, prénom(s) : Mme NATIVEL Yanick, Marie, Marguerite, Lucette
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2010 A 173 658 - n° de gestion 2010 A 707
Adresse : 7-9, rue Dange Trianon - appt. 2 résidence Katana - 98800 Nouméa
Radiation du RCS :
Date de cessation d'activité : 30 novembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 25 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940750
Numéro chrono : 4786
Identification :
Nom, prénom(s) : M. CHIMENTI Eric, Léopold
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2014 A 0 173 492 - n° de gestion 2014 A 528
Adresse : Kongouma - 98831 Touho
Radiation du RCS :
Date de cessation d'activité : 31 août 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 25 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940751
Numéro chrono : 4787
Identification :
Dénomination sociale : ALTIS
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2007 B 836 817 - n° de gestion 2007 B 54
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Adresse du siège : 160, rue des Arpentiers - zone Panda - (BP 4078 - 98839 Dumbéa) - 98835 Dumbéa
Radiation du RCS :
Date d'effet de la radiation : 1^{er} avril 2016
Objet de la formalité : fusion par absorption

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 25 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940766
Numéro chrono : 4802
Identification :
Nom, prénom(s) : M. MENE Roger
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2015 A 1 291 202 - n° de gestion 2015 A 480
Adresse : 41, rue du 18 Juin - résidence de Magenta - bât. N/04 - 98800 Nouméa
Radiation du RCS :
Date de cessation d'activité : 30 juin 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 25 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940767
Numéro chrono : 4803
Identification :
Nom, prénom(s) : M. PICHEREAU Vincent, Jean, Philippe
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2015 A 775 601 - n° de gestion 2015 A 27
Adresse : 51, rue du Pasteur Marcel Ariège - (BP 767 - 98845 Nouméa Cedex) - 98800 Nouméa
Radiation du RCS :
Date de cessation d'activité : 30 septembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 25 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940768
Numéro chrono : 4804
Identification :
Dénomination sociale : APR ENERGY NEW CALEDONIA SAS
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2014 B 1 226 109 - n° de gestion 2014 B 408
Forme juridique : société par actions simplifiée
Adresse du siège : 56, rue Auer - (BP 14837 - 98803 Nouméa Cedex) - 98800 Nouméa
Radiation du RCS :
Date d'effet de la radiation : 12 septembre 2016
Objet de la formalité : transmission universelle du patrimoine

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 25 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940769
Numéro chrono : 4805
Identification :
Dénomination sociale : SCI TAM
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2007 D 836 288 - n° de gestion 2007 D 36
Forme juridique : société civile
Adresse du siège : 23, rue du Ralliement - Vallée des Colons - BP 9146 - 98807 Nouméa Cedex
Radiation du RCS :
Date d'effet de la radiation : 31 août 2016
Objet de la formalité : clôture de la liquidation

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 25 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940770
Numéro chrono : 4806

Identification :

Nom, prénom(s) : Mme MONTAGNAT Manuella, Marie

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2008 A 909 432 -
n° de gestion 2008 A 428Adresse : RT 1 village de Koné - 98860 Koné - BP 405 -
98850 Koumac

Radiation du RCS :

Date de cessation d'activité : 30 septembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

RADIATION AU RCS

Publicité éditée le 25 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940787

Numéro chrono : 4821

Identification :

Dénomination sociale : SOCOFAB

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 91 B 289 801 -
n° de gestion 91 B 289801

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Adresse du siège : 6, rue Arago - zone industrielle de Ducos -
98800 Nouméa

Radiation du RCS :

Date d'effet de la radiation : 1^{er} juillet 2016Objet de la formalité : fusion par absorption par la société
SODAFI.(RCS 91B289116)**DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

RADIATION AU RCS

Publicité éditée le 26 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940795

Numéro chrono : 4829

Identification :

Nom, prénom(s) : M. PENNEL André Didier Arnaud

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2007 A 114 892 -
n° de gestion 2007 A 144

Adresse : lot 53, rue Poulet - Tomo - 98812 Boulouparis

Radiation du RCS :

Date de cessation d'activité : 31 décembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

RADIATION AU RCS

Publicité éditée le 27 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940831

Numéro chrono : 4853

Identification :

Dénomination sociale : G.T.T.P.

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2001 B 615 799 -
n° de gestion 2001 B 99

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Adresse du siège : 03, allées des pins - Tonghoué - Dumbéa -
BP 31292 - 98895 Nouméa belle vie Cedex

Radiation du RCS :

Date d'effet de la radiation : 1^{er} janvier 2016

Objet de la formalité : fusion par absorption

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

RADIATION AU RCS

Publicité éditée le 27 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940850

Numéro chrono : 4870

Identification :

Dénomination sociale : L.L.D. LEON LE DEPOTEUR

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2013 B 1 173 616 -
n° de gestion 2013 B 390

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Adresse du siège : 318, rue de l'Astrolabe - Yahoué - 98835 Dumbéa

Radiation du RCS :

Date d'effet de la radiation : 2 mai 2016

Objet de la formalité : transmission universelle du Patrimoine

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

RADIATION AU RCS

Publicité éditée le 28 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940893

Numéro chrono : 4892

Identification :

Dénomination sociale : ELECTROBASQUE ELECTRICITE

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 1999 B 542 050 -
n° de gestion 1999 B 542050

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Adresse du siège : 107, rue Auguste Bénébig - Vallée des
Colons - BP 16114 - 98804 Nouméa Cedex

Radiation du RCS :

Date d'effet de la radiation : 3 octobre 2016

Objet de la formalité : fusion par absorption

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

RADIATION AU RCS

Publicité éditée le 28 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940894

Numéro chrono : 4893

Identification :

Dénomination sociale : GCA

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2010 B 013 069 -
n° de gestion 2010 B 454

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Adresse du siège : village de Koné - BP 1488 - 98860 Koné

Radiation du RCS :

Date d'effet de la radiation : 7 avril 2016

Objet de la formalité : clôture de la liquidation

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

RADIATION AU RCS

Publicité éditée le 28 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940912

Numéro chrono : 4911

Identification :
Dénomination sociale : MAOYA
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2005 D 780 650 -
n° de gestion 2005 D 380
Forme juridique : société civile immobilière
Adresse du siège : 224, rue Jacques Iékawé - PK6 La Belle Vie -
98800 Nouméa
Radiation du RCS :
Date d'effet de la radiation : 31 mars 2016
Objet de la formalité : clôture de la liquidation

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

RADIATION AU RCS
Publicité éditée le 28 octobre 2016

Référence de l'annonce : 988940914
Numéro chrono : 4913
Identification :
Dénomination sociale : ETHN
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2008 B 887 265 -
n° de gestion 2008 B 161
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Adresse du siège : lot n° 238, Pâturage - 98827 Poya
Radiation du RCS :
Date d'effet de la radiation : 26 septembre 2016
Objet de la formalité : cessation d'activité dans le ressort du
tribunal pour clôture de la liquidation pour insuffisance d'actif de
ETHN.

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 2 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988940939
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 4949
Identification :
Dénomination sociale : DMT
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 332 758 -
n° de gestion 2016 B 652
Date d'immatriculation : 2 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : 62 rue Papin - Ducos - 98800 Nouméa
Administration :
Gérant : SOUCRA Murphy, Yves, Michel
Gérant : DUBATON Céline
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Tél 7 Jours N.C. en date du 19 octobre
2016
Activité : nakamal, salle de jeu et restauration rapide
Adresse : 62, rue Papin - Ducos - 98800 Nouméa
Nom commercial : DMT
Date de début d'exploitation : 1^{er} novembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 3 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988940200
Autre achat, apport, attribution
Numéro chrono : 4307
Identification :
Dénomination sociale : SAS RTK IMMO 2016
Numéro d'identification : R.C.S. PARIS 1 328 327
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société par actions simplifiée
Adresse du siège : 8, rue du Regard - 75006 Paris 06
Administration :
Fondé de pouvoir à procuration générale : INGENIERIE
FINANCIERE ET FISCALE NOUVELLE-CALÉDONIE
(SASh)
Renseignements relatifs à l'établissement secondaire :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Activité : acquisition, location, vente d'un hôtel et de son
terrain en Nouvelle-Calédonie
Adresse : 10, rue Jean Jaurès - Immeuble le Grand Théâtre - c/°
I2F NC - BP Q5 - 98851 Nouméa Cedex
Date de début d'exploitation : 13 septembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 3 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988940675
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 4710
Identification :
Dénomination sociale : AVENIR PRO INVEST
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 329 887 -
n° de gestion 2016 B 630
Date d'immatriculation : 19 octobre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 120 000 XPF
Adresse du siège : 102, Val Fleuri - 98830 Dumbéa
Administration :
Gérant : MARTICELLA Claude, Roger
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Actu.NC en date du 29 septembre
2016
Activité : promoteur immobilier, lotisseur et marchand de biens
Adresse : 102, Val Fleuri - 98830 Dumbéa
Date de début d'exploitation : 15 septembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 3 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988940684
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 4718

Identification :
Nom, prénom(s) : M. ABÉ Hanzo
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 A 392 142 -
n° de gestion 2016 A 396
Date d'immatriculation : 20 octobre 2016
Renseignements relatifs à la personne physique :
Nationalité : française
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Activité : commerce d'appareils audio
Adresse : 22, rue Auer - Ducos - 98800 Nouméa
Nom commercial : X TREM BASS
Date de début d'exploitation : 10 octobre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 3 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988940693
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 4727
Identification :
Dénomination sociale : RMR
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 D 1 332 147 -
n° de gestion 2016 D 344
Date d'immatriculation : 20 octobre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société civile
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : 101, rue Remy Peynon - 98809 Mont-Dore
Administration :
Gérant, associé : LÉBOVIC Igor
Gérant, associé : LÉBOVIC Sylvie né(e) SOKOLOVA
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : ACTU.NC en date du 13 octobre 2016
Activité : la location de biens immobiliers et toutes autres activités annexes ou connexes ayant un lien direct ou indirect avec l'objet social.
Adresse : 101, rue Remy Peynon - 98809 Mont-Dore
Date de début d'exploitation : 30 septembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 3 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988940985
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 4995
Identification :
Dénomination sociale : LOCA REVA
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 333 459 -
n° de gestion 2016 B 653
Date d'immatriculation : 3 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 100 000 XPF

Adresse du siège : 79, allée du Grand Bleu - Mont-Dore Sud -
98809 Mont-Dore
Administration :
Gérant : LENOIR épouse THIBAUDET Thérèse
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : ACTU.NC en date du 7 avril 2016
Activité : location, l'achat, la vente de véhicules.
Adresse : 79, allée du Grand Bleu - Mont-Dore Sud - 98809 Mont-Dore
Nom commercial : LOCA-REVA SARL
Date de début d'exploitation : 1^{er} novembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 3 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988940986
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 4996
Identification :
Dénomination sociale : SARL TMR
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 333 301 -
n° de gestion 2016 B 651
Date d'immatriculation : 3 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : lot n° 5 lotissement Konienne - BP 603 -
98860 Koné - 98825 Pouembout
Administration :
Associé, gérant : MICHEL-VILLAZ Gaël, André
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Télé Sept Jours en date du 19 octobre 2016
Activité : transport de marchandises, manutention, levage divers et remorquage.
Adresse : lot n° 5 lotissement Konienne - BP 603 - 98860 Koné -
98825 Pouembout
Date de début d'exploitation : 1^{er} décembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 3 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988940987
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 4997
Identification :
Nom, prénom(s) : M. SIMONET Gilles, Max, Henri
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 A 560 334 -
n° de gestion 2016 A 407
Date d'immatriculation : 3 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne physique :
Nationalité : française
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Activité : transport routier de personnes.

Adresse : 17, rue Paul Boissery - Ouémo - BP 26222 - 98866 Nouméa Cedex - 98800 Nouméa
Nom commercial : ALLO 709 709
Date de début d'exploitation : 1^{er} décembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 3 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988940988
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 4998
Identification :
Nom, prénom(s) : Mme KAVITYA épouse BOKOE-SEE Marguerite, Marie-Noëlle
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 A 500 108 - n° de gestion 2016 A 408
Date d'immatriculation : 3 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne physique :
Nationalité : française
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Activité : transport routier de personnes.
Adresse : tribu de Montfaoué - BP 61 - 98827 Poya
Date de début d'exploitation : 1^{er} novembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 3 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988940989
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 4999
Identification :
Nom, prénom(s) : M. TYUIENON Hubert, Carlos
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 A 1 013 945 - n° de gestion 2016 A 409
Date d'immatriculation : 3 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne physique :
Nationalité : française
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Activité : gîte touristique.
Adresse : tribu de Nighou - BP 274 - 98813 Canala
Nom commercial : GITE LES 3 PALMIERS
Date de début d'exploitation : 14 octobre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 4 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988940990
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5000
Identification :
Nom, prénom(s) : M. NAWARY Calvin, Nairiwan
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 A 1 333 319 - n° de gestion 2016 A 410

Date d'immatriculation : 4 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne physique :
Nationalité : française
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Activité : transport routier de personnes
Adresse : tribu de Noelly - BP 1932 - 98860 Koné
Date de début d'exploitation : 1^{er} février 2017

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 4 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988940998
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5008
Identification :
Nom, prénom(s) : Mme PERRY Christine, Annie, Marie
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 A 1 316 785 - n° de gestion 2016 A 413
Date d'immatriculation : 4 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne physique :
Nationalité : française
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Activité : commerce de marchandises diverses.
Adresse : 51, rue Jean Jaurès - 98800 Nouméa
Nom commercial : HEMISPHERE SUD
Date de début d'exploitation : 1^{er} novembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 4 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988940999
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5009
Identification :
Nom, prénom(s) : KAOUMA Célestin
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 A 1 273 044 - n° de gestion 2016 A 414
Date d'immatriculation : 4 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne physique :
Nationalité : française
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Activité : commerce de détail d'alimentation générale.
Adresse : tribu de Ouloup - BP 55 - 98814 Ouvéa
Nom commercial : FATU
Date de début d'exploitation : 1^{er} janvier 2017

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 4 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941000
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5010

Identification :
Dénomination sociale : CHAKO
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 D 1 333 194 -
n° de gestion 2016 D 353
Date d'immatriculation : 4 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société civile immobilière
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : 15, rue Louis Blériot - Anse Vata -
(BP 14528 - 98803 Nouméa Cedex) - 98800 Nouméa
Administration :
Associé, gérant : TIRIAULT Christian, Louis, Claude
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Ecran + Magazine NC en date du
19 octobre 2016
Activité : gestion des biens immobiliers
Adresse : 15, rue Louis Blériot - Anse Vata - (BP 14528 -
Nouméa Cedex) - 98800 Nouméa
Date de début d'exploitation : 13 octobre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 4 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941001
Immatriculation d'une personne morale (B, D) sans activité
Numéro chrono : 5011
Identification :
Dénomination sociale : SELARL CABINET DE
KINESITHERAPIE DE KONE
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 333 558 -
n° de gestion 2016 B 655
Date d'immatriculation : 4 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société d'exercice libéral à responsabilité
limitée
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : 191, rue de Narita - Centre Médical - 98860 Koné
Administration :
Associé, gérant : LAGES Emmanuel
Associé, gérant : MARTY épouse LAGES Charlotte, Marie,
Michèle

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 4 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941002
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5012
Identification :
Dénomination sociale : BELEP FISH MARKET
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 333 772 -
n° de gestion 2016 B 656
Date d'immatriculation : 4 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 100 000 XPF

Adresse du siège : village de Wala - 98811 Belep
Administration :
Gérant : WAHOULO Amabili, Tiaoup
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Ecran + Magazine en date du
28 septembre 2016
Activité : pêche.
Adresse : village de Wala - 98811 Belep
Nom commercial : BELEP FISH MARKET
Date de début d'exploitation : 1^{er} novembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 4 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941003
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5013
Identification :
Dénomination sociale : CHRIS & LO
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 D 1 333 616 -
n° de gestion 2016 D 354
Date d'immatriculation : 4 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société civile immobilière
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : 8, rue Raymond Pognon - lotissement Les
Flamboyants - BP 3009 - 98846 Nouméa Cedex - 98800 Nouméa
Administration :
Associé, gérant : CREUGNET Christophe, Camille, Nicolas,
René, Marie
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Ecran+Magazine en date du
26 octobre 2016
Activité : acquisition, gestion et administration de biens
immobiliers à usage d'entrepôt
Adresse : 8, rue Raymond Pognon - lotissement Les
Flamboyants - BP 3009 - 98846 Nouméa Cedex - 98800 Nouméa
Date de début d'exploitation : 21 octobre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 4 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941004
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5014
Identification :
Dénomination sociale : KERL DISTRIBUTION CO., LTD
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 333 533 -
n° de gestion 2016 B 657
Date d'immatriculation : 4 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 120 000 XPF
Adresse du siège : 22, rue Auer - zone industrielle de Ducos -
BP 11463 - 98802 Nouméa Cedex - 98800 Nouméa

Administration :

Gérant : BUI-DUYET Rolland

Renseignements relatifs à l'établissement principal :

Origine de l'activité ou de l'établissement : création

Journal d'annonces légales : Télé Sept Jours en date du 19 octobre 2016

Activité : l'achat, l'import-export et la distribution en gros de produits électroniques, téléphonie, multimédia et électroménager

Adresse : 22, rue Auer - zone industrielle de Ducos - BP 11463 - 98802 Nouméa Cedex - 98800 Nouméa

Date de début d'exploitation : 28 octobre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 7 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941051

Immatriculation suite à création d'un établissement principal

Numéro chrono : 5297

Identification :

Dénomination sociale : SARL MR CONSTRUCTIONS

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 333 210 - n° de gestion 2016 B 658

Date d'immatriculation : 7 novembre 2016

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Capital : 100 000 XPF

Adresse du siège : 94, rue Auguste Bénébig - Vallée des Colons - BP 3108 - 98846 Nouméa Cedex - 98800 Nouméa

Administration :

Associé, gérant : REMOISSONNET Sébastien, Bernard

Associé : MEES Michel, Roger, Marie

Renseignements relatifs à l'établissement principal :

Origine de l'activité ou de l'établissement : création

Journal d'annonces légales : Actu.NC en date du 27 octobre 2016

Activité : construction de bâtiments divers.

Adresse : 94, rue Auguste Bénébig - Vallée des Colons - BP 3108 - 98846 Nouméa Cedex - 98800 Nouméa

Date de début d'exploitation : 19 octobre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 9 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941108

Immatriculation suite à création d'un établissement principal

Numéro chrono : 5488

Identification :

Nom, prénom(s) : Mme DUBOIS Jeannine

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 A 105 197 - n° de gestion 2016 A 115

Date d'immatriculation : 9 novembre 2016

Renseignements relatifs à la personne physique :

Nationalité : française

Renseignements relatifs à l'établissement principal :

Origine de l'activité ou de l'établissement : création

Activité : commerçante de fruits et légumes - vente de fruits et légumes

Adresse : Halles du marché - 50 Bis, rue Georges Clémenceau - centre-ville - 98800 Nouméa

Date de début d'exploitation : 1^{er} mai 1984

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 9 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941111

Immatriculation suite à création d'un établissement principal

Numéro chrono : 5491

Identification :

Dénomination sociale : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE BRISHKA

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 D 1 334 002 - n° de gestion 2016 D 355

Date d'immatriculation : 9 novembre 2016

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société civile immobilière

Capital : 100 000 XPF

Adresse du siège : 21, rue Aymard - résidence Serena Park - appartement D42 - Magenta - BP 2802 - 98846 Nouméa Cedex - 98800 Nouméa

Administration :

Associé, gérant : LOISEL Myriam, Christine

Associé, gérant : CASTANO Sébastien

Associé, gérant : CASTANO épouse BECKER Sarah

Renseignements relatifs à l'établissement principal :

Origine de l'activité ou de l'établissement : création

Journal d'annonces légales : Actu.NC en date du 27 octobre 2016

Activité : gestion de tous biens immobiliers.

Adresse : 21, rue Aymard - résidence Serena Park - appartement D42 - Magenta - BP 2802 - 98846 Nouméa Cedex - 98800 Nouméa

Date de début d'exploitation : 1^{er} janvier 2017

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 9 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941112

Immatriculation suite à création d'un établissement principal

Numéro chrono : 5492

Identification :

Dénomination sociale : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE WANUK

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 D 1 334 010 - n° de gestion 2016 D 356

Date d'immatriculation : 9 novembre 2016

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société civile immobilière

Capital : 100 000 XPF

Adresse du siège : 2, rue du gouverneur Repiquet - Val Plaisance - 98800 Nouméa

Administration :

Associé, gérant : JACQUIN Olivier

Associé, gérant : FRANZINI épouse JACQUIN Laetitia, Victoria, Nathalie

Renseignements relatifs à l'établissement principal :

Origine de l'activité ou de l'établissement : création

Journal d'annonces légales : Actu.NC en date du 27 octobre 2016

Activité : administration de biens immobiliers.

Adresse : 2, rue du gouverneur Repiquet - Val Plaisance - 98800 Nouméa

Date de début d'exploitation : 15 novembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS

Publicité éditée le 9 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941114

Immatriculation suite à création d'un établissement principal

Numéro chrono : 5494

Identification :

Dénomination sociale : SOCIETE CIVILE LES LONNES

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 D 1 333 806 - n° de gestion 2016 D 357

Date d'immatriculation : 9 novembre 2016

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société civile

Capital : 100 000 XPF

Adresse du siège : 25, avenue du Maréchal Foch - BP 2972 - 98846 Nouméa Cedex - 98800 Nouméa

Administration :

Associé, gérant : RISSO épouse MANTOVANI Mireille, Louise, Marcelle

Associé, gérant : MANTOVANI Jean-Marc

Renseignements relatifs à l'établissement principal :

Origine de l'activité ou de l'établissement : création

Journal d'annonces légales : Les Nouvelles Calédoniennes en date du 27 octobre 2016

Activité : holding - prise de participation.

Adresse : 25, avenue du Maréchal Foch - BP 2972 - 98846 Nouméa Cedex - 98800 Nouméa

Date de début d'exploitation : 15 novembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS

Publicité éditée le 9 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941116

Immatriculation suite à création d'un établissement principal

Numéro chrono : 5496

Identification :

Dénomination sociale : KONE SHOP

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 D 1 333 996 - n° de gestion 2016 D 358

Date d'immatriculation : 9 novembre 2016

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société civile immobilière

Capital : 100 000 XPF

Adresse du siège : 94, rue Auguste Bénébig - Vallée des Colons - 98800 Nouméa

Administration :

Associé, gérant : REMOISSONNET Sébastien, Bernard

Renseignements relatifs à l'établissement principal :

Origine de l'activité ou de l'établissement : création

Journal d'annonces légales : Les Nouvelles Calédoniennes en date du 27 octobre 2016

Activité : gestion de biens et droits immobiliers à usage commercial

Adresse : 94, rue Auguste Bénébig - Vallée des Colons - 98800 Nouméa

Date de début d'exploitation : 25 novembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS

Publicité éditée le 9 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941117

Immatriculation suite à création d'un établissement principal

Numéro chrono : 5497

Identification :

Nom, prénom(s) : M. PERRIN Maxence, Philippe

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 A 1 333 657 - n° de gestion 2016 A 416

Date d'immatriculation : 9 novembre 2016

Renseignements relatifs à la personne physique :

Nationalité : française

Renseignements relatifs à l'établissement principal :

Origine de l'activité ou de l'établissement : création

Activité : transport routier de personnes.

Adresse : Oure - tribu de Komwanya - 98832 Ile-des-Pins

Nom commercial : KAYTYMA TOUR

Date de début d'exploitation : 1^{er} décembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS

Publicité éditée le 9 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941120

Immatriculation suite à création d'un établissement principal

Numéro chrono : 5500

Identification :

Dénomination sociale : PLACE 1 2 3

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 333 881 - n° de gestion 2016 B 660

Date d'immatriculation : 9 novembre 2016

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Capital : 120 000 XPF

Adresse du siège : RT1 - BP 89 - 98870 Bourail

Administration :

Gérant : MASQUELIN Bruno, Fernand

Gérant : PENTECOST Frédérique, Emély

Renseignements relatifs à l'établissement principal :

Origine de l'activité ou de l'établissement : création

Journal d'annonces légales : Actu.NC en date du 20 octobre 2016

Activité : café, glacier, salon de thé, snack.

Adresse : RT1 - BP 89 - 98870 Bourail

Date de début d'exploitation : 1^{er} novembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**IMMATRICULATION AU RCS**

Publicité éditée le 10 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941127
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5507
Identification :
Dénomination sociale : SCI FICAS 4
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 D 1 333 798 -
n° de gestion 2016 D 359
Date d'immatriculation : 10 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société civile immobilière
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : 12, rue Jean-Pierre Lapous - Doniambo -
98800 Nouméa
Administration :
Associé, gérant : FAHRI épouse SAMALENS Fouzia
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Les Nouvelles Calédoniennes en
date du 27 octobre 2016
Activité : gestion de biens et droits immobiliers à usage
d'habitation.
Adresse : 12, rue Jean-Pierre Lapous - Doniambo - 98800 Nouméa
Date de début d'exploitation : 24 octobre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**IMMATRICULATION AU RCS**

Publicité éditée le 10 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941128
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5508
Identification :
Dénomination sociale : NEEDS NC
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 333 780 -
n° de gestion 2016 B 661
Date d'immatriculation : 10 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : 366, rue de la Luzerne - Robinson - BP 3205 -
98810 Mont-Dore
Administration :
Gérant : AMATREDJO épouse CORBEL Mélissa, Souyanti
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : ECRAN+MAGAZINE en date du
19 Octobre 2016
Activité : vente d'objets divers.
Adresse : 366, rue de la Luzerne - Robinson - BP 3205 -
98810 Mont-Dore
Date de début d'exploitation : 6 novembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**IMMATRICULATION AU RCS**

Publicité éditée le 10 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941129
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5509
Identification :
Nom, prénom(s) : M. YARIK Yvan
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 A 1 204 981 -
n° de gestion 2016 A 417
Date d'immatriculation : 10 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne physique :
Nationalité : française
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Activité : peinture en bâtiment - vente de produits de la mer
(poissons, bêtes de mer).
Adresse : tribu de Sainte-Thérèse - 98811 Belep
Nom commercial : BELEP PEINTURE/BELEP PECHE
Date de début d'exploitation : 24 octobre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**IMMATRICULATION AU RCS**

Publicité éditée le 10 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941131
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5511
Identification :
Dénomination sociale : ETIC CONSULTING
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 330 224 -
n° de gestion 2016 B 662
Date d'immatriculation : 10 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société par actions simplifiée
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : 20 A, route du Val Fleuri - Nondoué -
98835 Dumbéa
Administration :
Président : DIDI Nadia
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Télé Sept Jours en date du 14 septembre
2016
Activité : formation professionnelle.
Adresse : 20 A, route du Val Fleuri - Nondoué - BP 3GA -
98836 Dumbéa - 98835 Dumbéa
Nom commercial : ETIC CONSULTING
Date de début d'exploitation : 1^{er} octobre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**IMMATRICULATION AU RCS**

Publicité éditée le 10 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941132
Immatriculation suite à création d'un établissement principal

Numéro chrono : 5512
Identification :
Dénomination sociale : SARL NAN HONG
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 334 317 -
n° de gestion 2016 B 663
Date d'immatriculation : 10 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 1 000 000 XPF
Adresse du siège : 3, rue du Commandant de Mersuay -
Magenta - BP 14917 - 98803 Nouméa Cedex - 98800 Nouméa
Administration :
Associé, gérant : LI Bang, Eric
Associé, gérant : LYU Shijun
Gérant, associé : CHERON Gérard, Georges
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Tél Sept Jours en date du 28 septembre
2016
Activité : import-export, vente de produits de la mer, bois,
minerais.
Adresse : 3, rue du Commandant de Mersuay - Magenta - BP
14917 - 98803 Nouméa Cedex - 98800 Nouméa
Date de début d'exploitation : 20 septembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 10 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941133
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5513
Identification :
Nom, prénom(s) : Mme MISIMOA épouse FAUPALA Rosalia
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 A 1 113 554 -
n° de gestion 2016 A 418
Date d'immatriculation : 10 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne physique :
Nationalité : française
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Activité : garde d'enfants à domicile.
Adresse : 121, rue Antoine d'Entrecasteaux - La Conception -
98809 Mont-Dore
Date de début d'exploitation : 1^{er} mars 2017

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 10 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941135
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5515
Identification :
Dénomination sociale : NC INVEST 2016 III
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 D 1 334 218 -
n° de gestion 2016 D 361
Date d'immatriculation : 10 novembre 2016

Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société civile
Capital : 1 000 XPF
Adresse du siège : 10, rue Jean Jaurès - centre-ville - BP Q5 -
98851 Nouméa Cedex - 98800 Nouméa
Administration :
Associé, gérant : INGENIERIE FINANCIERE ET FISCALE
NOUVELLE-CALÉDONIE (SASH)
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Ecran + Magazine en date du
19 octobre 2016
Activité : prise de participations.
Adresse : 10, rue Jean Jaurès - centre-ville - BP Q5 -
98851 Nouméa Cedex - 98800 Nouméa
Date de début d'exploitation : 24 octobre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 15 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988940991
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5001
Identification :
Nom, prénom(s) : M. FALEVALU Atonio, Efutoga, Talikimoana
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 A 1 329 150 -
n° de gestion 2016 A 411
Date d'immatriculation : 4 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne physique :
Nationalité : française
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Activité : transport routier de personnes
Adresse : 11, rue Auguste Rolland - 98800 Nouméa
Nom commercial : AFTER TRANSPORT
Date de début d'exploitation : 1^{er} janvier 2017

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 15 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988940997
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5007
Identification :
Nom, prénom(s) : Mme CATTIAU Béangère, Dominique
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 A 456 376 -
n° de gestion 2016 A 412
Date d'immatriculation : 4 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne physique :
Nationalité : française
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Activité : vente d'articles sur stand, à la gare maritime, pour les
croisiéristes
Adresse : 39, rue des Marlins - Résidence Makatéa - Appart
B132 - Boulari - 98809 Mont-Dore
Date de début d'exploitation : 1^{er} novembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 10 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941130
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5510
Identification :
Dénomination sociale : SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE VALENTINE
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 D 1 333 004 - n° de gestion 2016 D 360
Date d'immatriculation : 10 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société civile agricole
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : Place Taïchen - Fonimoulou - 98880 La Foa
Administration :
Gérant : LACROSE Alfred, Marcel, Roger, Pierre
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Ecran+Magazine en date du 3 novembre 2016
Activité : élevage bovin
Adresse : Place Taïchen - Fonimoulou - 98880 La Foa
Nom commercial : SCA VALENTINE
Date de début d'exploitation : 26 septembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 10 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941134
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5514
Identification :
Dénomination sociale : CABINET JURIDIQUE D'AFFAIRES
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 331 200 - n° de gestion 2016 B 664
Date d'immatriculation : 10 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 1 000 000 XPF
Adresse du siège : 487, Route de l'Anse de la mission - Boulari - 98809 Mont-Dore
Administration :
Gérant : DUMORTIER Jérôme, Joseph
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Ecran+Magazine en date du 12 octobre 2016
Activité : conseil juridique et transaction immobilière
Adresse : 487, Route de l'Anse de la mission - Boulari - 98809 Mont-Dore
Nom commercial : CABINET JURIDIQUE D'AFFAIRES
Date de début d'exploitation : 1^{er} janvier 2017

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 14 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941138
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5518
Identification :
Dénomination sociale : SOCIETE CIVILE AGRICOLE DU BOULOU
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 D 1 334 283 - n° de gestion 2016 D 362
Date d'immatriculation : 14 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société civile agricole
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : Route de Thio RP4 - BP 72 - 98812 Boulouparis
Administration :
Associé, gérant : TUAL Hervé, François, Marie
Associé, gérant : TUAL veuve LACROSE Carole, Raymonde, Odette
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : ECRAN+MAGAZINE en date du 19 octobre 2016
Activité : élevage bovin et équin
Adresse : Route de Thio RP4 - BP 72 - 98812 Boulouparis
Date de début d'exploitation : 13 octobre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 14 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941139
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5519
Identification :
Dénomination sociale : GRANC
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 D 1 334 291 - n° de gestion 2016 D 363
Date d'immatriculation : 14 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société civile immobilière
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : 1, rue de la Pointe Lasalle - Tina - 98800 Nouméa
Administration :
Associé, gérant : TIEDREZ Rémy, Jean, André
Associé, gérant : MATSUDA épouse TIEDREZ Nathalie, Maria, Paulette, Héloïse
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Ecran+Magazine en date du 19 octobre 2016
Activité : gestion de biens à usage d'habitation
Adresse : 1, rue de la Pointe Lasalle - Tina - 98800 Nouméa
Date de début d'exploitation : 12 octobre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 14 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941140
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5520
Identification :
Dénomination sociale : ONLYVAHINE NOUMEA
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 334 234 -
n° de gestion 2016 B 665
Date d'immatriculation : 14 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : Local commercial n° 7 bis - La Promenade,
Complexe Hôtelier et Touristique de l'Anse-Vata - 98800 Nouméa
Administration :
Gérant : HAMBLIN-ELLACOTT Terainui, Sylvana né(e)
ELLACOTT
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Actu.NC en date du 20 octobre
2016
Activité : commerce de détail de vêtements, bijoux et
accessoires divers pour hommes, femmes et enfants
Adresse : Local commercial n°7 bis - La Promenade,
Complexe Hôtelier et Touristique de l'Anse-Vata - 98800
Nouméa
Date de début d'exploitation : 1^{er} octobre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 14 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941141
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5521
Identification :
Dénomination sociale : NC INVEST 2016 IV
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 D 1 334 226 -
n° de gestion 2016 D 364
Date d'immatriculation : 14 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société civile
Capital : 1 000 XPF
Adresse du siège : 10, rue Jean Jaurès - BP Q5 - 98851
NOUMEA CEDEX - 98800 Nouméa
Administration :
Associé, gérant : INGENIERIE FINANCIERE ET FISCALE
NOUVELLE-CALÉDONIE (SASh)
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Ecran+Magazine en date du 19
octobre 2016
Activité : prise de participations
Adresse : 10, rue Jean Jaurès - BP Q5 - 98851 NOUMEA
CEDEX - 98800 Nouméa
Date de début d'exploitation : 24 octobre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 14 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941142
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5522
Identification :
Dénomination sociale : BIORIGINE
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 334 309 -
n° de gestion 2016 B 666
Date d'immatriculation : 14 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : 104, rue de la Boucle Fayard - 98835 Dumbéa
Administration :
Gérant : NOWICKI Marylin
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Les Nouvelles Calédoniennes en
date du 28 octobre 2016
Activité : commerce de produits biologiques
Adresse : 168 RT1 - Auteuil - 98835 Dumbéa
Nom commercial : BIORIGINE
Date de début d'exploitation : 2 novembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 14 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941143
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5523
Identification :
Dénomination sociale : DT DISTRIBUTION NC
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 334 333 -
n° de gestion 2016 B 667
Date d'immatriculation : 14 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : 13, rue du Commandant Charcot - Rivière-
Salée - 98800 Nouméa
Administration :
Gérant : TOURTE Edouard, Daniel
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Les Nouvelles Calédoniennes en
date du 27 octobre 2016
Activité : importation - distribution et commercialisation de
matières premières, d'aliments, de compléments alimentaires de
fertilisants et de biopesticides
Adresse : 13, rue du Commandant Charcot - Rivière-Salée -
98800 Nouméa
Date de début d'exploitation : 1^{er} janvier 2017

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**IMMATRICULATION AU RCS**

Publicité éditée le 14 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941144
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5524
Identification :
Dénomination sociale : BENOIT III
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 D 1 334 192 -
n° de gestion 2016 D 365
Date d'immatriculation : 14 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société civile immobilière
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : 2, rue Jean-Briec Morault - Anse Vata -
98800 Nouméa
Administration :
Associé, gérant : CEVAER Xavier, Georges, Charles, Nicolas
Associé, gérant : MENAOUER épouse CEVAER Karen,
Sandra
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Les Nouvelles Calédoniennes en
date du 29 octobre 2016
Activité : gestion de biens et droits immobiliers à usage
d'habitation
Adresse : 2, rue Jean-Briec Morault - Anse Vata - 98800
Nouméa
Date de début d'exploitation : 25 octobre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**IMMATRICULATION AU RCS**

Publicité éditée le 14 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941145
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5525
Identification :
Dénomination sociale : SOCIETE CIVILE AGRICOLE
MERYL.F
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 D 1 334 184 -
n° de gestion 2016 D 366
Date d'immatriculation : 11 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société civile agricole
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : lotissement 92 - Section Naniouni - BP
15370 - 98804 NOUMEA CEDEX - 98890 Païta
Administration :
Associé, gérant : KOMORNICKI épouse FINAT Corine,
Jeanine, Claude
Associé, gérant : FINAT Méryl, Jeannine, Sylvie
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Les Nouvelles Calédoniennes en
date du 13 octobre 2016

Activité : plantation, production de toutes cultures agricoles,
maraîchères, fruitières, horticoles - élevage et Production

Adresse : lotissement 92 - Section Naniouni - BP 15370 -
98804 NOUMEA CEDEX - 98890 Païta

Nom commercial : SCA MERYL.F

Date de début d'exploitation : 22 octobre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**IMMATRICULATION AU RCS**

Publicité éditée le 14 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941146
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5526
Identification :
Dénomination sociale : STATION SERVICE KAROVIN
SARL
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 335 009 -
n° de gestion 2016 B 668
Date d'immatriculation : 14 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : lieu, dit KAROVIN - 98816 Houaïlou
Administration :
Gérant : GOWE Mahe
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Les Nouvelles Calédoniennes en
date du 19 juin 2015
Activité : Station service / Epicerie
Adresse : Lieu, dit KAROVIN - 98816 Houaïlou
Nom commercial : KARO VARA
Date de début d'exploitation : 1^{er} juillet 2017

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**IMMATRICULATION AU RCS**

Publicité éditée le 14 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941147
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5527
Identification :
Dénomination sociale : SELARL DU DOCTEUR BARBARA
LASSERRE
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 329 580 -
n° de gestion 2016 B 669
Date d'immatriculation : 14 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société d'exercice libéral à responsabilité
limitée
Capital : 500 000 XPF
Adresse du siège : 21, rue René Milliard - Vallée des Colons -
BP 2699 - 98846 Nouméa
Administration :
Gérant : LASSERRE-COUYADE Barbara, Hilda
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Ecran + magazine en date du 7
septembre 2016

Activité : Chirurgien - dentiste
Adresse : 101, route de l'Anse Vata - Immeuble Shop Center
Vata - 98800 Nouméa
Date de début d'exploitation : 1^{er} octobre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 14 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941148
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5528
Identification :
Dénomination : VEHUIAH
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 334 127 -
n° de gestion 2016 B 670
Date d'immatriculation : 14 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société d'exercice libéral à responsabilité limitée
Capital : 8 000 000 XPF
Adresse du siège : rue, du Révérend Père Thuret - Immeuble Brésil - 98870 Bourail
Administration :
Gérant : LABATUT Anne, Pauline
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 8 000 000 Franc CFP
Journal d'annonces légales : Actu.NC en date du 22 septembre 2016
Activité : masseur - kinésithérapeute
Adresse : rue, du Révérend Père Thuret - Immeuble Brésil - 98870 Bourail
Date de début d'exploitation : 1^{er} janvier 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 15 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941154
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5534
Identification :
Nom, prénom(s) : M. FUIMAONO Wilfrid, Niihau
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 A 1 334 051 -
n° de gestion 2016 A 419
Date d'immatriculation : 15 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne physique :
Nationalité : française
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Activité : transport de personnes
Adresse : Lot, 345 Les 3 Vallées - BP 27417 - 98863 NOUMEA CEDEX - 98890 Païta
Date de début d'exploitation : 1^{er} janvier 2017

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 15 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941156
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5536
Identification :
Nom, prénom(s) : M. NOUKOUAN Anthelme
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 A 1 065 366 -
n° de gestion 2016 A 420
Date d'immatriculation : 15 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne physique :
Nationalité : française
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Activité : transport de personnes
Adresse : tribu de Kéré - BP 55 - Vao - 98832 île-des-pins
Date de début d'exploitation : 1^{er} janvier 2017

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 15 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941157
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5537
Identification :
Dénomination : CODIMA-NC
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 334 176 -
n° de gestion 2016 B 671
Date d'immatriculation : 15 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 1 000 000 XPF
Adresse du siège : 190, rue Jacques Iékawé - PK4 - 98800 Nouméa
Administration :
Gérant : HAYOT Stéphane, Marie, Joseph, Léon
Gérant : HAYOT Rodolphe, Marie, Joseph
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Les Nouvelles Calédoniennes en date du 13 octobre 2016
Activité : importation - exportation - vente et distribution de pièces détachées et d'accessoires automobiles
Adresse : 190, rue Jacques Iékawé - PK4 - 98800 Nouméa
Date de début d'exploitation : 30 juin 2017

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 15 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941158
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5538

Identification :
 Dénomination : DIAMANT VERRE
 Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 334 358 -
 n° de gestion 2016 B 672
 Date d'immatriculation : 15 novembre 2016
 Renseignements relatifs à la personne morale :
 Forme juridique : société à responsabilité limitée
 Capital : 100 000 XPF
 Adresse du siège : 6, rue des Gerberas - Vallée des Colons -
 98800 Nouméa
 Administration :
 Gérant : VIEILLY Lionel, Gabriel
 Renseignements relatifs à l'établissement principal :
 Origine de l'activité ou de l'établissement : création
 Journal d'annonces légales : Ecran+Magazine en date du 3
 novembre 2016
 Activité : vitrerie - miroiterie
 Adresse : 6, rue des Gerberas - Vallée des Colons - 98800
 Nouméa
 Nom commercial : DIAMANT VERRE
 Date de début d'exploitation : 1^{er} novembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
 Publicité éditée le 16 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941162
 Immatriculation suite à création d'un établissement principal
 Numéro chrono : 5542
 Identification :
 Dénomination sociale : SOCIETE CIVILE AGRICOLE
 CUBA RANCH
 Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 D 1 334 895 -
 n° de gestion 2016 D 367
 Date d'immatriculation : 16 novembre 2016
 Renseignements relatifs à la personne morale :
 Forme juridique : société civile agricole
 Capital : 100 000 XPF
 Adresse du siège : rue de la Soif - BP 8510 - 98890 Païta
 Administration :
 Associé, gérant : BARASCUD Jean-Marie, William
 Associé, gérant : LEGRAS Richard, Marcel
 Renseignements relatifs à l'établissement principal :
 Origine de l'activité ou de l'établissement : création
 Journal d'annonces légales : Les Nouvelles Calédoniennes en
 date du 27 octobre 2016
 Activité : élevage de bovins
 Adresse : Lot 92 - Section Naniouni - 98890 Païta
 Nom commercial : SCA CUBA RANCH
 Date de début d'exploitation : 1^{er} janvier 2017

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
 Publicité éditée le 16 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941165
 Immatriculation suite à création d'un établissement principal
 Numéro chrono : 5545

Identification :
 Dénomination sociale : MATYMA
 Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 334 689 -
 n° de gestion 2016 B 676
 Date d'immatriculation : 16 novembre 2016
 Renseignements relatifs à la personne morale :
 Forme juridique : société à responsabilité limitée
 Capital : 100 000 XPF
 Adresse du siège : lot 28 Ziza Païta - BP 16887 - 98804
 NOUMEA CEDEX - 98890 Païta
 Administration :
 Associé, gérant : LOCKER Jean-Philippe, Claude
 Renseignements relatifs à l'établissement principal :
 Origine de l'activité ou de l'établissement : création
 Journal d'annonces légales : Ecran+Magazine en date du 6
 juillet 2016
 Activité : acquisition et gestion de valeurs mobilières et
 d'entreprises
 Adresse : lot 28 Ziza Païta - BP 16887 - 98804 NOUMEA
 CEDEX - 98890 Païta
 Date de début d'exploitation : 6 juillet 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
 Publicité éditée le 16 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941166
 Immatriculation suite à création d'un établissement principal
 Numéro chrono : 5546
 Identification :
 Dénomination sociale : XUA
 Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 334 739 -
 n° de gestion 2016 B 677
 Date d'immatriculation : 16 novembre 2016
 Renseignements relatifs à la personne morale :
 Forme juridique : société à responsabilité limitée
 Capital : 100 000 XPF
 Adresse du siège : n° 63- Lotissement municipal - BP 656 -
 98812 Boulouparis village
 Administration :
 Gérant : BERNIER Hélène, Christiane, Marie
 Renseignements relatifs à l'établissement principal :
 Origine de l'activité ou de l'établissement : création
 Journal d'annonces légales : Ecran+Magazine en date du 26
 octobre 2016
 Activité : prise de participation - Holding
 Adresse : n° 63- Lotissement municipal - BP 656 - 98812
 Boulouparis village
 Date de début d'exploitation : 13 novembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
 Publicité éditée le 16 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941167
 Immatriculation suite à création d'un établissement principal
 Numéro chrono : 5547
 Identification :
 Dénomination sociale : SELARL SALOMON

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 334 796 -
n° de gestion 2016 B 678
Date d'immatriculation : 16 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société d'exercice libéral à responsabilité
limitée
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : 84, Route Territoriale 1 - 98812
Boulouparis
Administration :
Gérant : SALOMON Eric
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Télé Sept Jours en date du 3
novembre 2016
Activité : kinésithérapie - osthéopathie - balnéothérapie
Adresse : 84, Route Territoriale 1 - 98812 Boulouparis
Nom commercial : SALOMON
Date de début d'exploitation : 1^{er} janvier 2017

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS

Publicité éditée le 16 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941168
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5548
Identification :
Dénomination sociale : SOCIETE DE TRAVAUX PUBLICS
ET MINIERES
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 335 041 -
n° de gestion 2016 B 679
Date d'immatriculation : 16 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : Tribu de Kopelia - Lieu dit Nakéry - BP KO
32 - 98835 Dumbéa - 98813 Canala
Administration :
Associé, gérant : MEDUS Nicolas, Henri, Emile
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Ecran+Magazine en date du 9
novembre 2016
Activité : terrassement
Adresse : Tribu de Kopelia - Lieu dit Nakéry - BP KO 32 -
98835 Dumbéa - 98813 Canala
Date de début d'exploitation : 14 octobre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS

Publicité éditée le 16 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941169
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5549
Identification :
Dénomination sociale : THOWALA

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 334 911 -
n° de gestion 2016 B 680
Date d'immatriculation : 16 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : Tribu d'Oundjo - BP 67 - 98833 Voh
Administration :
Associé, gérant : GOA Simonin, Gaga
Associé, gérant : SALIM ben CAID épouse GOA Nicole
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Télé Sept Jours en date du 12
octobre 2016
Activité : nettoyage et entretien des locaux - vente de
vêtements de travail (EPI) - gestion de base vie
Adresse : Tribu d'Oundjo - BP 67 - 98833 Voh
Date de début d'exploitation : 1^{er} novembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS

Publicité éditée le 16 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941170
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5550
Identification :
Dénomination sociale : AQ EVENTS SARL
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 335 322 -
n° de gestion 2016 B 681
Date d'immatriculation : 16 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : 53, rue Jules Garnier - Baie des Citrons -
98800 Nouméa
Administration :
Gérant : CAMARA épouse POSSET Sonia, Andrée, Paulette
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Télé Sept Jours en date du 15
novembre 2016
Activité : table d'hôtes - organisations événementiels
Adresse : 53, rue Jules Garnier - Baie des Citrons - 98800
Nouméa
Nom commercial : AFRICAN QUEEN
Date de début d'exploitation : 1^{er} décembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS

Publicité éditée le 16 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941171
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5551
Identification :
Nom, prénom(s) : Mme WAITHIKO épouse TUPAISSI
Louise, Tila
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 A 1 334 952 -
n° de gestion 2016 A 421

Date d'immatriculation : 16 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne physique :
Nationalité : française
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Activité : transport de personnes
Adresse : tribu de Kumo - 98820 Lifou
Nom commercial : K2T TRANSPORT
Date de début d'exploitation : 1^{er} février 2017

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 16 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941172
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5552
Identification :
Dénomination sociale : MANIGUALLUH
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 335 116 -
n° de gestion 2016 B 682
Date d'immatriculation : 16 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société de participations financières de
professions libérales à responsabilité limitée
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : Quai Valette - 98821 Ouégoa
Administration :
Gérant : GEORGEON épouse JOULAUD Véronique,
Marguerite, Valérie
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Actu.NC en date du 10 novembre
2016
Activité : prise de participations (gestion active)
Adresse : Quai Valette - 98821 Ouégoa
Date de début d'exploitation : 19 décembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 16 novembre 2016

Référence de l'annonce : 986941173
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5553
Identification :
Nom, prénom(s) : M. ARIIOEHAU Davida
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 A 1 334 994 -
n° de gestion 2016 A 422
Date d'immatriculation : 16 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne physique :
Nationalité : française
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Activité : transport de marchandises
Adresse : 604, rue Yves Prigent - Robinson - 98809 Mont-Dore
Nom commercial : DALBY
Date de début d'exploitation : 1^{er} juin 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 16 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941174
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5554
Identification :
Nom, prénom(s) : Mme TAITUSI épouse MAGNE Kalala,
Mailemono
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 A 1 333 970 -
n° de gestion 2016 A 423
Date d'immatriculation : 16 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne physique :
Nationalité : française
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Activité : dépôt-vente de marchandises non alimentaires
Adresse : 11 bis, rue du Général Mangin - Centre-Ville - 98800
Nouméa
Nom commercial : CINEMATA FILM
Date de début d'exploitation : 7 novembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 16 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941175
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5555
Identification :
Nom, prénom(s) : Mme PARDIN Georgia
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 A 952 911 -
n° de gestion 2016 A 424
Date d'immatriculation : 16 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne physique :
Nationalité : française
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Activité : commerce au détail d'objets divers (bijoux fantaisies,
écharpes, jouets, accessoires etc...)
Adresse : 120, rue Auguste Bénébig - Vallée des Colons -
98800 Nouméa
Nom commercial : BADSIDE
Date de début d'exploitation : 1^{er} septembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 16 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941176
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5556
Identification :
Nom, prénom(s) : M. SELEFEN Siahnyapa
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 A 254 698 -
n° de gestion 2016 A 425
Date d'immatriculation : 16 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne physique :
Nationalité : française

Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Activité : vente d'oeufs et poulets fermiers
Adresse : tribu de Hunoj - 98820 Lifou
Date de début d'exploitation : 7 novembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 18 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941187
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5567
Identification :
Dénomination sociale : REIDENCE LES PAVILLIONS D'EUGENIE
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 335 587 - n° de gestion 2016 B 684
Date d'immatriculation : 18 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 200 000 XPF
Adresse du siège : 610, rue des Trois Banians - Robinson - (BP 866 - 98810 Mont-Dore Cédex) - 98809 Mont-Dore
Administration :
Gérant : CEVAËR Xavier, Georges, Charles, Nicolas
Gérant : ARGYRIADES Jean-Paul
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Actu.NC en date du 27 octobre 2016
Activité : Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
Adresse : 610, rue des Trois Banians - Robinson - (BP 866 - 98810 Mont-Dore Cédex) - 98809 Mont-Dore
Date de début d'exploitation : 20 octobre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 25 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988940383
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 4439
Identification :
Nom, prénom(s) : M. DOUYERE Allan, Tourmiran, Dio
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 A 900 464 - n° de gestion 2016 A 377
Date d'immatriculation : 5 octobre 2016
Renseignements relatifs à la personne physique :
Nationalité : française
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Activité : importation - vente marchandises diverses
Adresse : villa 23 - Impasse Privée du Val - Coeur de Ville - 98835 Dumbéa
Date de début d'exploitation : 23 septembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 16 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941160
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5540
Identification :
Dénomination sociale : Bâtiment et Travaux Divers
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 334 325 - n° de gestion 2016 B 673
Date d'immatriculation : 16 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : 70, route Fombouano - BP 1711 - 98860 Koné
Administration :
Gérant : BRAT Christophe
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Télé 7 Jours en date du 19 octobre 2016
Activité : activités de bâtiment et travaux public, constructions de maisons
Adresse : 70, route Fombouano - BP 1711 - 98860 Koné
Nom commercial : B.T.D SARL
Date de début d'exploitation : 1^{er} octobre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 16 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941161
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5541
Identification :
Dénomination sociale : SURFVATA
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 333 897 - n° de gestion 2016 B 674
Date d'immatriculation : 16 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : 12 bis, impasse Minitti - Magenta Ouémo - 98800 Nouméa
Administration :
Associé, gérant : MORIN Frédéric
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Actu.NC en date du 27 octobre 2016
Activité : vente de prêt à porter et accessoires divers
Adresse : Lot 23 Complexe La Promenade - Anse Vata - 98800 Nouméa
Date de début d'exploitation : 1^{er} janvier 2017

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**IMMATRICULATION AU RCS**

Publicité éditée le 18 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941180
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5560
Identification :
Dénomination sociale : SCI S2B
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 D 1 333 509 -
n° de gestion 2016 D 368
Date d'immatriculation : 18 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société civile
Adresse du siège : 2, rue de Soissons - Faubourg Blanchot -
BP 18713 - 98857 Nouméa Cedex - 98800 Nouméa
Administration :
Associé, gérant : QUINNE Bernard
Renseignements relatifs à l'établissement secondaire :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Les Nouvelles Calédoniennes en
date du 27 octobre 2016
Activité : administration de biens et gestion de biens
immobiliers à usage d'habitation
Adresse : 2, rue de Soissons - Faubourg Blanchot - BP 18713
- 98857 Nouméa Cedex - 98800 Nouméa
Date de début d'exploitation : 21 octobre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**IMMATRICULATION AU RCS**

Publicité éditée le 18 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941181
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5561
Identification :
Dénomination sociale : JULIE SCI
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 D 1 335 124 -
n° de gestion 2016 D 369
Date d'immatriculation : 18 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société civile immobilière
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : Lot 17 Ziza - 98890 Païta
Administration :
Associé, gérant : DUVIVIER Thierry
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Actu.NC en date du 17 novembre
2016
Activité : gestion de biens à usage professionnel et commercial
Adresse : Lot 17 Ziza - 98890 Païta
Date de début d'exploitation : 10 novembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**IMMATRICULATION AU RCS**

Publicité éditée le 18 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941182
Immatriculation suite à création d'un établissement principal

Numéro chrono : 5562

Identification :

Dénomination sociale : HELIOS MOINDOU

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 335 421 -
n° de gestion 2016 B 683

Date d'immatriculation : 18 novembre 2016

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Capital : 100 000 XPF

Adresse du siège : 3, rue Ernest Massoubre Immeuble
Konéva - Orphelinat - BP 8125 - 98807 Nouméa Cedex - 98800
Nouméa

Administration :

Gérant : SCORNET Philippe

Gérant : BRUEL Jean-Nicolas, Roland, Christophe

Renseignements relatifs à l'établissement principal :

Origine de l'activité ou de l'établissement : création

Journal d'annonces légales : Les Nouvelles Calédoniennes en
date du 9 août 2016

Activité : vente d'énergie photovoltaïque

Adresse : 3, rue Ernest Massoubre - Immeuble Konéva -
Orphelinat - BP 8125 - 98807 Nouméa Cedex - 98800 NouméaDate de début d'exploitation : 1^{er} avril 2017**DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES****IMMATRICULATION AU RCS**

Publicité éditée le 18 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941183
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5563
Identification :
Dénomination sociale : NT IMMOBILIER
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 D 1 335 405 -
n° de gestion 2016 D 370
Date d'immatriculation : 18 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société civile
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : 18, rue Georges Brunelet - N'Géa - 98800
Nouméa
Administration :
Gérant : NAVARRO Thierry, Alain
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Les Nouvelles Calédoniennes en
date du 9 novembre 2016
Activité : prise de participations
Adresse : 18, rue Georges Brunelet - N'Géa - 98800 Nouméa
Date de début d'exploitation : 4 novembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**IMMATRICULATION AU RCS**

Publicité éditée le 18 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941184

Immatriculation suite à création d'un établissement principal

Numéro chrono : 5564

Identification :

Dénomination sociale : GLTA

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 D 1 335 470 -
n° de gestion 2016 D 371

Date d'immatriculation : 18 novembre 2016

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société civile immobilière

Capital : 100 000 XPF

Adresse du siège : 11, lotissement des Santals - Faubourg
Blanchot - 98800 Nouméa

Administration :

Associé, gérant : JEANDOT Pascal

Associé, gérant : DELAVEUVE épouse JEANDOT Annick,
Marie, Danielle

Renseignements relatifs à l'établissement principal :

Origine de l'activité ou de l'établissement : création

Journal d'annonces légales : Les Nouvelles Calédoniennes en
date du 9 novembre 2016

Activité : gestion de biens et droits immobiliers à usage
d'habitation

Adresse : 11, lotissement des Santals - Faubourg Blanchot -
98800 Nouméa

Date de début d'exploitation : 7 novembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS

Publicité éditée le 18 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941185

Immatriculation suite à création d'un établissement principal

Numéro chrono : 5565

Identification :

Dénomination sociale : DE TURENNE IMMOBILIER

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 D 1 325 026 -
n° de gestion 2016 D 372

Date d'immatriculation : 18 novembre 2016

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société civile immobilière

Capital : 100 000 XPF

Adresse du siège : 3, rue Louis Boullanger - Vallée du Tir -
BP 00513 - 98809 Mont-Dore - 98800 Nouméa

Administration :

Associé, gérant : de TURENNE Jean-François

Renseignements relatifs à l'établissement principal :

Origine de l'activité ou de l'établissement : création

Journal d'annonces légales : Les Nouvelles Calédoniennes en
date du 14 mars 2016

Activité : acquisitions de biens immobiliers à tous usages

Adresse : 3, rue Louis Boullanger - Vallée du Tir - BP 00513 -
98809 Mont-Dore - 98800 Nouméa

Date de début d'exploitation : 1^{er} janvier 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS

Publicité éditée le 18 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941186

Immatriculation suite à création d'un établissement principal

Numéro chrono : 5566

Identification :

Nom, prénom(s) : Mme CROIX épouse JANOT Stéphanie,
Sandrine, Marie

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 A 1 331 586 -
n° de gestion 2016 A 426

Date d'immatriculation : 18 novembre 2016

Renseignements relatifs à la personne physique :

Nationalité : française

Renseignements relatifs à l'établissement principal :

Origine de l'activité ou de l'établissement : création

Activité : assistante maternelle

Adresse : 120, rue des Cocotiers Lotissement Savannah -
BP 7044 - 98890 Païta

Date de début d'exploitation : 17 novembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS

Publicité éditée le 23 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941285

Immatriculation suite à création d'un établissement principal

Numéro chrono : 5665

Identification :

Nom, prénom(s) : Mme N'GADIMAN Chantal, Clementine,
né(e) HAMBLIN

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 A 1 331 784 -
n° de gestion 2016 A 427

Date d'immatriculation : 23 novembre 2016

Renseignements relatifs à la personne physique :

Nationalité : française

Renseignements relatifs à l'établissement principal :

Origine de l'activité ou de l'établissement : établissement
principal acquis par achat au prix stiptilé de 4 500 000 Euros

Activité : transport d'enfants et d'adultes et tous types de
transports (Remorque)

Adresse : appt, 15 21 avenue Michel Ange - Motor Pool -
98800 Nouméa

Nom commerciale : NICOLE TRANSPORT

Date de début d'exploitation : 1^{er} novembre 2016

Précédent propriétaire exploitant : SCHWARTZ Thi Thu-
Huong né(e) MAIGNAN

R.C.S. NOUMEA 807 891

Election de domicile pour les oppositions : 18, rue Beyney -
BP 13334 - 98803 Nouméa

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS

Publicité éditée le 23 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941286

Immatriculation suite à création d'un établissement principal

Numéro chrono : 5666

Identification :

Nom, prénom(s) : M. ATTAL Didier, Freddy

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 A 1 314 863 -
n° de gestion 2016 A 428

Date d'immatriculation : 23 novembre 2016

Renseignements relatifs à la personne physique :

Nationalité : française

Renseignements relatifs à l'établissement principal :

Origine de l'activité ou de l'établissement : création

Activité : importation de produits divers et ventes en ligne
Adresse : 10, route de l'aquarium - Casa Del Sol - Baie des Citrons - 98800 Nouméa
Nom commercial : RUBENSUN GROUP
Date de début d'exploitation : 17 novembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 23 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941287
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5667
Identification :
Dénomination sociale : NEW CALDONIA FASHION WEEK
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 335 538 - n° de gestion 2016 B 685
Date d'immatriculation : 23 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : 03, rue René Coty - Mont Vénus - 98800 Nouméa
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Actu.NC en date du 27 octobre 2016
Activité : organisation élection miss NC - organisation d'événementiels représentation de mannequin
Adresse : 01, bis rue d'Austerlitz - Immeuble Arcade local A0001 - 98800 Nouméa
Nom commercial : NEW CALEDONIA FASHION WEEK
Date de début d'exploitation : 17 octobre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 23 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941288
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5668
Identification :
Dénomination sociale : TS SOLUTIONS
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 335 462 - n° de gestion 2016 B 686
Date d'immatriculation : 23 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : Lot, 35 Laguna Sunset Marina - 6 rue Jules Garnier - Port Plaisance - 98800 Nouméa
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Ecran + Mag en date du 9 novembre 2016
Activité : travaux d'interprétariat et de traduction - conseil en commerce extérieur

Adresse : 6, rue Jules Garnier - Port Plaisance - BP 4347 - 98839 Doumbéa - 98800 Nouméa
Date de début d'exploitation : 15 novembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 23 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941289
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5669
Identification :
Dénomination sociale : SGE
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 335 793 - n° de gestion 2016 B 687
Date d'immatriculation : 23 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : Lot, 105 21 rue des Arpentiers - Zac Panda - BP 4221 - 98835 Dumbéa
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Les Nouvelles Calédoniennes en date du 15 novembre 2016
Activité : la prise de participation et la prise de contrôle dans toutes sociétés
Adresse : Lot, 105 21 rue des Arpentiers - Zac Panda - BP 4221 - 98835 Durnéa
Date de début d'exploitation : 11 novembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 23 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941290
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5670
Identification :
Dénomination sociale : EURL TITAND
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 335 900 - n° de gestion 2016 B 688
Date d'immatriculation : 23 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée à associé unique
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : 14, rue Tonnelier - Val Plaisance - 98800 Nouméa
Administration :
Gérant : BALDI Isabelle
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Les Nouvelles Calédoniennes en date du 10 novembre 2016
Activité : animation - cours - vente
Adresse : 14, rue Tonnelier - Val Plaisance - 98800 Nouméa
Nom commercial : Ô Trésor
Date de début d'exploitation : 16 novembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**IMMATRICULATION AU RCS**

Publicité éditée le 23 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941291
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5671
Identification :
Dénomination sociale : SDL Société de Développement Local
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 335 876 -
n° de gestion 2016 B 689
Date d'immatriculation : 23 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : apprt, 3 Résidence Clipperton - 3 rue
Marius Archambault - Anse Vata - 98800 Nouméa
Administration :
Gérant : BERENGUER Aurélie
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Les Nouvelles Calédoniennes en
date du 14 octobre 2016
Activité : études, conseil développement local public et privé
otouristiques et commerciaux
Adresse : apprt, 3 Résidence Clipperton - 3 rue Marius
Archambault - Anse Vata - 98800 Nouméa
Nom commercial : SDL
Date de début d'exploitation : 1^{er} juin 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**IMMATRICULATION AU RCS**

Publicité éditée le 23 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941292
Immatriculation à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5672
Identification :
Dénomination sociale : PV KOTA BORE
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 335 629 -
n° de gestion 2016 B 690
Date d'immatriculation : 23 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : 308, rue Scholastique Pidjot - 98809 Mont-
Dore
Administration :
Gérant : LAPOUS Christophe

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**IMMATRICULATION AU RCS**

Publicité éditée le 23 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941293
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5673
Identification :
Dénomination sociale : SCI PARIS-NOUMEA

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 D 1 333 426 -
n° de gestion 2016 D 373

Date d'immatriculation : 23 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société civile immobilière
Capital : 200 000 XPF
Adresse du siège : C/o, Tropic Investissement - 12 rue de
Turville - Quartier Latin - 98807 Nouméa
Administration :
Gérant, associé : THOMAZEAU François, Marie, Alain, Henri
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Télé 7 Jours en date du 26 octobre
2016
Activité : administration et gestion de biens immobiliers à
usage d'habitation
Adresse : C/o, Tropic Investissement - 12 rue de Turville -
Quartier Latin - 98807 Nouméa
Date de début d'exploitation : 13 octobre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**IMMATRICULATION AU RCS**

Publicité éditée le 23 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941294
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5674
Identification :
Dénomination sociale : LMV DESIGN
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 D 1 335 140 -
n° de gestion 2016 D 374
Date d'immatriculation : 23 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société civile
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : 10, rue Kennedy - Tina sur mer - 98800 Nouméa
Administration :
Associé, gérant : DEBANT Jean-Pierre
Associé, gérant : DEBANT Véronique, Marie-Cécile né(e)
DAUBENTON
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Télé 7 Jours en date du 16 novembre
2016
Activité : administration et gestion de biens immobiliers à
usage lucratif
Adresse : 10, rue Kennedy - Tina sur mer - 98800 Nouméa
Date de début d'exploitation : 7 novembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**IMMATRICULATION AU RCS**

Publicité éditée le 23 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941295
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5675
Identification :
Dénomination sociale : SGC
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 335 751 -
n° de gestion 2016 B 691

Date d'immatriculation : 23 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : 42, rue de la Gazelle - Apt E6 - Magenta - 98800 Nouméa
Administration :
Gérant : MATHIEU Olivier
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Ecran + magazine en date du 16 novembre 2016
Activité : suivi de chantier - toute activité de pilotage
Adresse : 42, rue de la Gazelle - Apt E6 - Magenta - 98800 Nouméa
Date de début d'exploitation : 1^{er} décembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 23 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941296
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5676
Identification :
Dénomination sociale : PROMOCAL
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 335 661 - n° de gestion 2016 B 692
Date d'immatriculation : 23 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : 27, rue La Forte - 98830 Dumbéa
Administration :
Gérant : TUKUMULI Wenici
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Tél 7 Jours en date du 7 septembre 2016
Activité : construction, promotion de biens immobiliers
Adresse : 27, rue La Forte - 98830 Dumbéa
Nom commercial : PROMOCAL
Date de début d'exploitation : 1^{er} septembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 23 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941298
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5678
Identification :
Dénomination sociale : LES FEES BEAUTE
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 336 114 - n° de gestion 2016 B 693
Date d'immatriculation : 23 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 100 000 XPF

Adresse du siège : 23 bis, rue Verlaine - Résidence le Parc Forestier - 98800 Nouméa
Administration :
Gérant : PECQUEUX Blandine, Enrika
Gérant : CHALIOT Heimata, Johanna, Tarefa
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Les Nouvelles Calédoniennes en date du 15 novembre 2016
Activité : institut de beauté
Adresse : 20, rue du Général Mangin - Galerie Le Passage - 98800 Nouméa
Nom commercial : LES FEES BEAUTE
Date de début d'exploitation : 1^{er} novembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 23 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941299
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5679
Identification :
Dénomination sociale : CARAMBOLES
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 336 155 - n° de gestion 2016 B 694
Date d'immatriculation : 23 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 150 000 XPF
Adresse du siège : 15/17, route du Sud - Immeuble "Cap Normandie" - 98800 Nouméa
Administration :
Associé, gérant : CHRISTIAN Patrick, Paul, Charles
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Les Nouvelles Calédoniennes en date du 8 novembre 2016
Activité : fabrication d'appareils sanitaires
Adresse : 15/17, route du Sud - Immeuble "Cap Normandie" - 98800 Nouméa
Date de début d'exploitation : 1^{er} octobre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 23 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941311
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5691
Identification :
Dénomination sociale : BADAMES
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 336 122 - n° de gestion 2016 B 695
Date d'immatriculation : 23 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 150 000 XPF
Adresse du siège : 15/17, route du Sud - Immeuble "Cap Normandie" - 98800 Nouméa

Administration :
 Associé, gérant : BELLENGUEZ Patrick, Guy, Albert
 Renseignements relatifs à l'établissement principal :
 Origine de l'activité ou de l'établissement : création
 Journal d'annonces légales : Actu.NC en date du 17 novembre 2016
 Activité : fabrication appareils sanitaires
 Adresse : 15/17, route du Sud - Immeuble "Cap Normandie" - 98800 Nouméa
 Nom commercial : BADAMIERS
 Date de début d'exploitation : 1^{er} octobre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
 Publicité éditée le 23 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941312
 Immatriculation suite à création d'un établissement principal
 Numéro chrono : 5692
 Identification :
 Dénomination sociale : PARC D'ISENAY
 Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 D 1 335 942 - n° de gestion 2016 D 375
 Date d'immatriculation : 23 novembre 2016
 Renseignements relatifs à la personne morale :
 Forme juridique : société civile immobilière
 Capital : 100 000 XPF
 Adresse du siège : 85, route de l'Anse Vata - Résidence le Rougemont - (BP 18144 - 98857 Nouméa Cedex) - 98800 Nouméa
 Administration :
 Gérant, associé : BERNIGAUD Philippe, Henri, Jean
 Renseignements relatifs à l'établissement principal :
 Origine de l'activité ou de l'établissement : création
 Journal d'annonces légales : Les Nouvelles Calédoniennes en date du 12 novembre 2016
 Activité : gestion de biens et droits immobiliers à usage d'habitation
 Adresse : 85, route de l'Anse Vata - Résidence le Rougemont - (BP 18144 - 98857 Nouméa Cedex) - 98800 Nouméa
 Date de début d'exploitation : 1^{er} février 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
 Publicité éditée le 23 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941316
 Immatriculation suite à création d'un établissement principal
 Numéro chrono : 5696
 Identification :
 Dénomination sociale : SCI 5 ETOILES
 Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 D 1 335 447 - n° de gestion 2016 D 376
 Date d'immatriculation : 23 novembre 2016
 Renseignements relatifs à la personne morale :
 Forme juridique : société civile
 Capital : 100 000 XPF

Adresse du siège : 6, rue du Gouverneur Sautot - 98800 Nouméa

Administration :
 Gérant, associé : DANG Michel
 Renseignements relatifs à l'établissement principal :
 Origine de l'activité ou de l'établissement : création
 Journal d'annonces légales : Actu.NC. en date du 17 novembre 2016
 Activité : administration et gestion de biens immobiliers à usage d'habitation
 Adresse : 6, rue du Gouverneur Sautot - 98800 Nouméa
 Date de début d'exploitation : 9 novembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
 Publicité éditée le 24 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941325
 Immatriculation suite à création d'un établissement principal
 Numéro chrono : 5705
 Identification :
 Dénomination sociale : CAPS'N PODS
 Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 335 512 - n° de gestion 2016 B 696
 Date d'immatriculation : 23 novembre 2016
 Renseignements relatifs à la personne morale :
 Forme juridique : société à responsabilité limitée
 Capital : 100 000 XPF
 Adresse du siège : 33, rue de Sébastopol - 98800 Nouméa
 Administration :
 Gérant : CAILLARD Sophie, Françoise, Yvonne
 Gérant : CAILLARD Géraldine, Yvonne, Françoise
 Gérant : CAILLARD Matthieu, Michel, André
 Gérant : LA SELVE Guillaume, Louis, Marie
 Gérant : LA SELVE Mimsy, Christiane, Eliane né(e) DALY
 Renseignements relatifs à l'établissement principal :
 Origine de l'activité ou de l'établissement : création
 Journal d'annonces légales : ECRAN MAGAZINE en date du 16 novembre 2016
 Activité : commerce de détail de denrées alimentaires
 Adresse : 33, rue de Sébastopol - 98800 Nouméa
 Date de début d'exploitation : 1^{er} janvier 2017

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
 Publicité éditée le 23 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941332
 Immatriculation suite à création d'un établissement principal
 Numéro chrono : 5712
 Identification :
 Nom, prénom(s) : M. OUAMAMBARE Serge, Gabriel
 Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 A 271 494 - n° de gestion 2016 A 429
 Date d'immatriculation : 23 novembre 2016
 Renseignements relatifs à la personne physique :
 Nationalité : française
 Renseignements relatifs à l'établissement principal :
 Origine de l'activité ou de l'établissement : création

Activité : transport routier de personnes
Adresse : Baie de la Corbeille - Tribu de Kéra - 98832 île des pins
Nom commercial : YUME TOURS
Date de début d'exploitation : 1^{er} décembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 24 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941338
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5718
Identification :
Dénomination sociale : "CLAN HOVEUREUX"
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 C 1 334 432 - n° de gestion 2016 C 16
Date d'immatriculation : 24 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : groupement de droit particulier
Adresse du siège : tribu de Table Unio - (BP 1293 - 98870 Bourail) - 98870 Bourail
Administration :
Mandataire : HOVEUREUX Jean, Michel
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Les Nouvelles Calédoniennes en date du 7 novembre 2016
Activité : restitution de foncier clanique
Adresse : tribu de Table Unio - (BP 1293 - 98870 Bourail) - 98870 Bourail
Date de début d'exploitation : 28 octobre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 24 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941339
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5719
Identification :
Dénomination sociale : INFIRMIER PAITA
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 336 288 - n° de gestion 2016 B 697
Date d'immatriculation : 24 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société d'exercice libéral à responsabilité limitée
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : propriété Bernard - Lot Bernard - (BP 01233 - 98874 Pont des Français) - 98890 Païta
Administration :
Gérant : FOUQUET Laurent, Michel
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces régales : Télé 7 Jours N.C. en date du 9 novembre 2016
Activité : soins infirmiers à domicile

Adresse : propriété Bernard - Lot Bernard - (BP 01233 - 98874 Pont des Français) - 98890 Païta
Nom commercial : INFIRMIER PAITA
Date de début d'exploitation : 2 novembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 24 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941340
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5720
Identification :
Dénomination sociale : LES JARDINS DU CAP
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 D 1 336 296 - n° de gestion 2016 D 378
Date d'immatriculation : 24 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société civile
Capital : 100 000 XPF
Adresse du siège : 88, rue des Pluies d'Or - 98809 Mont-Dore
Administration :
Associé, gérant : DUQUESNE Benoît, Nicolas, Dominique
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Les Nouvelles Calédoniennes en date du 16 novembre 2016
Activité : maraîchage
Adresse : 88, rue des Pluies d'Or - 98809 Mont-Dore
Date de début d'exploitation : 9 novembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS
Publicité éditée le 24 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941341
Immatriculation suite à création d'un établissement principal
Numéro chrono : 5721
Identification :
Dénomination sociale : WAYRU TRANSPORT
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 336 353 - n° de gestion 2016 B 698
Date d'immatriculation : 24 novembre 2016
Renseignements relatifs à la personne morale :
Forme juridique : société à responsabilité limitée
Capital : 1 000 000 XPF
Adresse du siège : tribu de Médu - 98828 Maré
Administration :
Gérant : WAREKAICANE Norène, Joseph
Gérant : WAREKAICANE Hilarion, Warekaicane
Renseignements relatifs à l'établissement principal :
Origine de l'activité ou de l'établissement : création
Journal d'annonces légales : Actu.NC en date du 17 novembre 2016
Activité : transport de personnes
Adresse : tribu de Médu - 98828 Maré
Date de début d'exploitation : 7 octobre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**IMMATRICULATION AU RCS**

Publicité éditée le 24 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941342

Immatriculation suite à création d'un établissement principal

Numéro chrono : 5722

Identification :

Dénomination sociale : JORMEL

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 D 1 336 361 -
n° de gestion 2016 D 379

Date d'immatriculation : 24 novembre 2016

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société civile immobilière

Capital : 100 000 XPF

Adresse du siège : Lot 424, rue des Santals - Savannah - 98890
Païta

Administration :

Associé, gérant : PERRIN Béatrice né(e) PHILIPPE

Associé, gérant : PERRIN Yannick, Norbert, Jacky

Renseignements relatifs à l'établissement principal :

Origine de l'activité ou de l'établissement : création

Journal d'annonces légales : Actu.NC en date du 17 novembre
2016

Activité : gestion de biens à usage de commerce et de dock

Adresse : Lot 424, rue des Santals - Savannah - 98890 Païta

Date de début d'exploitation : 10 novembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**IMMATRICULATION AU RCS**

Publicité éditée le 25 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988940387

Immatriculation suite à création d'un établissement principal

Numéro chrono : 4443

Identification :

Nom, prénom(s) : M. BARBANÇON Gaël, Téva

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 A 582 957 -
n° de gestion 2016 A 380

Date d'immatriculation : 5 octobre 2016

Renseignements relatifs à la personne physique :

Nationalité : française

Renseignements relatifs à l'établissement principal :

Origine de l'activité ou de l'établissement : création

Activité : vente de bungalow et gazebo - commerce de
marchandises non spécialisées.Adresse : 24 lot, LDT - Trou du diable - Boghen - (BP 486 -
98870 Bourail) - 98870 Bourail

Nom commercial : DEKO D'ASIE

Date de début d'exploitation : 24 août 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**IMMATRICULATION AU RCS**

Publicité éditée le 25 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941343

Immatriculation suite à création d'un établissement principal

Numéro chrono : 5723

Identification :

Nom, prénom(s) : M. VAMA Albert, Tein

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 A 1 094 895 -
n° de gestion 2016 A 430

Date d'immatriculation : 25 novembre 2016

Renseignements relatifs à la personne physique :

Nationalité : française

Renseignements relatifs à l'établissement principal :

Origine de l'activité ou de l'établissement : création

Activité : excursions touristiques en mongolfière et autres

Adresse : appt. 6 - bâtiment K - 1 rue Chateaubriand - Rivière
Salée - 98800 Nouméa

Date de début d'exploitation : 24 novembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**IMMATRICULATION AU RCS**

Publicité éditée le 28 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941333

Immatriculation suite à création d'un établissement principal

Numéro chrono : 5713

Identification :

Dénomination sociale : OASIS A²Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 D 1 336 098 -
n° de gestion 2016 D 377

Date d'immatriculation : 23 novembre 2016

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société civile

Capital : 100 000 XPF

Adresse du siège : 1, rue Rédika - Magenta - 98800 Nouméa

Administration :

Associé, gérant : MOUGIN René, Maurice

Associé, gérant : MICHEL Patricia, Olga, Marie, Roxanne
né(e) RODRIGUES DOS SANTOS

Renseignements relatifs à l'établissement principal :

Origine de l'activité ou de l'établissement : création

Journal d'annonces légales : Télé 7 Jours N.C. en date du
9 novembre 2016Activité : administration de biens immobiliers à usage
d'habitation

Adresse : 1, rue Rédika - Magenta - 98800 Nouméa

Date de début d'exploitation : 4 novembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**IMMATRICULATION AU RCS**

Publicité éditée le 28 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941356

Immatriculation suite à création d'un établissement principal

Numéro chrono : 5736

Identification :

Dénomination sociale : SCI DU 21 ALLEE BELLEVUE

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 D 1 333 608 -
n° de gestion 2016 D 380

Date d'immatriculation : 28 novembre 2016

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société civile

Capital : 300 000 XPF

Adresse du siège : 21, allée Bellevue - Baie des Pêcheurs - 98800 Nouméa

Administration :

Associé, gérant : BALLANDE Armand, Antoine, Marie

Associé, gérant : BALLANDE Maylis, Simone né(e) BERAUD-SUDREAU

Renseignements relatifs à l'établissement principal :

Origine de l'activité ou de l'établissement : création

Journal d'annonces légales : Actu.NC en date du 3 novembre 2016

Activité : gestion de biens immobiliers à usage d'habitation

Adresse : 21, allée Bellevue - Baie des Pêcheurs - 98800 Nouméa

Date de début d'exploitation : 30 octobre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS

Publicité éditée le 28 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941357

Immatriculation suite à création d'un établissement principal

Numéro chrono : 5737

Identification :

Nom, prénom(s) : M. MEURGEY Franck, Alain

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 A 662 395 - n° de gestion 2016 A 431

Date d'immatriculation : 28 novembre 2016

Renseignements relatifs à la personne physique :

Nationalité : française

Renseignements relatifs à l'établissement principal :

Origine de l'activité ou de l'établissement : création

Activité : importation, location et vente de véhicules

Adresse : 18, rue du Ralliement - 98800 Nouméa

Nom commercial : NOUMEA BEACH CAR

Date de début d'exploitation : 1^{er} janvier 2017

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS

Publicité éditée le 28 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941358

Immatriculation suite à création d'un établissement principal

Numéro chrono : 5738

Identification :

Dénomination sociale : SCI LOT 88 TIARE BEACH

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 D 1 333 582 - n° de gestion 2016 D 381

Date d'immatriculation : 28 novembre 2016

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société civile

Capital : 25 200 000 XPF

Adresse du siège : lot, 88 lotissement Tiaré Beach - 98890 Païta

Administration :

Associé, gérant : BALLANDE Armand, Antoine, Marie

Associé, gérant : BALLANDE Maylis, Simone né(e) BERAUD-SUDREAU

Renseignements relatifs à l'établissement principal :

Origine de l'activité ou de l'établissement : création

Journal d'annonces légales : Actu.NC en date du 3 novembre 2016

Activité : gestion de biens immobiliers à usage d'habitation

Adresse : lot, 88 lotissement Tiaré Beach - 98890 Païta

Date de début d'exploitation : 30 octobre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS

Publicité éditée le 28 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941359

Immatriculation suite à création d'un établissement principal

Numéro chrono : 5739

Identification :

Dénomination sociale : SARL PACIFIC BREIZH TENDER

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 336 510 - n° de gestion 2016 B 699

Date d'immatriculation : 28 novembre 2016

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Capital : 100 000 XPF

Adresse du siège : 24, rue Louis Henin - Aéroport - 98800 Nouméa

Administration :

Gérant : CREFF Julien

Gérant : VASSEUR Romain

Renseignements relatifs à l'établissement principal :

Origine de l'activité ou de l'établissement : création

Journal d'annonces légales : Télé 7 Jours N.C. en date du 26 octobre 2016

Activité : importation, distribution et vente de bateaux ou engins marins de loisirs

Adresse : 24, rue Louis Henin - Aéroport - 98800 Nouméa

Nom commercial : PACIFIC BREIZH TENDER

Date de début d'exploitation : 1^{er} octobre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS

Publicité éditée le 28 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941360

Immatriculation suite à création d'un établissement principal

Numéro chrono : 5740

Identification :

Dénomination sociale : CAPSEEI

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 331 057 - n° de gestion 2016 B 700

Date d'immatriculation : 28 novembre 2016

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société par actions simplifiée

Capital : 3 500 000 XPF

Adresse du siège : lot, 156 Ouaménie Paturage - 98812 Bouloupari

Administration :

Président : PERRARD Philippe, Denis

Renseignements relatifs à l'établissement principal :

Origine de l'activité ou de l'établissement : création

Journal d'annonces légales : Télé 7 Jours N.C. en date du 28 septembre 2016

Activité : importation et vente au détail de matériels et appareils électrique

Adresse : lot, 156 Ouaménie Paturage - 98812 Bouloupari

Date de début d'exploitation : 19 septembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS

Publicité éditée le 28 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941361

Immatriculation suite à création d'un établissement principal

Numéro chrono : 5741

Identification :

Dénomination sociale : ECOTERRE

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 D 1 333 186 - n° de gestion 2016 D 382

Date d'immatriculation : 28 novembre 2016

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société civile

Capital : 100 000 XPF

Adresse du siège : 5, rue Edmond Harbulot - PK5 - (BP 74 - 98845 Noumea Cedex) - 98800 Nouméa

Administration :

Associé, gérant : LEROUX Jean-Baptiste, Marie, Vincent, Théophile

Associé, gérant : IZARD Antoine, Jean-Marie

Renseignements relatifs à l'établissement principal :

Origine de l'activité ou de l'établissement : création

Journal d'annonces légales : Les Nouvelles Calédoniennes en date du 19 octobre 2016

Activité : gestion de biens et droits immobiliers à usage professionnel

Adresse : 5, rue Edmond Harbulot - PK5 - (BP 74 - 98845 Nouméa Cedex) - 98800 Nouméa

Date de début d'exploitation : 13 octobre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS

Publicité éditée le 28 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941362

Immatriculation suite à création d'un établissement principal

Numéro chrono : 5742

Identification :

Dénomination sociale : AMT NOUMEA

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 337 047 - n° de gestion 2016 B 701

Date d'immatriculation : 28 novembre 2016

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Capital : 1 000 000 XPF

Adresse du siège : 5, ter rue Barran - Marina Port Sud - Baie de l'Orphelinat - 98800 Nouméa

Administration :

Gérant : BENIZEAU François

Renseignements relatifs à l'établissement principal :

Origine de l'activité ou de l'établissement : création

Journal d'annonces légales : Les Nouvelles Calédoniennes en date du 19 novembre 2016

Activité : aérogommage, métallisation, peinture thermoplastique réhabilitation bâtiment

Adresse : dock, COM C9 - rue Alfred Edighoffer - Doniambo - 98800 Nouméa

Nom commercial : AFRO META THERMO

Date de début d'exploitation : 1^{er} janvier 2017

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS

Publicité éditée le 28 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941363

Immatriculation suite à création d'un établissement principal

Numéro chrono : 5743

Identification :

Dénomination sociale : MOWATY

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 336 254 - n° de gestion 2016 B 702

Date d'immatriculation : 28 novembre 2016

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Capital : 100 000 XPF

Adresse du siège : réserve, de Saint Louis - (BP 7021 - La Coulée) - 98875 Mont-Dore

Administration :

Gérant : BOANO Marie-Luce né(e) TEIN

Renseignements relatifs à l'établissement principal :

Origine de l'activité ou de l'établissement : création

Journal d'annonces légales : Ecran Magazine NC en date du 16 novembre 2016

Activité : travaux de terrassement, d'environnement, roulage sur mines

Adresse : réserve, de Saint Louis - (BP 7021 - La Coulée) - 98875 Mont-Dore

Date de début d'exploitation : 9 novembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS

Publicité éditée le 28 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941364

Immatriculation suite à création d'un établissement principal

Numéro chrono : 5744

Identification :

Dénomination sociale : CALEDONIENNE D'ELECTRICITE ET MAINTENANCE INDUSTRIELLE

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 336 379 - n° de gestion 2016 B 703

Date d'immatriculation : 28 novembre 2016

Renseignements relatifs à la personne morale :

Sigle : CEMI

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Capital : 1 000 000 XPF

Adresse du siège : 14, rue du Commandant Charcot - Rivière Salée - 98800 Nouméa

Administration :

Gérant : TRINOME Steeve, Philippe, Christian

Renseignements relatifs à l'établissement principal :

Origine de l'activité ou de l'établissement : création

Journal d'annonces légales : Les Nouvelles Calédoniennes en date du 16 novembre 2016

Activité : électricité et maintenance industrielle

Adresse : 14, rue du Commandant Charcot - Rivière Salée - 98800 Nouméa

Date de début d'exploitation : 10 novembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS

Publicité éditée le 28 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941365

Immatriculation suite à création d'un établissement principal

Numéro chrono : 5745

Identification :

Dénomination sociale : ID HOME

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 335 728 - n° de gestion 2016 B 704

Date d'immatriculation : 28 novembre 2016

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Capital : 100 000 XPF

Adresse du siège : 21, rue des Arpenteurs - Zac Panda - 98835 Dumbéa

Administration :

Gérant : BATTAGLINI Pauline, Géraldine, Michele

Gérant : LUGO SCHACHT Nelia né(e) FRANCO

Renseignements relatifs à l'établissement principal :

Origine de l'activité ou de l'établissement : création

Journal d'annonces légales : Télé 7 Jours N.C. en date du 19 octobre 2016

Activité : ventes de cuisines - salle de bains

Adresse : 21, rue des Arpenteurs - Zac Panda - 98835 Dumbéa

Date de début d'exploitation : 1^{er} janvier 2017

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS

Publicité éditée le 28 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941366

Immatriculation suite à création d'un établissement principal

Numéro chrono : 5746

Identification :

Dénomination sociale : AMBULANCE SOS BOULOUPARIS

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 336 783 - n° de gestion 2016 B 705

Date d'immatriculation : 28 novembre 2016

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Capital : 100 000 XPF

Adresse du siège : lot, 95 route de Nassirah - 98812 Bouloupari

Administration :

Gérant : GUILLLOUX Elie né(e) MAIOTUI

Gérant : PITA Augusta

Renseignements relatifs à l'établissement principal :

Origine de l'activité ou de l'établissement : création

Journal d'annonces légales : Actu.NC en date du 17 novembre 2016

Activité : transport sanitaire terrestre

Adresse : lot, 95 route de Nassirah - 98812 Bouloupari

Nom commercial : SOS BOULOUPARIS

Date de début d'exploitation : 1^{er} juin 2017

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS

Publicité éditée le 28 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941367

Immatriculation suite à création d'un établissement principal

Numéro chrono : 5747

Identification :

Dénomination sociale : SOCIETE VIRA CHAUDRONNERIE

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 B 1 336 973 - n° de gestion 2016 B 706

Date d'immatriculation : 28 novembre 2016

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société à responsabilité limitée

Capital : 100 000 XPF

Adresse du siège : 8, rue Arago Ducos - BP 3351 - 98846 Nouméa Cedex

Administration :

Gérant : VIRAMOUTOUSSAMY Daniel

Gérant : NGUYEN VAN SOC Cédric

Renseignements relatifs à l'établissement principal :

Origine de l'activité ou de l'établissement : création

Journal d'annonces légales : Ecran Magazine NC en date du 16 novembre 2016

Activité : chaudronnerie

Adresse : 8, rue Arago Ducos - BP 3351 - 98846 Nouméa Cedex

Date de début d'exploitation : 3 novembre 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IMMATRICULATION AU RCS

Publicité éditée le 28 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941368

Immatriculation suite à création d'un établissement principal

Numéro chrono : 5748

Identification :

Dénomination sociale : SCA LITTLE FARMERS

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 D 1 336 742 - n° de gestion 2016 D 383

Date d'immatriculation : 28 novembre 2016

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société civile agricole

Capital : 100 000 XPF

Adresse du siège : lot, Corocco Timbia - (BP 11342 - 98802 Nouméa Cedex) - 98890 Païta

Administration :

Gérant, associé : MOUNIAMA Nathalie, Christine

Gérant, associé : VIVIANI Gérard

Renseignements relatifs à l'établissement principal :

Origine de l'activité ou de l'établissement : création

Journal d'annonces légales : Les Nouvelles Calédoniennes en date du 17 novembre 2016

Activité : élevage bovin

Adresse : lot, 92 section Naniouni - 98890 Païta

Date de début d'exploitation : 1^{er} janvier 2017

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**IMMATRICULATION AU RCS**

Publicité éditée le 28 novembre 2016

Référence de l'annonce : 988941369

Immatriculation suite à création d'un établissement principal

Numéro chrono : 5749

Identification :

Dénomination sociale : SCA ADN

Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2016 D 1 336 775 -
n° de gestion 2016 D 384

Date d'immatriculation : 28 novembre 2016

Renseignements relatifs à la personne morale :

Forme juridique : société civile agricole

Capital : 100 000 XPF

Adresse du siège : 24, rue RP Roman - (BP 3652 - 98846 Nouméa
Cedex) - 98800 Nouméa

Administration :

Gérant, associé : AUDABRAM Nicolas

Gérant, associé : AUDABRAM Didier

Renseignements relatifs à l'établissement principal :

Origine de l'activité ou de l'établissement : création

Journal d'annonces légales : Les Nouvelles Calédoniennes en
date du 17 novembre 2016

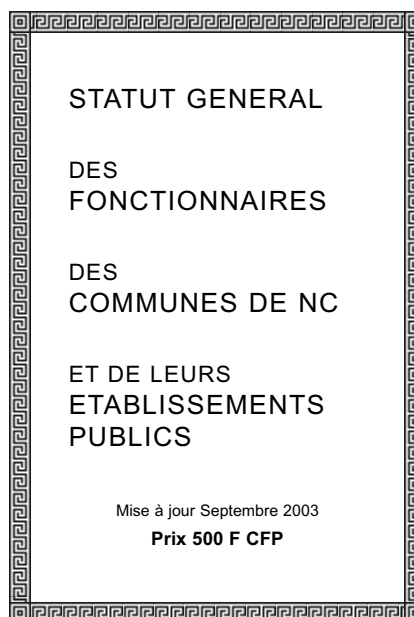
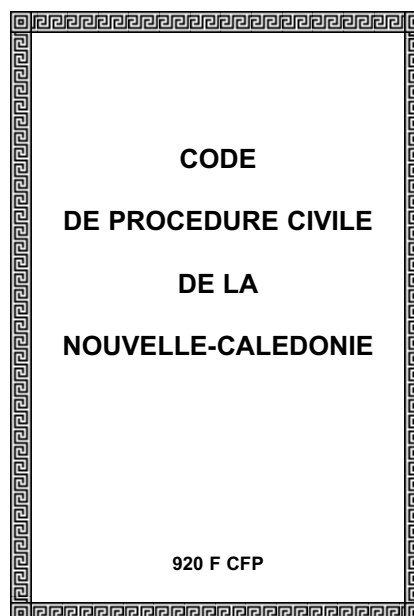
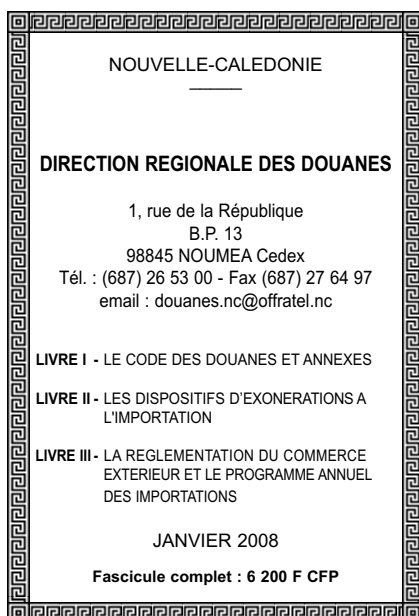
Activité : élevage bovin

Adresse : lot, 92 section Naniouni - 98890 Païta

Date de début d'exploitation : 1^{er} janvier 2017

Pour le président du gouvernement
et par délégation
KARINE HARTMANN
Chef du service de légistique et de diffusion du droit

**Ces ouvrages sont disponibles au service de l'imprimerie
Centre administratif Jacques Iékawé – 18 avenue Paul Doumer – 98800 Nouméa**



TARIF DES ABONNEMENTS

JONC

6 mois	1 an
10 900 F CFP	20 500 F CFP

JONC

“COMPTES RENDUS DES DEBATS DU CONGRES”

6 mois	1 an
2 000 F CFP	3 900 F CFP

INSERTIONS ET PUBLICATIONS

Insertion : 950 F CFP la ligne jusqu'à 10 lignes,
16 500 F CFP la demi page au-delà de 10 lignes,
33 500 F CFP la page au-delà d'une demi page.

Insertion de déclaration d'association : 9 500 F CFP.

Les abonnements et sommes dues à divers titres sont **payables d'avance** au Régisseur de la caisse de recettes de l'imprimerie administrative.

Les chèques postaux et bancaires doivent être libellés au nom du :

TRESOR PUBLIC

Compte CCP NOUMEA 201-07N

Téléphone : (687) 25 60 13
Fax : (687) 25 60 21
Adresse Internet : <http://www.juridoc.gouv.nc>
E-mail : jonc.sia@gouv.nc